



Fillinges



MARCELLAZ



SAINT JEAN DE THOLOME



CONVENTION TERRITORIALE GLOBALE

Entre :

- La Caisse des Allocations familiales de Haute-Savoie représentée par la Présidente de son Conseil d'administration, Madame Flavie Vercoûtère et par son Directeur, Monsieur Olivier Paraire, dûment autorisés à signer la présente convention ;

Ci-après dénommée « la Caf » ;

Et

- La Communauté de communes des Quatre Rivières représentée par son Président, Monsieur Bruno Forel

Et

- La Commune de Faucigny, représentée par son Maire, Monsieur Barthélémy Gonzalez-Rodriguez ;
- La Commune de Fillinges, représentée par son Maire, Monsieur Bruno Forel ;
- La Commune de La Tour, représentée par son Maire, Monsieur Daniel Revuz ;
- La Commune de Marcellaz, représentée par son Maire, Monsieur Léon Gavillet ;
- La Commune de Mégevette., représentée par son Maire, Monsieur Max Meynet-Cordonnier ;
- La Commune de Onnion, représentée par son Maire, Monsieur André Gervais ;
- La Commune de Peillonex, représentée par son Maire, Monsieur Christian Raimbault ;
- La Commune de Saint-Jean de Tholome, représentée par son Maire, Madame Sabrina Ancel ;
- La Commune de Saint Jeoire en Faucigny, représentée par son Maire, Monsieur Antoine Valentin ;
- La Commune de Ville-en-Sallaz, représentée par son Maire, Madame Laurette Cheneval ;
- La Commune de Viuz-en Sallaz., représentée par son Maire, Monsieur Pascal Pochat-Baron ;

Dûment autorisés à signer la présente convention par délibération de leur assemblée générale ;

Ci-après dénommé « les Collectivités » ;

Il est convenu et arrêté ce qui suit :

Vu les articles L. 263-1, L. 223-1 et L. 227-1 à 3 du Code de la sécurité sociale ;

Vu le Code de l'action sociale et des familles ;

Vu la loi n°2004-809 du 13 août 2004 relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions ;

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu l'arrêté du 3 octobre 2001 relatif à l'Action sociale des Caisses d'allocations familiales (Caf) ;

Vu la Convention d'objectifs et de gestion (Cog) arrêtée entre l'Etat et la Caisse nationale des allocations familiales (Cnaf) ;

Vu la délibération du Conseil d'administration de la Caf de Haute-Savoie en date du 3 octobre 2019 concernant la stratégie de déploiement des Ctg ;

Vu la délibération du Conseil communautaire de la Communauté de communes des quatre rivières en date du 21 octobre figurant en annexe 4 de la présente convention.

Vu la délibération du Conseil municipal de la commune de Faucigny, en date du 17 décembre 2024 figurant en annexe 4 de la présente convention.

Vu la délibération du Conseil municipal de la commune de Fillinges, en date du 26 novembre 2024 figurant en annexe 4 de la présente convention.

Vu la délibération du Conseil municipal de la commune de La Tour, en date du 3 octobre 2024 figurant en annexe 4 de la présente convention.

Vu la délibération du Conseil municipal de la commune de Marcellaz, en date du 19 décembre 2024 figurant en annexe 4 de la présente convention.

Vu la délibération du Conseil municipal de la commune de Mégevette, en date du 7 novembre 2024 figurant en annexe 4 de la présente convention.

Vu la délibération du Conseil municipal de la commune d'Onnion, en date du 29 octobre 2024 figurant en annexe 4 de la présente convention.

Vu la délibération du Conseil municipal de la commune de Peillonex, en date du 26 novembre 2024 figurant en annexe 4 de la présente convention.

Vu la délibération du Conseil municipal de la commune de Saint-Jean de Tholome, en date du 3 décembre 2024 figurant en annexe 4 de la présente convention.

Vu la délibération du Conseil municipal de la commune de Saint-Jeoire, en date du 19 décembre 2024 figurant en annexe 4 de la présente convention.

Vu la délibération du Conseil municipal de la commune de Ville-en-Sallaz, en date du 9 décembre 2024 figurant en annexe 4 de la présente convention.

Vu la délibération du Conseil municipal de la commune de Viuz-en-Sallaz, en date du 12 décembre 2024 figurant en annexe 4 de la présente convention.

## Sommaire

<u>Article préliminaire</u> :	Préambule .....	5
<u>Article 1</u> :	Objet de la convention territoriale globale .....	6
<u>Article 2</u> :	Les champs d'intervention de la Caf .....	6
<u>Article 3</u> :	Les champs d'intervention des collectivités.....	6
<u>Article 4</u> :	Les objectifs partagés au regard des besoins .....	7
<u>Article 5</u> :	Engagements des partenaires .....	7
<u>Article 6</u> :	Modalités de collaboration .....	8
<u>Article 7</u> :	Echanges de données .....	8
<u>Article 8</u> :	Communication.....	8
<u>Article 9</u> :	Evaluation.....	9
<u>Article 10</u> :	Durée de la convention.....	9
<u>Article 11</u> :	Exécution formelle de la convention .....	9
<u>Article 12</u> :	La fin de la convention.....	9
<u>Article 13</u> :	Les recours.....	10
<u>Article 14</u> :	Confidentialité.....	9
<u>Annexes</u> :	.....	12

## PREAMBULE

Les Caf sont nées de la volonté d'apporter une aide à toutes les familles, dans leur diversité. Qu'il prenne la forme de prestations monétaires ou d'aides permettant de développer des services, l'investissement des Caf témoigne d'un engagement de la collectivité, dans une visée universelle, pour accompagner le développement de chaque personne, dès sa naissance, par une présence et un soutien dans son parcours de vie, accentuant, s'il le faut, son aide lorsque la famille est dans la difficulté.

La branche Famille est ainsi présente auprès de chacun tout au long de la vie, auprès de chaque parent, femme ou homme, en fonction de sa situation, en équité : conciliation vie familiale/vie professionnelle, accueil des enfants et des jeunes, lutte contre la pauvreté sont les domaines prioritaires de l'intervention des Caf, qui prend la forme d'une offre globale de service.

Dédiée initialement à la famille, la Branche s'est vue progressivement confier des missions pour le compte de l'Etat et des départements, qui représentent une part importante de son activité.

Les quatre missions emblématiques de la branche Famille sont fondatrices de son cœur de métier :

- Aider les familles à concilier vie familiale, vie professionnelle et vie sociale ;
- Faciliter la relation parentale, favoriser le développement de l'enfant et soutenir les jeunes ;
- Créer les conditions favorables à l'autonomie, à l'insertion sociale et professionnelle ;
- Accompagner les familles pour améliorer leur cadre de vie et leurs conditions de logement.

Pour accompagner le développement de celles-ci, les Caf collaborent depuis l'origine avec leurs partenaires de terrain, au premier rang desquels les collectivités locales. Les communes (et leur regroupement) sont en effet particulièrement investies dans le champ des politiques familiales et sociales, au titre de leur clause de compétence générale leur permettant de répondre aux besoins du quotidien des citoyens.

Les territoires se caractérisent par une grande diversité de situations d'habitants, et par de nombreuses évolutions qui modifient profondément la vie des familles. Leurs attentes évoluent, et la réponse à celles-ci passent par la volonté des acteurs locaux. A ce titre, la Caf entend poursuivre son soutien aux collectivités locales qui s'engagent dans un projet de territoire qui leur est destiné.

Dans ce cadre, la Convention territoriale globale (Ctg) est une démarche stratégique partenariale qui a pour objectif d'élaborer le projet de territoire pour le maintien et le développement des services aux familles, et la mise en place de toute action favorable aux allocataires dans leur ensemble. Elle s'appuie sur un diagnostic partagé avec les partenaires concernés pour définir les priorités et les moyens dans le cadre d'un plan d'actions adapté.

Véritable démarche d'investissement social et territorial, la Ctg favorise ainsi le développement et l'adaptation des équipements et services aux familles, l'accès aux droits et l'optimisation des interventions des différents acteurs.

La Ctg peut couvrir, les domaines d'intervention suivants : petite enfance, enfance, jeunesse, parentalité, accès aux droits et aux services, inclusion numérique, animation de la vie sociale, logement, handicap, accompagnement social.

Elle s'appuie sur les documents de diagnostic et de programmation que constituent les différents schémas départementaux : schéma départemental des services aux familles, schéma départemental de l'animation de la vie sociale, schéma d'accessibilité aux services, stratégie de lutte contre la pauvreté...

En mutualisant la connaissance des besoins des allocataires et de leur situation, les analyses partagées à l'échelon départemental permettent de situer le territoire tel que décrit dans l'annexe 1.

C'est pourquoi, dans la perspective d'intervenir en cohérence avec les orientations générales déclinées dans le présent préambule, au plus près des besoins du territoire, la Caf de Haute-Savoie et la

communauté de communes des Quatre Rivières et les communes de Faucigny, Fillinges, Marcellaz, Mégevette, Onnion, Peillonex, Saint-Jean de Tholome, Saint-Jeoire, La Tour, Ville en Sallaz et Viuz en Sallaz souhaitent conclure une Convention territoriale globale (Ctg) pour renforcer leurs actions sur les champs d'intervention partagés.

## **ARTICLE 1 - OBJET DE LA CONVENTION TERRITORIALE GLOBALE**

La présente convention vise à définir le projet stratégique global du territoire à l'égard des familles ainsi que ses modalités de mise en œuvre.

Ce projet est établi en tenant compte de l'ensemble des problématiques du territoire.

Elle a pour objet :

- D'identifier les besoins prioritaires sur la Communauté de communes des Quatre Rivières (figurant en Annexe 1 de la présente convention) ;
- De définir les champs d'intervention à privilégier au regard de l'écart offre/besoin ;
- De pérenniser et d'optimiser l'offre des services existante, par une mobilisation des cofinancements (Annexe 2) ;
- De développer une offre nouvelle permettant de répondre à des besoins non satisfaits par les services existants (Annexe 1).

## **ARTICLE 2 - LES CHAMPS D'INTERVENTION DE LA CAF**

Les interventions de la Caf, en matière d'optimisation de l'existant et de développement d'offres nouvelles, sur le territoire de la Communauté de communes des Quatre Rivières et les communes de Faucigny, Fillinges, Marcellaz, Mégevette, Onnion, Peillonex, Saint-Jean de Tholome, Saint-Jeoire en Faucigny, La Tour, Ville en Sallaz et Viuz en Sallaz, concernent :

- Aider les familles à concilier vie familiale, vie professionnelle et vie sociale ;
- Faciliter la relation parentale, favoriser le développement de l'enfant et soutenir les jeunes ;
- Créer les conditions favorables à l'autonomie, à l'insertion sociale et professionnelle ;
- Accompagner les familles pour améliorer leur cadre de vie et leurs conditions de logement ;
- Favoriser l'accès aux droits et à l'inclusion numérique.

## **ARTICLE 3 - LES CHAMPS D'INTERVENTION DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DES QUATRE RIVIERES**

	Compétence petite enfance	Compétence enfance	Compétence jeunesse	Autres compétences
CC 4R	Oui	Non	Non	
Faucigny	Non	Oui	Oui	
Fillinges	Non	Oui	Oui	
Marcellaz	Non	Oui	Oui	
Megevette	Non	Oui	Oui	

Onnion	Non	Oui	Oui	
Peillonex	Non	Oui	Oui	
St Jeande Tholome	Non	Oui	Oui	
St Jеоire en Faucigny	Non	Oui	Oui	
La Tour	Non	Oui	Oui	
Ville-en-Sallaz	Non	Oui	Oui	
Viuz-en-Sallaz	Non	Oui	Oui	

#### **ARTICLE 4 - LES OBJECTIFS PARTAGES AU REGARD DES BESOINS**

Les objectifs partagés sont définis en annexe 1 de la présente convention. Ils portent en priorité sur les thématiques suivantes :

- Petite enfance
- Enfance
- Jeunesse
- Parentalité
- Animation de la vie sociale

Les principaux enjeux dégagés du diagnostic partagé sont développés dans le plan d'actions (annexe 1)

#### **ARTICLE 5 - ENGAGEMENTS DES PARTENAIRES**

La Caf de Haute-Savoie et la communauté de communes des Quatre Rivières et les communes de Faucigny, Fillinges, Marcellaz, Mégevette, Onnion, Peillonex, Saint-Jean de Tholome, Saint-Jеоire en Faucigny, La Tour, Ville en Sallaz et Viuz en Sallaz, s'engagent à mettre en œuvre les moyens nécessaires pour atteindre les objectifs qu'ils se sont assignés dans la présente convention.

La présente convention est conclue dans le cadre des orientations de la Convention d'objectifs et de gestion signée entre l'Etat et la Cnaf. Elle est mise en œuvre dans le respect des dispositifs et des outils relevant des compétences propres de chacune des parties, lesquelles restent libres de s'engager avec leurs partenaires habituels ou d'engager toute action ou toute intervention qu'elles jugeront nécessaire et utile.

La Ctg matérialise également l'engagement conjoint de la Caf et de la collectivité à poursuivre leur appui financier aux services aux familles du territoire.

A l'issue du (es) Contrat(s) enfance et jeunesse passé(s) avec la(es) collectivité(s) signataire(s), la Caf s'engage à conserver le montant des financements bonifiés de N-1<sup>1</sup> à ce titre et à les répartir directement entre les structures du territoire soutenues par la collectivité locale compétente, sous la forme de « bonus territoire ctg ».

De son côté, la collectivité s'engage à poursuivre son soutien financier en ajustant en conséquence la répartition de sa contribution pour les équipements et services listés en annexe 2. Cet engagement pourra évoluer en fonction de l'évolution des compétences détenues.

<sup>1</sup> Le montant de référence est celui comptabilisé dans les comptes de la Caf en N-1. (Charge à payer)

## **ARTICLE 6 - MODALITES DE COLLABORATION**

Les parties s'engagent à mobiliser des moyens humains (personnels qualifiés et en quantité) et matériels (données, statistiques, etc.) nécessaires à la réalisation des obligations définies dans la présente convention.

Pour mener à bien les objectifs précisés dans la présente convention, les parties décident de mettre en place un comité de pilotage.

Ce comité est composé de représentants de la Caf et de la Communauté de communes des Quatre Rivières.

Les parties conviennent d'un commun accord que des personnes ressources, en fonction des thématiques repérées, pourront participer à ce comité de pilotage à titre consultatif.

Cette instance :

- Assure le suivi de la réalisation des objectifs et l'évaluation de la convention ;
- Contribue à renforcer la coordination entre les deux partenaires, dans leurs interventions respectives et au sein des différents comités de pilotage thématiques existants ;
- Veille à la complémentarité des actions et des interventions de chacun des partenaires sur le territoire concerné ;
- Porte une attention particulière aux initiatives et aux actions innovantes du territoire.

Le comité de pilotage sera copiloté par la Caf et la Communauté de communes des Quatre Rivières.

Le secrétariat permanent est assuré par la collectivité.

Les modalités de pilotage opérationnel et de collaboration technique, ainsi que le suivi de la mise en œuvre de la Ctg, fixées d'un commun accord entre les parties à la présente convention, figurent en annexe 3 de la présente convention.

## **ARTICLE 7 - ECHANGES DE DONNEES**

Les parties s'engagent réciproquement à se communiquer toutes les informations utiles dans le cadre de l'exécution de la présente convention.

Toutefois, en cas de projet d'échanges de données à caractère personnel, les demandes par l'une des parties feront obligatoirement l'objet d'une étude d'opportunité, de faisabilité et de conformité au RGPD par l'autre partie, en la qualité de responsable de traitement de cette dernière. Ces demandes seront soumises pour étude et avis préalable au Délégué à la Protection des Données de la partie qui détient les données personnelles demandées. Le Délégué à la Protection des Données pourra être amené à formuler des recommandations spécifiques à chaque échange de données.

Si elles sont mises en œuvre, ces transmissions (ou mises à disposition) de données personnelles respecteront strictement le Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD), la loi n° 78-17 du 6 Janvier 1978 modifiée relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés ainsi que les décisions, avis ou préconisations de la Commission nationale de l'Informatique et des Libertés (CNIL). La présente convention ne se substitue en rien à la nécessité, pour les responsables de traitement concernés, d'ajouter le traitement de données personnelles ainsi créé à la liste des traitements qu'il doit tenir au titre de l'article 30 du Rgpd.

## **ARTICLE 8 - COMMUNICATION**

Les parties décident et réalisent, d'un commun accord, les actions de communication relatives à la présente convention.

Les supports communs font apparaître les logos de chacune des parties.

Dans le cadre des actions de communication respectives couvrant le champ de la présente convention, chaque partie s'engage à mentionner la coopération de l'autre partie et à valoriser ce partenariat.

## **ARTICLE 9 - EVALUATION**

Une évaluation sera conduite au fur et à mesure de l'avancée de la CTG et sera validée par le comité de pilotage.

Cette évaluation devra permettre d'adapter les objectifs en fonction des évolutions constatées.

## **ARTICLE 10 - DUREE DE LA CONVENTION**

La présente convention est conclue à compter du 1er janvier 2024 jusqu'au 31 décembre 2028. La présente convention ne peut être reconduite que par expresse reconduction.

## **ARTICLE 11 - EXECUTION FORMELLE DE LA CONVENTION**

Toute modification fera l'objet d'un avenant par les parties.

Cet avenant devra notamment préciser toutes les modifications apportées à la convention d'origine ainsi qu'à ses annexes.

Si l'une quelconque des stipulations de la présente convention est nulle, au regard d'une règle de droit en vigueur ou d'une décision judiciaire devenue définitive, elle sera réputée non écrite, mais les autres stipulations garderont toute leur force et leur portée.

En cas de différences existantes entre l'un quelconque des titres des clauses et l'une quelconque des clauses, le contenu de la clause prévaudra sur le titre.

## **ARTICLE 12 : LA FIN DE LA CONVENTION**

### **- Résiliation de plein droit avec mise en demeure**

En cas de non-respect par l'une des parties de l'une de ses obligations résultant de la présente convention, celle-ci pourra être résiliée de plein droit par l'une ou l'autre partie, à l'expiration d'un délai d'un mois suivant l'envoi d'une lettre recommandée avec avis de réception valant mise en demeure de se conformer aux obligations contractuelles et restée infructueuse.

Les infractions par l'une ou l'autre des parties aux lois et règlements en vigueur entraîneront la résiliation de plein droit de la présente convention par la Caf, à l'expiration d'un délai d'un mois suivant

l'envoi d'une lettre recommandée avec avis de réception valant mise en demeure de se conformer aux obligations légales ou réglementaires en vigueur et restée infructueuse.

- **Résiliation de plein droit sans mise en demeure**

La présente convention sera résiliée de plein droit par la Caf, sans qu'il soit besoin de procéder à une mise en demeure ou de remplir toutes formalités judiciaires, en cas de modification d'un des termes de la présente convention sans la signature d'un avenant.

- **Résiliation par consentement mutuel**

La présente convention peut être dénoncée par l'une ou l'autre des parties moyennant un délai de prévenance de 6 mois.

- **Effets de la résiliation**

La résiliation de la présente convention entraînera l'arrêt immédiat des engagements des parties. La résiliation interviendra sans préjudice de tous autres droits et de tous dommages et intérêts.

### **ARTICLE 13 : LES RECOURS**

- **Recours contentieux**

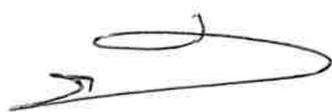
Tout litige résultant de l'exécution de la présente convention est du ressort du Tribunal administratif dont relève la Caf.

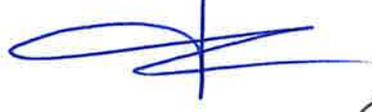
**ARTICLE 14 : CONFIDENTIALITE**

Les parties sont tenues, ainsi que l'ensemble de leur personnel, au secret professionnel, à l'obligation de discrétion et à l'obligation de confidentialité pour tout ce qui concerne les faits, informations, études et décisions dont elles auront eu connaissance durant l'exécution de la présente convention et après son expiration.

Fait à Annecy, le 29 octobre 2024

En autant d'exemplaires originaux que de signataires

Pour la Caisse d'allocations familiales  
de Haute-Savoie,  
Le Directeur  
  
Olivier PARRAIRE

La Présidente  
  
Flavie VERCOUTERE

Pour la Communauté de Communes  
des Quatre Rivières,  
Le Président  
  
Bruno FOREL

Le Maire de la Commune  
de Faucigny,  
  
Barthélémy GONZALEZ-RODRIGUEZ

Le Maire de la Commune  
de Fillinges,  
  
Bruno FOREL

Le Maire de la Commune  
de La Tour,  
  
Daniel REVUZ

Le Maire de la Commune  
de Marcellaz,  
  
Leon GAVILLET

Le Maire de la Commune  
de Mégevette,  
  
Max MEYNET-CORDONNIER

Le Maire de la Commune  
de Oyonnax,  
  
André C...

Le Maire de la Commune  
de Peillonnet,  
  
Christian RAIMBAULT

Le Maire de la Commune  
de St Jean de Tholome,  
  
Sabrina ANCEL

Le Maire de la Commune  
de Saint-Jeire en Faucigny,  
  
Antoine VALENTIN

Le Maire de la Commune  
de Ville-en-Sallaz,  
  
Laurette CHENEVAL

Le Maire de la Commune  
de Vitz-en-Sallaz,  
  
Pascal POCHAT-BARON

ANNEXE 1 - Portrait du territoire et objectifs partagés



# DIAGNOSTIC ET OBJECTIFS PARTAGÉS CONVENTION TERRITORIALE GLOBALE

Faucigny – Fillinges – La Tour – Marcellaz – Mégevette – Onnion –  
Peillonnex – Saint-Jean-de-Tholome – Saint-Jeoire – Ville-en-Sallaz – Viuz-en-Sallaz

# qua ~ TRe ~ RIV ~ rieres



**COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DES QUATRE RIVIERES**  
Réalisé en partenariat avec la CAF de la Haute – Savoie

**2024 - 2028**

La CAF de Haute-Savoie, pour les thématiques qui font l'objet de son soutien et la Communauté de Communes des Quatre Rivières (CC4R) se sentent conjointement responsables d'un développement équilibré du territoire intercommunal permettant à ses habitants de bénéficier d'équipements et services adaptés à leurs besoins, à la dynamique partenariale, aux capacités financières de la collectivité.

A ce titre, des engagements conjoints font actuellement l'objet d'une contractualisation via une convention territoriale globale (CTG) signée par la CC4R ainsi que la commune de Peillon pour une période allant de 2020-2023.

Il convient de renouveler la convention territoriale globale pour 2024-2028 et ainsi déterminer les prochains objectifs partagés.

### **Objectifs de la CTG :**

Les partenaires signataires souhaitent assurer un développement équilibré fixant des priorités clairement identifiées, dans une approche globale des services rendus aux familles. Ils souhaitent renforcer leur impact auprès du territoire et populations ou situations vulnérables, tout en soutenant la dynamique d'ensemble de développement démographique de la CC4R.

L'objectif de la CTG est donc d'établir un contrat d'engagements partagés. C'est sur ce document que le financement des équipements et services existants ou à venir s'appuiera, sur la base de conventions d'objectifs et de financement propres à chaque équipement ou service et distinctes de la CTG proprement dite.

# Sommaire

## PARTIE 1 : ETAT DES LIEUX

### 1 – PRESENTATION DU TERRITOIRE

### 2 – POPULATION

2.1 Données démographiques (source : Insee 2023)	5
2.1.1 Densité de population du territoire	9
2.1.2 Age des habitants	9
2.1.3 Répartition de la population	10
2.1.4 Répartition de la population par grande tranche d'âge	11
2.2 Logements	12
2.2.1 Evolution sur le territoire	13
2.2.2 Ancienneté d'eménagement	15
2.2.3 Logements sociaux	15
2.3 Emploi	18
2.4 Mobilité	19
2.4.1 Les moyens de transport	22
2.4.2 Les déplacements en Haute-Savoie	22
2.5 Revenus	24
2.5.1 Les revenus des ménages	29
2.5.2 Les populations allocataire	25
2.6 Formations	32
3 - SERVICE A LA POPULATION	29
3.1 Mode de garde : Equipements existants	32
3.2 Taux de couverture sur le territoire	32
3.3 Aide à domicile	35
3.4 Scolarité	36
3.5 Bilan Enfance-Jeunesse MJCI	37
3.5.1 : Analyse des fréquentations	38
3.5.2 : Evolution des propositions aux familles	39
3.5.3 : Evolution des capacités d'accueil du mercredi	39
3.5.4 : Accueil pendant les vacances scolaires	39
3.5.5 : L'accueil des moins de 6 ans	40
3.5.6 : Les facteurs limitants	40
3.5.7 : Le relais petite enfance (RPE)	40
3.5.8 : L'accueil des jeunes 10-13 ans et 14-17 ans	43
3.5.9 : Développement et pérennisation	43
3.6 Bilan Péciscolaire Peillonex	44

**PARTIE 2 : ENJEUX - OBJECTIFS**  
**1- OBJECTIFS**

1.1 Les objectifs poursuivis, pour la petite enfance :	47
1.2 Les objectifs poursuivis, pour l'enfance :	48
1.3 Les objectifs poursuivis, pour la jeunesse :	48
1.4 Les objectifs poursuivis, pour la parentalité :	48
1.5 Les objectifs poursuivis, pour la formation :	48
1.6 Les objectifs poursuivis, pour l'accès au droit :	49
1.7 Les objectifs poursuivis, pour l'inclusion numérique :	49
1.8 Les objectifs poursuivis, pour l'animation de la vie sociale :	49

**PARTIE 3 : SYNTHÈSE - LES ACTIONS À MENER**

## **PARTIE 1 : ETAT DES LIEUX**

### **1 – PRESENTATION DU TERRITOIRE**

La Communauté de Communes des Quatre Rivières (CC4R) est située dans le département de la Haute-Savoie, dans la moyenne vallée de l'Arve, au cœur du triangle Annecy (Préfecture), Annemasse (frontière avec la Suisse) et Chamonix (frontière avec l'Italie). Elle se situe dans le Faucigny, aux contreforts du Chablais, et au carrefour de la route départementale 903 et de l'autoroute A40.

En 2020, sur cet ensemble de 19 742 habitants (pop. communale), trois communes seulement présentent des caractéristiques urbaines :

**Viuz** : 4 532 habitants

**Fillinges** : 3 525 habitants

**Saint-Jeoire** : 3 426 habitants

Ces trois communes appartiennent donc à la même strate, la totalité des autres communes appartient à la strate de 500 à 2000 habitants.

Cette communauté constitue un ensemble cohérent à plusieurs niveaux :

- ✓ Toutes les communes de la CC4R appartiennent au canton de Bonneville ;
- ✓ Ces 11 communes entretiennent **des relations historiques et fonctionnelles privilégiées** entre elles ;
- ✓ Enfin, toutes ces communes sont désormais investies avec la CC4R dans une **démarche de SCOT et de développement de transport collectif, en partenariat avec ses communauté voisines** ;

**Quelques chiffres clés de 2020 :**

**11 communes pour 19 742 habitants**, avec une évolution annuelle moyenne de 1,2% depuis 8 ans

**135 km<sup>2</sup>**, soit une **densité moyenne de 146 habitants par km<sup>2</sup>**

**8 076 ménages** recensés fiscaux et **8 065 résidences principales**

**9 461 actifs ayant un emploi** dont 2 967 frontaliers et **4 048 emplois sur le territoire**

**La situation géographique :**

D'un point de vue strictement géographique, le territoire des 4 Rivières constitue un ensemble de villages et de bourgs-centres au cœur d'une plaine principal, dont les caractéristiques des communes membres s'inscrivent dans une fourchette relativement homogène. En effet, en termes de territoire, l'ensemble des communes concernées conserve, à divers degrés, une dimension indiscutablement rurale, elles partagent donc, à ce titre, des préoccupations communes.

De par sa proximité de Genève (30 minutes), Annemasse (20 minutes) et la haute-vallée de l'Arve (Cluses à 20 minutes), le territoire est attractif pour de nombreuses familles qui peuvent bénéficier de la qualité de vie des zones rurales. La CC4R occupe un territoire important en surface qui constitue un vaste espace de campagne et de moyenne montagne.

Le territoire est traversé par un axe routier très important, la RD 907 qui relie Fillinges à Saint-Jeoire supportant un trafic journalier moyen de 15 000 véhicules. Fillinges est l'entrée OUEST du territoire et bénéficie de connexions à l'autoroute A40 Macon – Chamonix et à la route départementale RD903 Thonon-les-Bains – La Roche-sur-Foron. Saint-Jeoire est l'entrée EST du territoire avec une connexion vers Bonneville et Cluses via la RD 26

Le territoire est enclavé par cinq massifs montagneux : les Voirons à l'ouest, le Mont-Vouan et les Brasses au Nord, le Mole au sud et les Montagnes du Giffre à l'Est. Ces éléments naturels réduisent considérablement l'urbanisation

Selon leur situation au sein de cet espace, les communes présentent des particularismes. Pour en citer quelques-uns :

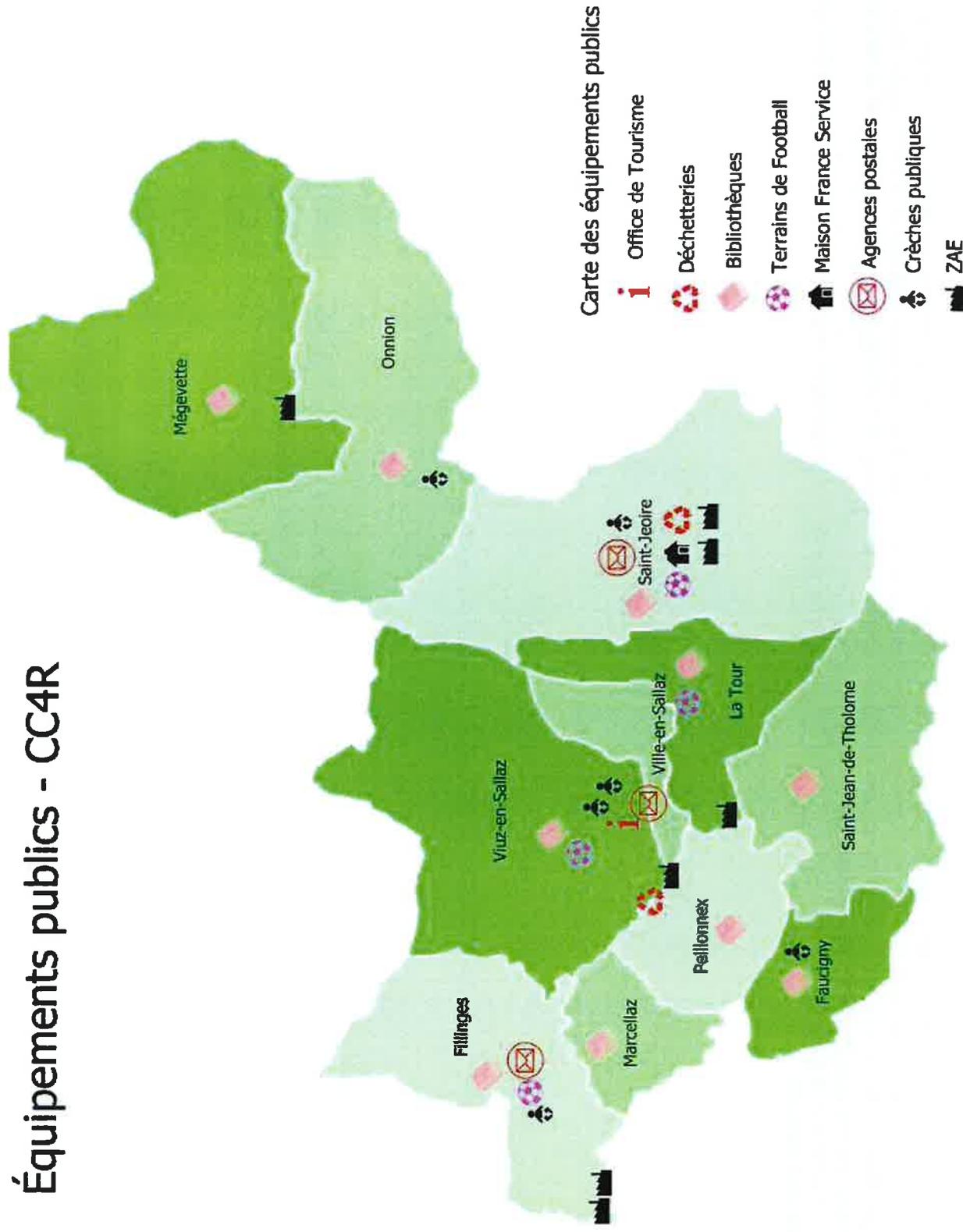
- Des communes de creux de vallée à vocation plus **urbaine ou résidentielle, carrefour et lieux de passage** important (Saint-Jeoire, Ville-en-Sallaz, Viuz-en-Sallaz, Fillinges).
- Des communes de campagne, plus **rurales, plus en retrait des flux** (La Tour, , Saint Jean de Tholome, Marcellaz, Faucigny, Peillonnex).
- Des communes rurales mais dont la situation a permis un **développement de tourisme de moyenne montagne** (Onnion, Mégevette).

#### **Les services publics en 4 Rivières :**

De par sa localisation et de sa typologie de population, le territoire des 4 rivières dispose de différents équipements et services publics de types ruraux. Le territoire bénéficie de la présence d'un collège sur Saint-Jeoire, d'une brigade de gendarmerie sur St Jeoire et d'un établissement de santé public (Hôpital Dufresne-Sommeiller) accueillant des personnes âgées et en situation de handicap situé à La Tour. Une maison France Service est implantée sur le territoire. De nombreux équipements sont proposés à la population comme des crèches privées et publiques, des bibliothèques municipales qui travaillent en réseau, des salles des fêtes et des gymnases. Trois supermarchés sont accessibles à la population.

Malgré sa taille, de nombreux équipements ne sont toutefois pas présents sur le territoire : piscine couverte, salle de spectacle, lycée, services publics de l'Etat (sous-préfecture, trésorerie, CAF, CARSAT, etc.). Le territoire est dépourvu de transport ferroviaire.

# Équipements publics - CC4R



## Un territoire rural

En conclusion, cette attractivité et cette augmentation démographique continue impliquent un développement constant de services à la population (sociaux, familiaux, loisirs, habitat, mobilités, équipements scolaires, services ...), pour l'ensemble des communes de la communauté de communes. La diversité des communes doit conduire à développer une politique commune pertinente afin **d'organiser les solidarités et les synergies** qui permettent aux **atouts de chacun d'être utiles aux autres**.

La communauté ne manque pas d'arguments pour **jouer un rôle clé dans cette partie du département** et ainsi **profiter et participer sans subir au développement de ses voisins**.

## 2 – POPULATION

2.1 Données démographiques (source : Insee)

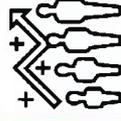
Population CC4R en 2020 – Quelques chiffres



19 742 HABITANTS



évolution de 1,2% par an  
depuis 2014



Superficie : 135 km<sup>2</sup> soit 146 habitants / km<sup>2</sup>



222 naissances par an  
(en moyenne entre 2014 et 2020)



120 décès par an  
(en moyenne entre 2014 et 2020)



8 076 MÉNAGES



27,5% personnes seules (équivalent à 2014)



28% couples sans enfant (27% en 2014)



35% couples avec enfant(s) (36% en 2014)



9% familles monoparentales (10% en 2014)

### En quelques mots :

Le nombre moyen d'occupants par résidence principale est en baisse régulière depuis 1968 (3,22 en 1968 alors que 2,40 en 2020)

Le nombre de ménages avec familles est en légère baisse, alors que le nombre de personnes vivant seules est stable ;

A noter que 71% des personnes vivant seules ont + de 65 ans (24% entre 65 et 79 ans et 47% ont 80 ans ou plus).

(source : Insee, 2023)

## 2.1.1 Densité de population du territoire

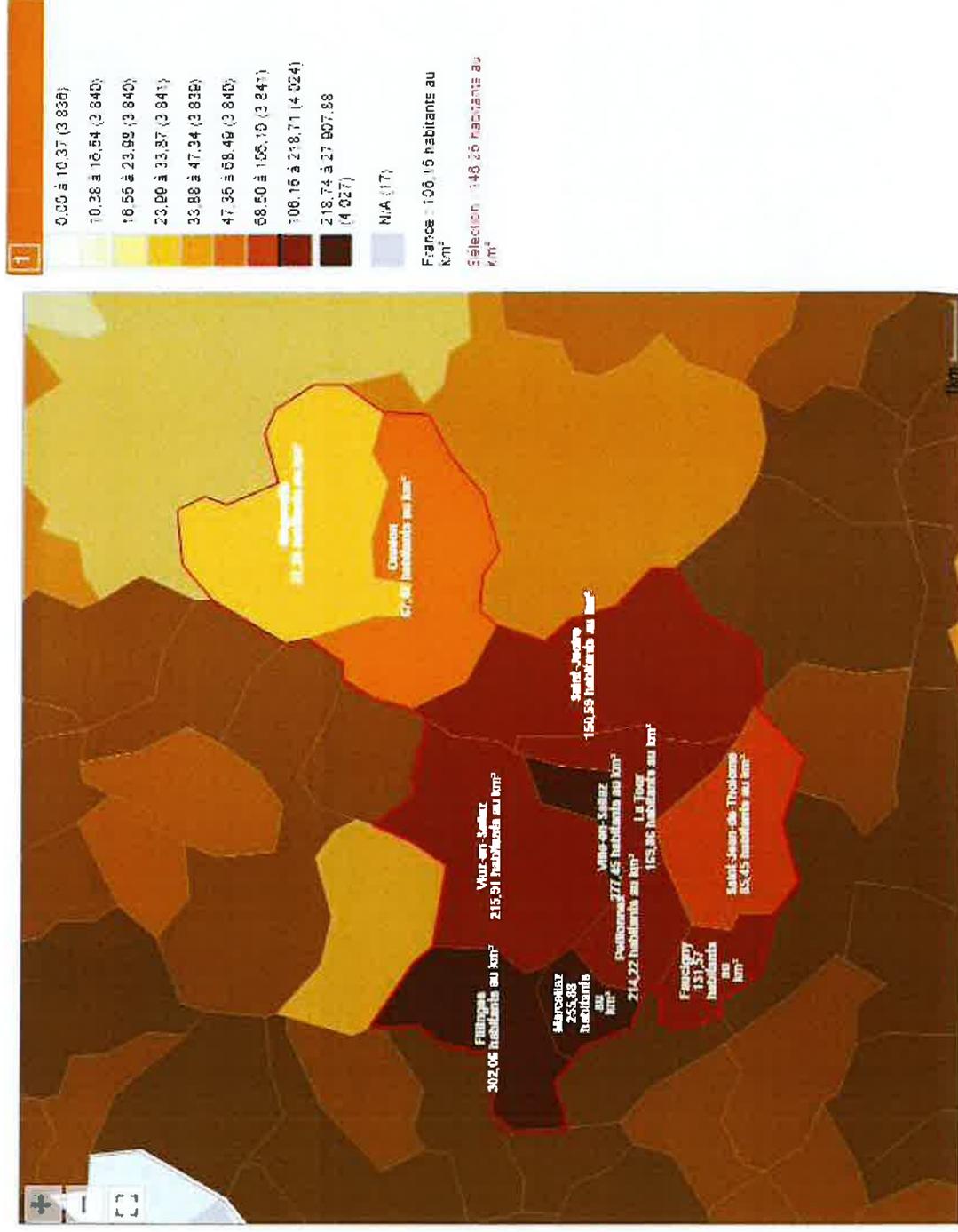
20 209 habitants au 1<sup>er</sup> janvier 2023.

Un territoire **peu dense et très étendu**, sans être une zone rurale à part entière.

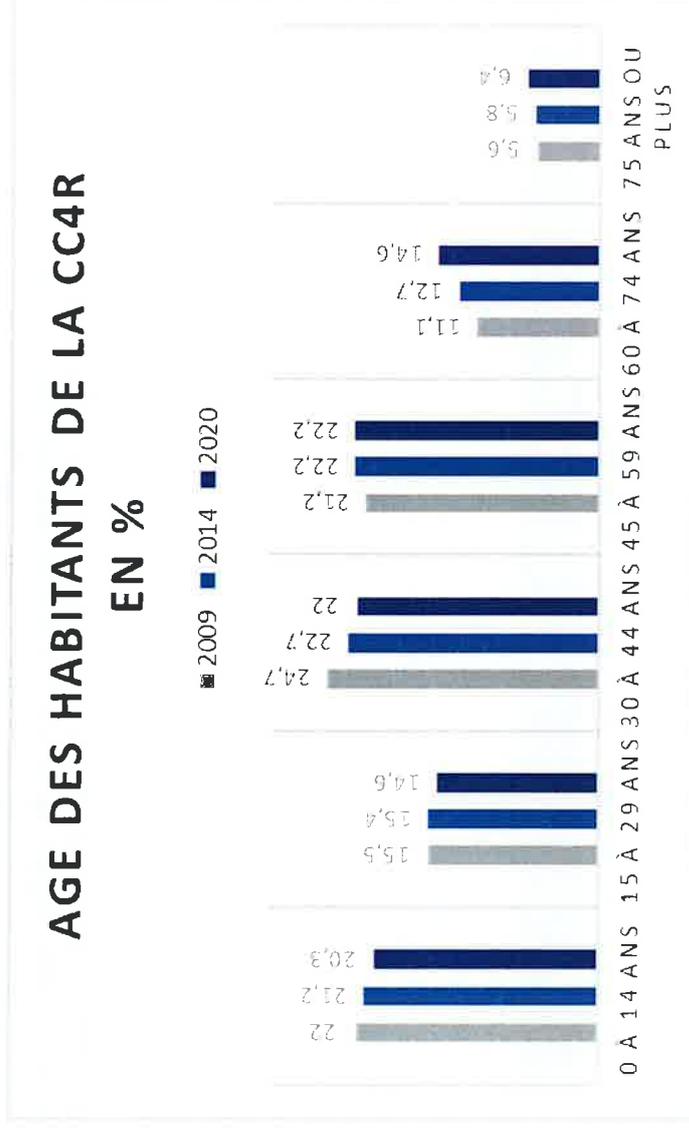
Une population principalement **répartie sur 3 communes** (58% des habitants) :

- Viuz-en-Sallaz (23%)
- Fillinges (18%)
- Saint-Jeoire (17%).

1 Densité de population (habitants au km<sup>2</sup>), 2020  
Source Insee RP 1968-2020



## 2.1.2 Age des habitants de la CC4R



Sources : Insee, RP2009, RP2014 et RP2020, exploitations principales, géographie au 01/01/2023.

### **Dynamique démographique positive et vieillissement de la population**

Taux de croissance annuel moyen entre 2014 et 2020 : **+1,2%** avec +0,5% solde naturel, et +0,7% entrées sur le territoire.

### **Vieillessement de la population :**

**baisse** des 30 - 44 ans

**hausse** des 60 - 74 ans

Seniors +65 ans **multipliés par 1,7 en 20 ans** (14% de la population).

### 2.1.3 Répartition de la population totale de la CC4R en 2020 :

Population	Peillonnex	Fillinges	Marcellaz	Faucigny	Saint-Jean-de-Tholome	Saint-Jeoire	Mégevette	Onnion	La Tour	Ville-en-Sallaz	Viuz-en-Sallaz
Population en 2020	1371	3525	1067	646	1057	3426	590	1280	1313	935	4532
Densité de la population (nombre d'habitants au km <sup>2</sup> ) en 2020	214	302	256	132	85	151	27	68	170	277	216
Superficie en 2020, en km <sup>2</sup>	6	12	4	5	12	23	22	19	8	3	21
Variation de la population : taux annuel moyen entre 2014 et 2020, en %	0	1	1,8	2,2	2,4	1,1	0,7	0,1	0,7	1,8	1,7

Source : Insee exploitations principales, géographie au 01/01/2023.

#### POP T2M - Indicateurs démographiques en historique depuis 1968

	1968 à 1975	1975 à 1982	1982 à 1990	1990 à 1999	1999 à 2009	2009 à 2014	2014 à 2020
Variation annuelle moyenne de la population en %	1,0	1,2	2,9	2,1	1,8	1,3	1,2
due au solde naturel en %	0,3	0,3	0,4	0,7	0,7	0,5	0,3
due au solde apparent des entrées sorties en %	0,7	0,9	2,5	1,4	1,1	0,7	0,7
Taux de natalité (‰)	15,1	13,2	12,6	13,7	13,0	11,7	11,6
Taux de mortalité (‰)	11,9	10,2	8,8	6,9	5,8	5,5	6,2

Les données proposées sont établies à périmètre géographique identique, dans la géographie en vigueur au 01/01/2023.

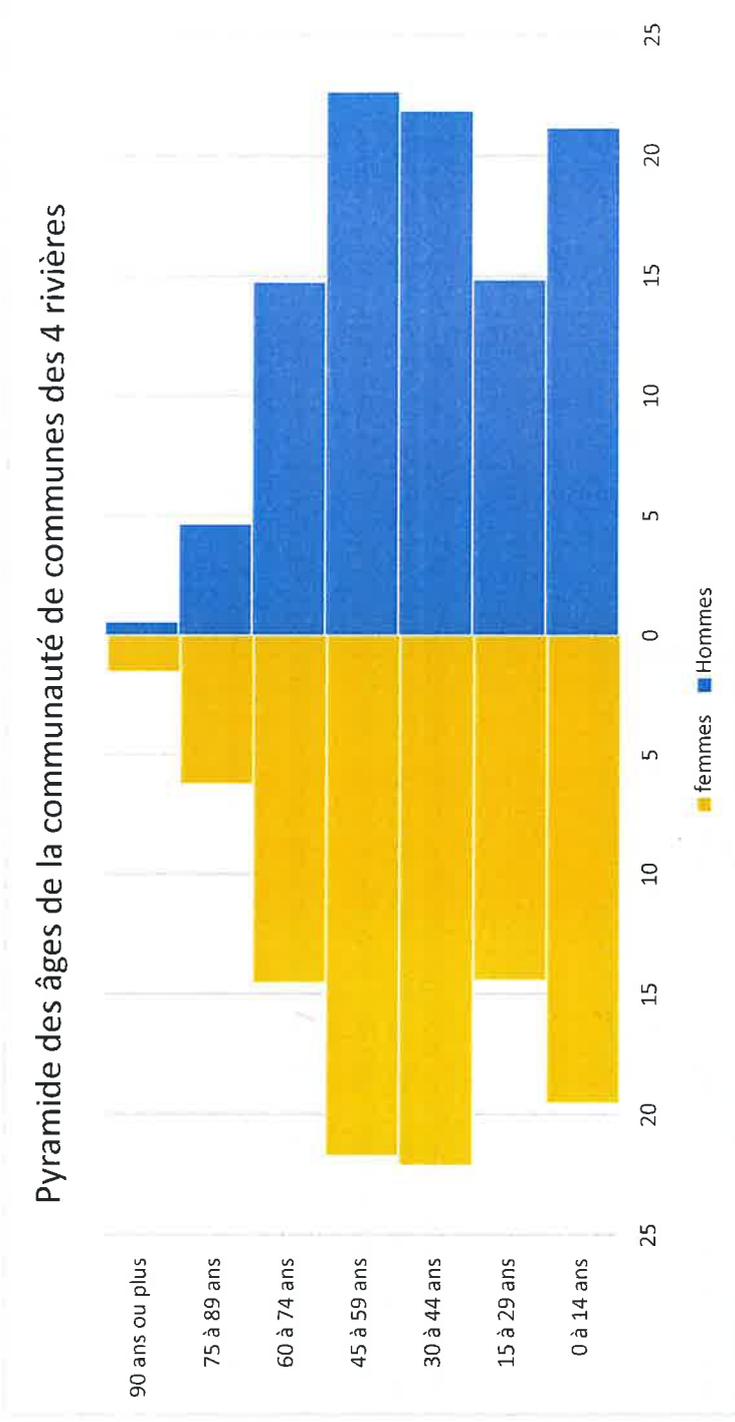
Sources : Insee, RP1968 à 1999 dénombremments, RP2009 au RP2020 exploitations principales - Etat civil.

#### En quelques mots :

La population de la CC4R est en augmentation de **+7,2%** entre 2014 et 2020 :

- Une croissance annuelle moyenne de **+1,2% qui baisse depuis 15 ans**
- Un taux de natalité en baisse constante depuis 1968 : **- 3,5‰**
- Un taux de mortalité en baisse depuis 1968 : **- 5,7‰**

#### 2.1.4 Répartition de la population par grande tranche d'âge :



Graphique 1 : Pyramide des âges CC4R, Insee au 01/01/2023.

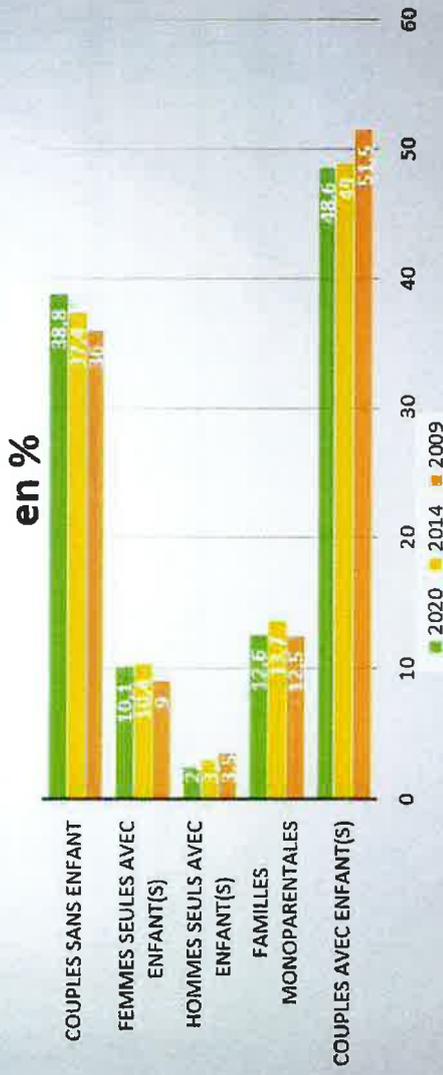
#### En quelques mots :

- **40% des hommes et des femmes** se situent dans la tranche d'âge **30-59 ans**
- **20%** sont situés dans la tranche d'âge **0-14 ans**

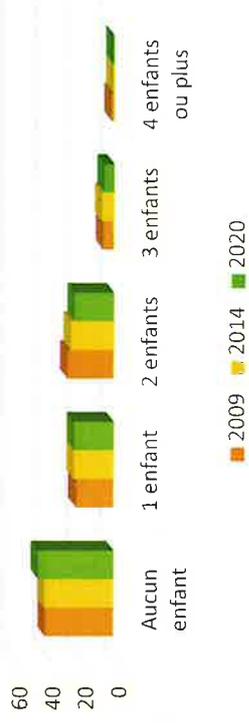
En résumé, la **population** de la CC4R est **relativement jeune**, on note tout de même un creux dans la tranche 15-29 ans,

Caractéristiques des ménages : Sources Insee RP 2020, exploitations complémentaires, géographie au 01/01/2023.

## Evolution de la composition des familles de la CC4R de 2009 à 2020



Familles selon le nombre d'enfants âgés de moins de 25 ans



### En quelques mots :

Même si, sur le territoire, **les familles monoparentales** ont tendance à **baïsser** et **les couples sans enfant à augmenter**, le profil familial des ménages de la CC4R reste nucléaire (couples avec enfants avoisinant 49%). **Les foyers sont composés globalement de 1 et/ou 2 enfants**. Ces données peuvent être mises en lien avec la jeunesse de la population.

Nous pouvons difficilement observer si les familles sont recomposées ou non, puisqu'une **forte proportion (15%) sont en union libre**.

## 2.2 Logements

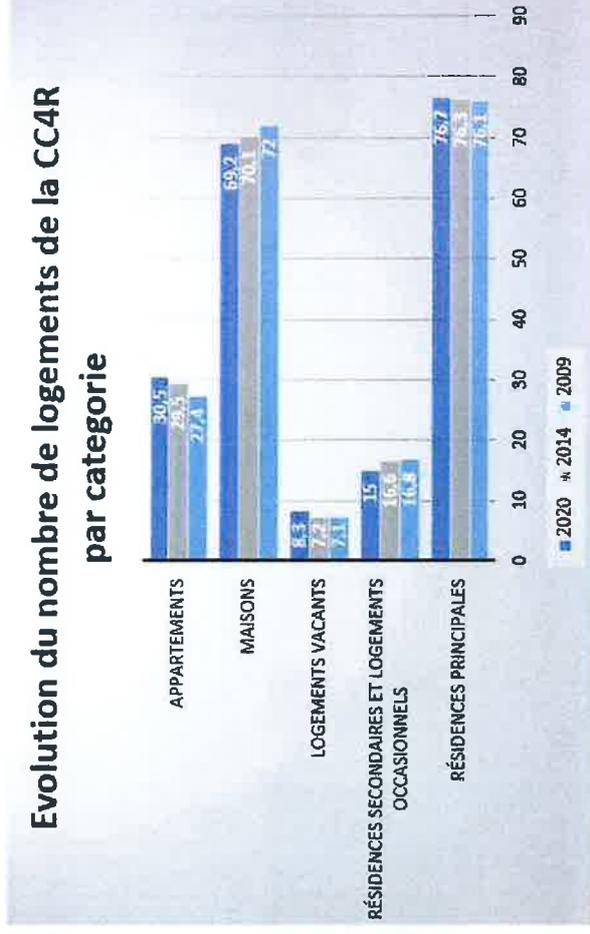
### 2.2.1 Evolution sur le territoire

Nombre de logements sur le territoire en 2020 :

	2020	%
<b>Ensemble</b>	<b>10 509</b>	<b>100</b>
Résidences principales	8 065	76,7
Résidences secondaires et logements occasionnels	1 574	15
Logements vacants	871	8,3
<i>Maisons</i>	7 269	69,2
<i>Appartements</i>	3 208	30,5

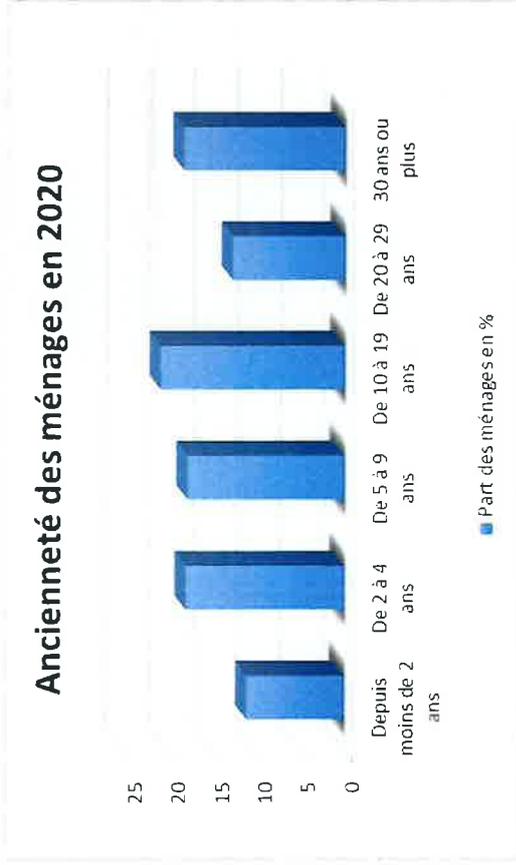
Sources : Insee, RP2020, exploitations principales, géographie au 01/01/2023

Evolution du nombre de logement depuis 2009

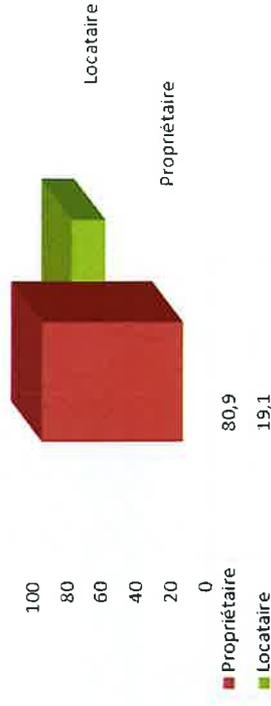


Sources : Insee, RP2009, RP2014 et RP2020, exploitations principales, géographie au 01/01/2023

## 2.2.2 Evolution du parc :



répartition de l'Occupation des résidences principales en 2021



Source : Insee, RP2020 exploitation principale, géographie au 01/01/2023

### LOG T1 - Évolution du nombre de logements par catégorie en historique depuis 1968

	1968(*)	1975(*)	1982	1990	1999	2009	2014	2020
<b>Ensemble</b>	<b>3 467</b>	<b>4 161</b>	<b>4 971</b>	<b>6 615</b>	<b>7 478</b>	<b>8 836</b>	<b>9 584</b>	<b>10 509</b>
Résidences principales	2 445	2 786	3 211	4 174	5 322	6 720	7 308	8 065
Résidences secondaires et logements occasionnels	603	903	1 342	2 052	1 836	1 487	1 590	1 574
Logements vacants	419	472	418	389	320	629	686	871

Source : Insee, RP2020 exploitation principale, géographie au 01/01/2023

## Mouvement des ménages des 4 rivières en 2020

	Même logement		Autre logement de la même commune		Autre commune en France		Hors de France métropolitaine ou d'un DOM		Ensemble	
	2020	%	2020	%	2020	%	2020	%	2020	%
Agriculteurs exploitants	64	0,3	0	0,0	10	0,1	0	0,0	74	0,4
Artisans, commerçants, chefs d'entreprise	794	4,1	25	0,1	28	0,1	0	0,0	847	4,3
Cadres et professions intellectuelles supérieures	1313	6,7	24	0,1	116	0,6	19	0,1	1473	7,5
Professions intermédiaires	2838	14,5	54	0,3	255	1,3	20	0,1	3167	16,2
Employés	2259	11,6	59	0,3	223	1,1	20	0,1	2562	13,1
Ouvriers	2210	11,3	74	0,4	239	1,2	5	0,0	2529	13,0
Retraités	3358	17,2	14	0,1	58	0,3	0	0,0	3431	17,6
Autres personnes sans activité professionnelle	4943	25,3	145	0,7	324	1,7	25	0,1	5437	27,9
<b>Ensemble</b>	<b>17779</b>	<b>91,1</b>	<b>396</b>	<b>2,0</b>	<b>1255</b>	<b>6,4</b>	<b>89</b>	<b>0,5</b>	<b>19519</b>	<b>100,0</b>

Source : Insee, RP2020 exploitation complémentaire, géographie au 01/01/2023

### 2.2.3 Logements sociaux :

#### Parc de logements sociaux (début 2021)

<b>Territoire</b>	<b>Département</b>
507	51 857

#### Logements sociaux pour 1000 habitants (début 2021)

<b>Territoire</b>	<b>Département</b>	<b>AURA</b>	<b>France</b>
35	62	73	77

#### % de logements sociaux dans les résidences principales (début 2021)

<b>Territoire</b>	<b>Département</b>
6.29 %	13.93 %

Source : DREAL, Services fiscaux, TERACTEM

### En quelques mots :

Le territoire de la CC4R comptabilise 10 509 logements en 2020 et se caractérise par une part prépondérante de résidences principales (77%). **L'évolution du parc de logements est supérieure à la démographie sur la période 2014-2020 : 9,6% contre 7,2% pour la population.**

Les habitants de la CC4R sont **principalement des propriétaires de leur résidence principale, 81%** contre 74.2% en Haute Savoie et 58% en France.  
69% des résidences sont des maisons individuelles, contre 31% d'appartements. Le nombre de résidences secondaires a diminué de 1.6% depuis 2014.

**La part des maisons individuelles diminue au fil des années mais reste très importante par rapport au département 69,2% en 2020** sur notre territoire, contre 39% en Haute Savoie. Le nombre de logements collectifs augmente plus rapidement que celui des logements individuels.

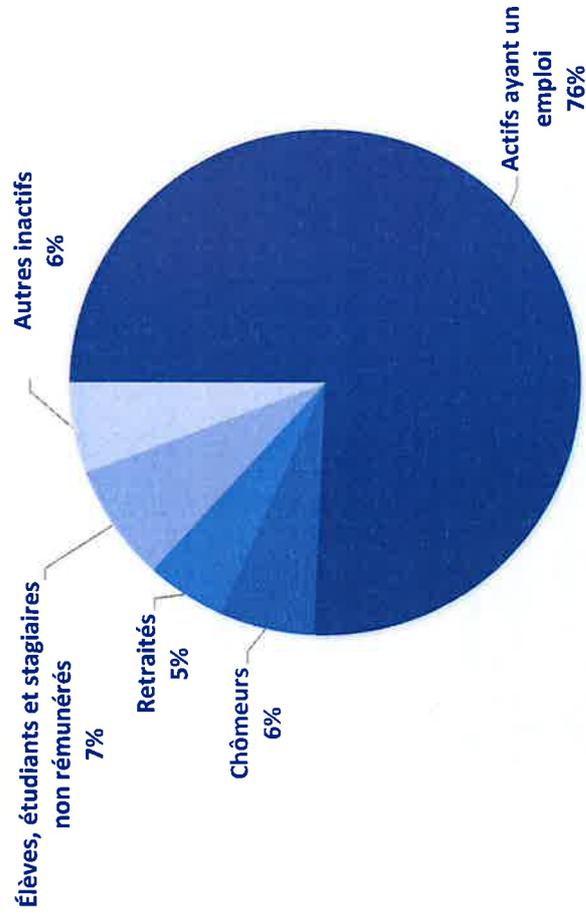
**La part des logements vacants est 8,3% en 2020, contre 6.5% en Haute Savoie.** Selon le diagnostic du SCOT cœur du Faucigny, la vacance peut provenir d'une offre plus élevée que la demande sur le marché du logement, de logements en mauvais état, d'un parc inadapté au marché (taille, localisation, prix, etc.) ou de délais de relocation ou de vente (vacance frictionnelle). Il se peut qu'il y ait une rotation forte dans les logements neufs ainsi qu'une occupation permanente de certaines résidences secondaires (occupation permanente non déclarée).

L'analyse des données relative à l'occupation des résidences principales sur le territoire de la CC4R tend à constater que les ménages sont **présents sur le territoire depuis plus de 2 ans, dont une majorité depuis plus de 10 ans.**

Nous constatons que **6,4% des habitants ont déménagé** dans une autre commune en France en 2020, il s'agit principalement des catégories socioprofessionnelles suivantes : **professionnels intermédiaires 1,3%, Employés 1,1%, ouvriers 1,2%**, autres personnes **sans activité professionnelle 1,7%**.

## 2.3 Emploi

### POPULATION PAR TYPE D'ACTIVITÉ EN 2020

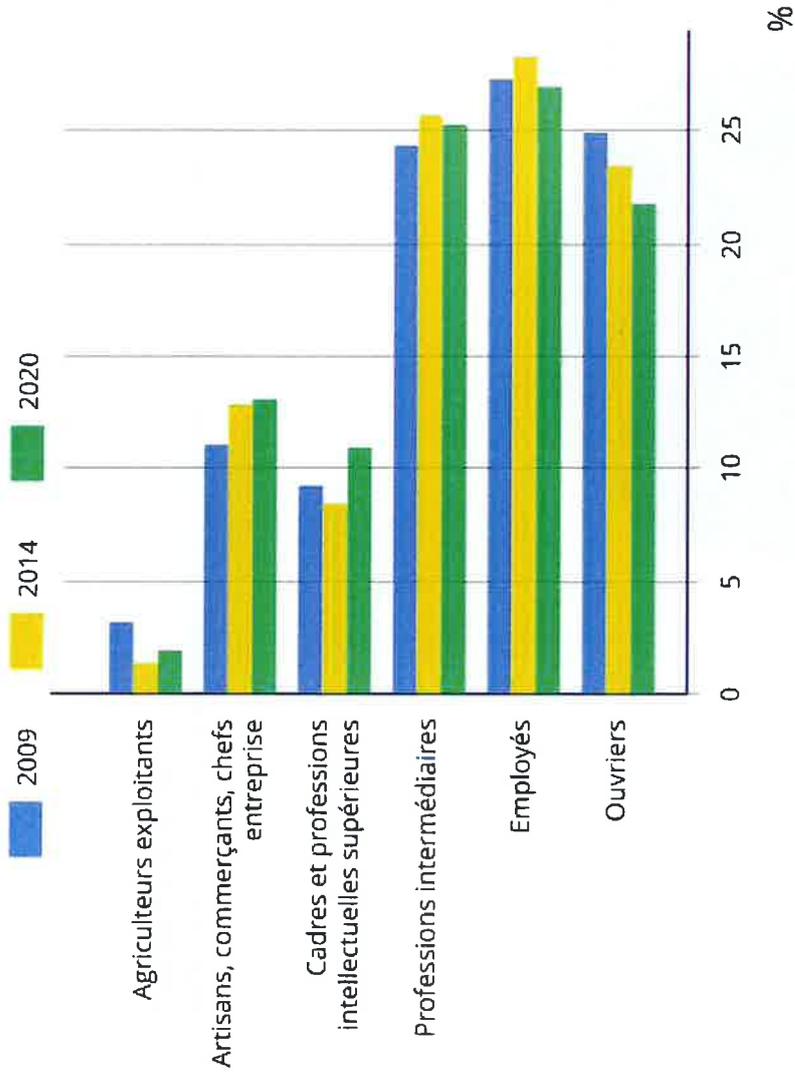


Source : Insee, RP2020 exploitation principale, géographie au 01/01/2023.

#### En quelques mots :

La Communauté de Communes a un **taux de chômage de 5,7% début 2024 contre 5,9% au niveau départemental**.  
Le territoire compte 135 personnes en RSA.

### EMP G3 - Emplois par catégorie socioprofessionnelle



Sources : Insee, RP2009, RP2014 et RP2020, exploitations complémentaires lieu de travail, géographie au 01/01/2023

## Répartition de la population (de 15 ans ou plus) selon la catégorie socioprofessionnelle

POP T5 - Population de 15 ans ou plus selon la catégorie socioprofessionnelle

	2009	2014	2020
Agriculteurs exploitants	1	0,4	0,5
Artisans, commerçants, chefs d'entreprise	4,3	4,7	5,3
Cadres et professions intellectuelles supérieures	9,6	8,8	9,2
Professions intermédiaires	19,1	19,8	19,9
Employés	17,5	17,6	16,1
Ouvriers	15,6	15,4	15,9
Retraités	19,2	20,2	21,5
Autres personnes sans activité professionnelle	13,8	13	11,6

Sources : Insee, RP2009, RP2014 et RP2020, exploitations complémentaires, géographie au 01/01/2023.

### **En quelques mots :**

Nous pouvons constater que **la part des retraités augmente de manière significative sur le territoire (21,5% en 2020)**.

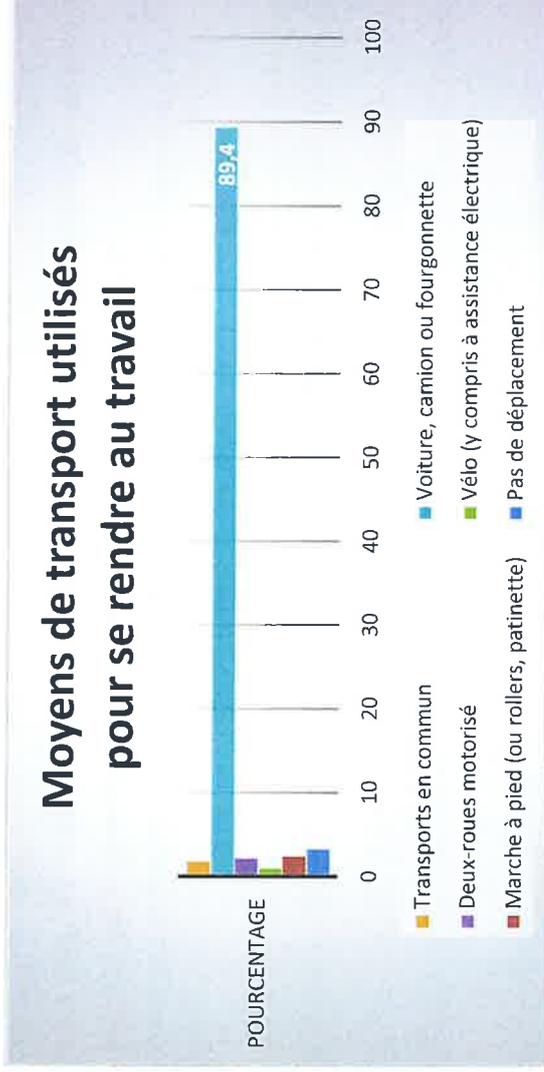
Le pourcentage de personnes sans activité a diminué depuis 2014, il est passé de 13% à 11%.

La proportion des actifs en catégorie CSP + progresse plus depuis 15 ans, que la part des professions intermédiaires.

**Il est à noter l'affirmation du constat du vieillissement de la population de la Communauté de Communes**

## 2.4 Mobilité

### 2.4.1 Les moyens de transport



Champ : actifs de 15 ans ou plus ayant un emploi.

Source : Insee, RP2020 exploitation principale, géographie au 01/01/2023.

### Équipement automobile des ménages

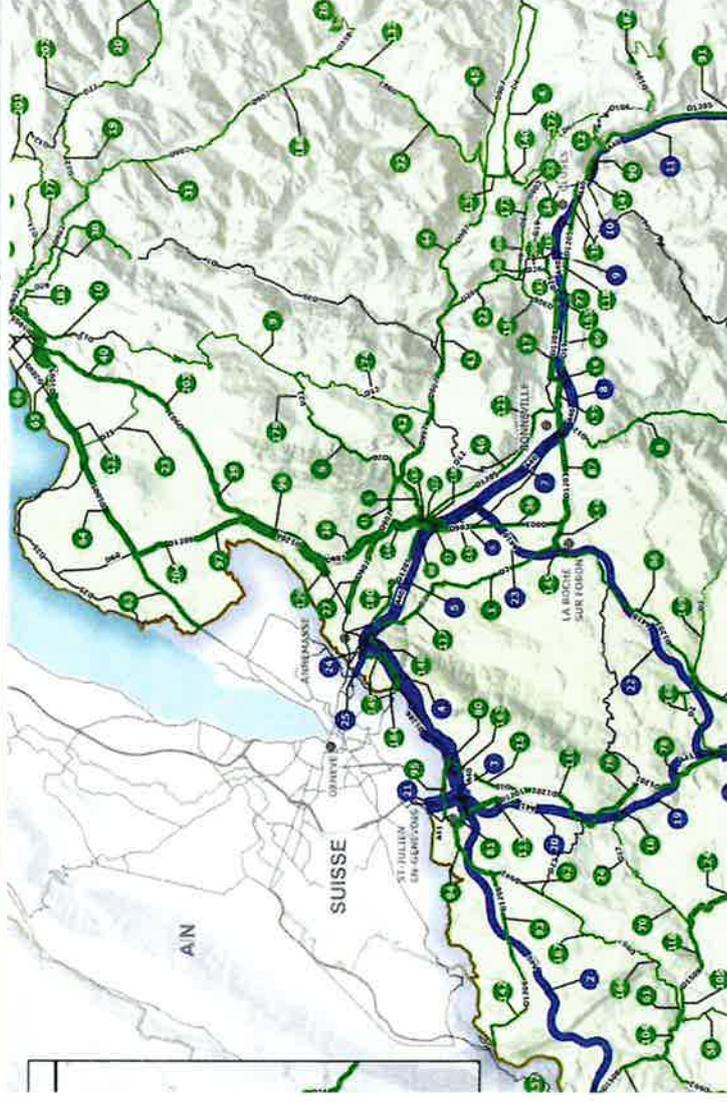
	2009	2014	2020
Ensemble	6 720	7 308	8 065
Au moins un emplacement réservé au stationnement	5 782	6 308	7 082
Au moins une voiture	6 354	6 933	7 732
1 voiture	2 513	2 683	3 014
2 voitures ou plus	3 841	4 250	4 717
	%	%	%
	100	100	100
	86	86,3	87,8
	94,6	94,9	95,9
	37,4	36,7	37,4
	57,2	58,2	58,5

Sources : Insee, RP2009, RP2014 et RP2020, exploitations principales, géographie au 01/01/2023.

## 2.4.2 Les déplacements

Lieu de travail des actifs résidant dans le territoire			
	1999	2006	2019
Même commune	1 329	1 416	1 398
Reste département	3 799	4 587	5 139
Reste France	138	148	177
Etranger	1 466	1 959	2 775
<b>TOTAL</b>	<b>6 732</b>	<b>8 110</b>	<b>9 490</b>

Source INSEE – Portrait du territoire édition du 5 juin 2024



Carte du Trafic routier en 2023

### Moyenne du trafic routier journalier sur voies en Haute-Savoie

ROUTE - SECTION	2015	2020	2022	2023	Pointe 2023
D 907 - LA TOUR	9056	8326	10 476	10 700	19 914
D 907 - VIUZ-EN-SALLAZ	NPC	13 296	15 050	14 930	23 502
D 907 - FILLINGES	12 740	9 724	11 381	11 845	14 890
D9 - CONTAMINE/ARVE	17 619	13 985	12 930	14 336	19 806
D 903 - CONTAMINE/ARVE	35 713	31 874	40 848	41 519	71 781

#### En quelques mots :

**89,4% des actifs se rendent au travail en véhicule à moteur** (ils étaient 90% en 2019) contre 78 % pour le reste du département  
L'utilisation du deux-roues motorisé et du vélo à légèrement augmenté par rapport à 2019 : **3.2%**

**La CC4R comptabilise au moins une voiture par ménage à 95,9% contre 90% en Haute Savoie. 58,5% des ménages ont 2 voitures ou plus contre 43,1% en Haute Savoie.**

**Le territoire compte 9 490 actifs** dont seulement un tiers travaille sur le territoire, **29.2% travaillent en Suisse (29% en 2017)**.

Les déplacements ont essentiellement comme origine ou destination le domicile des individus. Seuls 21 % des déplacements sont dits "secondaires" (c'est à dire non liés au domicile).

Les déplacements domicile-travail représentent environ un quart des déplacements (au même niveau que les déplacements domicile-loisirs ou visites), puis viennent ceux liés aux achats, aux études et en accompagnement (entre 10 et 15 % chacun). Ainsi, en Haute-Savoie, les déplacements sont très majoritairement assurés par la voiture particulière.

D'ailleurs, en corrélation directe avec la croissance de la population, le besoin de déplacements n'a cessé de progresser en Haute-Savoie. Cela se constate à travers les augmentations de trafic sur l'ensemble du réseau routier.

## 2.5 Economie

### 2.5.1 Les revenus des ménages

#### Ménages fiscaux de l'année 2021 en CC4R

Nombre de ménages fiscaux	7 823
Nombre de personnes dans les ménages fiscaux	18 604
Médiane du revenu disponible par unité de consommation (en euros)	31 760
Médiane du revenu disponible par unité de consommation (en euros) en Haute Savoie	26 600
Part des ménages fiscaux imposés (en %)	58,8

Source : Insee-DGFIP-Cnaf-Cnav-Ccmsa, Fichier localisé social et fiscal (Filosophi) en géographie au 01/01/2023.

#### Décomposition des revenus disponibles sur l'année 2021 en pourcentage

<b>Revenus d'activité</b>	<b>87,5</b>
dont salaires et traitements	81
dont indemnités de chômage	3,2
dont revenus des activités non salariées	3,3
<b>Pensions, retraites et rentes</b>	<b>19,3</b>
<b>Revenus du patrimoine et autres revenus</b>	<b>7,1</b>
<b>Ensemble des prestations sociales</b>	<b>1,4</b>
dont prestations familiales	0,7
dont minima sociaux	0,5
dont prestations logement	0,2
<b>Impôts</b>	<b>-15,3</b>

## 2.5.2 la création d'entreprises

### Création d'entreprises par secteur d'activité 2022

	Entreprises créées		Dont entreprises individuelles	
	Nombre	%	Nombre	%
<b>Ensemble</b>	<b>242</b>	<b>100</b>	<b>182</b>	<b>75,2</b>
Industrie manufacturière, industries extractives et autres	16	6,6	13	81,3
Construction	29	12	19	65,5
Commerce de gros et de détail, transports, hébergement et restauration	45	18,6	36	80
Information et communication	8	3,3	8	100
Activités financières et d'assurance	10	4,1	1	10
Activités immobilières	18	7,4	5	27,8
Activités spécialisées, scientifiques et techniques et activités de services administratifs et de soutien	48	19,8	34	70,8
Administration publique, enseignement, santé humaine et action sociale	22	9,1	21	95,5
Autres activités de services	46	19	45	97,8

Champ : activités marchandes hors agriculture.

Source : Insee, Système d'information sur la démographie d'entreprises (SIDE) en géographie au 01/01/2024.

#### En quelques mots :

**242 créations d'entreprises ont été recensées en 2022, dont les 3/4 sont en entreprise individuelle**

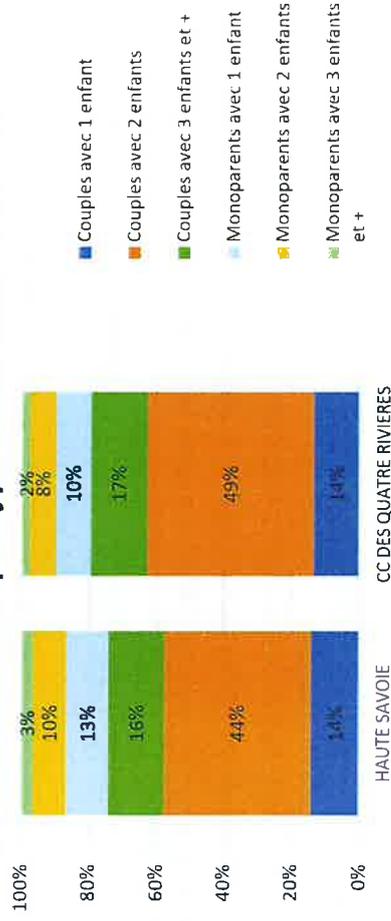
**Le revenu médian est de 31 760 euros par unité de consommation en 4 Rivières, largement supérieur à la moyenne du département de 26 600 €**  
**81% des revenus sont issus des salaires et traitements.**

## 2.6 Les populations allocataires CAF

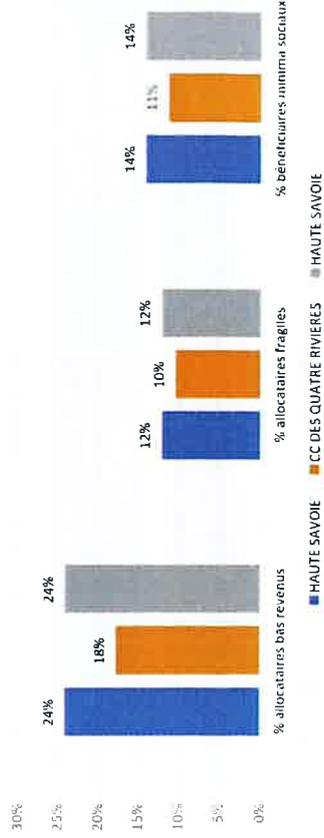
### Population allocataire territoire de la CC4R et en Haute-Savoie

	HAUTE SAVOIE	CC DES QUATRE RIVIERES
Nb habitants*	826 094	19 532
Nb allocataires	122 788	2 262
Nb allocataires avec enfants	72 166	1 571
Population couverte	322 825	6 683
% population couverte	39%	34%
Taux d'activité	73%	80%
Poids financier Caf	614 254 760 €	10 804 541 €
Dont Part des Prestations	91,6%	87,4%
Dont Part de l'Action sociale	8,4%	12,6%

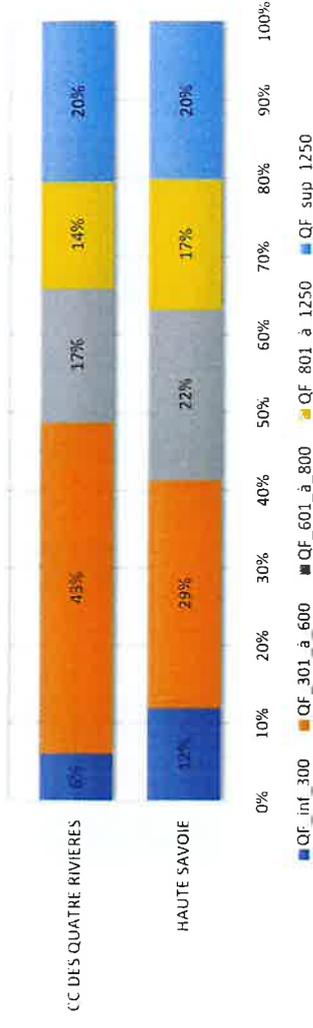
### Nombre d'enfants par type de familles allocataires



### Données allocataires - précarité



## Répartition des familles allocataires par tranche de quotient familial (QF)



Source : Fiche territoire CAF 2022

### En quelques mots :

**La part de la population couverte (recevant des aides) par la Caf est de 34% contre 39% au niveau du départemental.**

**Le taux d'activité est supérieur à la moyenne départementale de 7 points.**

Parmi les allocataires Caf, on observe que **19% des familles sont des familles nombreuses (3 enfants et plus)**, que ce soit des familles nucléaires ou des familles monoparentales.

La part des familles monoparentales sur les ménages allocataires est en augmentation, elle est de **20% sur la CC4R inférieure à l'échelle du département (26%)**.

Les familles ; couples ayant 2 enfants, restent majoritaires (49%), sur la communauté de communes et en Haute Savoie.

**11% des foyers allocataires bénéficient de minimas sociaux**, soit environ 250 foyers. **226 foyers sont considérés comme des foyers d'allocataires fragiles** soit 10 % des foyers allocataire

## 2.6 Formations

### Scolarisation selon l'âge et le sexe en 2021

Ages	Part de la population scolarisée en %				
	Ensemble	Population scolarisée	Ensemble	Hommes	Femmes
2 à 5 ans	1 001	723	72,2	73,1	71,3
6 à 10 ans	1 431	1 385	96,8	96,6	97
11 à 14 ans	1 104	1 082	98	98,1	97,9
15 à 17 ans	810	781	96,3	96,2	96,5
18 à 24 ans	1 076	388	36	31,7	40,9
25 à 29 ans	1 006	34	3,4	2,8	3,8
30 ans ou plus	12 985	112	0,9	0,7	1

Source : Insee, RP2021 exploitation principale, géographie au 01/01/2024.

### Diplôme le plus élevé de la population non scolarisée de 15 ans ou plus selon le sexe en 2021

Diplôme	Ensemble	Hommes	Femmes
<b>Population non scolarisée de 15 ans ou plus</b>	<b>14 564</b>	<b>7 166</b>	<b>7 398</b>
<i>Part des titulaires en %</i>			
Aucun diplôme ou certificat d'études primaires	14,1	12,2	15,9
BEPC, brevet des collèges, DNB	3,9	3,2	4,7
CAP, BEP ou équivalent	28,1	34,7	21,7
Baccalauréat, brevet professionnel ou équivalent	18,9	18,4	19,4
Diplôme de l'enseignement supérieur de niveau bac + 2	13,6	12,7	14,5
Diplôme de l'enseignement supérieur de niveau bac + 3 ou bac + 4	11,2	8,7	13,7
Diplôme de l'enseignement supérieur de niveau bac + 5 ou plus	10,2	10,1	10,2

Source : Insee, RP2021 exploitation principale, géographie au 01/01/2024.

En 2023 et 2024, la MJCI a proposé 3 sessions de formation BAFA à des jeunes de 16 à 19 ans, en partenariat avec la MJC de Chamonix.

11 jeunes sur 16 du territoire en avril 2023, 4 jeunes sur 7 du territoire en octobre 2023 et 6 jeunes sur 10 en avril 2024. Ils ont réalisé leurs stages pratique avec la MJCI et sont donc des jeunes potentiellement employables pour les accueils de loisirs et/ou périscolaires en fonction de leurs projets (travail saisonnier pour les étudiants, travail régulier pour les jeunes qui ont choisi cette voie dans leur parcours professionnel).

Les structures d'accueil ont des difficultés à trouver du personnel occasionnel pour les temps de loisirs des enfants, ainsi que les crèches pour combler les équipes sur du long terme.

Mais aussi la mise en place depuis 1 an de formations BAFA portées par la MJCI (avec la MJC de Chamonix) proposant un parcours complet de formation et d'accompagnement aux jeunes du territoire souhaitant se former et travailler pendant les vacances. Toutes les sessions organisées ont été remplies !

Ces nouveautés ne permettent pas encore de fidéliser totalement les jeunes, qui partent souvent après pour leurs études, cela permet tout de même de poursuivre leur accompagnement au sein de la MJCI. De plus, par moment, cela permet aussi de faire du lien avec les jeunes des activités sports et loisirs qui passent leur BAFA et découvrent ainsi le volet accueil de loisirs. Mais cela reste limité et constitue un véritable enjeu en interne pour mettre du lien entre le secteur sport et loisirs et l'accueil de loisirs.

Les effectifs de première ST2S (santé et social) restent stables, après avoir subi une baisse de -4,3% entre les rentrées 2018 et 2020 avant d'observer une hausse à la rentrée 2021 (+2,3%) suite à l'ouverture de la filière dans deux lycées publics (LGT Pierre du Terrail à Pontcharra et LGT la Versoie à Thonon-les-Bains), néanmoins on observe une nouvelle baisse en 2022-2023 (-2,1%). Le recul de la filière ST2S est une tendance nationale, avec -3,4% entre les rentrées 2018 et 2022, particulièrement visible dans l'académie avec -4,1%.

La série ST2S est particulièrement répandue dans les lycées privés sous contrat avec une part de 31,2% à la rentrée 2022 tandis que ce chiffre est de seulement 7,2% dans le secteur public. Toutefois, le poids de la filière a diminué de 15,2 points dans les lycées privés sous contrat entre les rentrées 2013 et 2022 mais progresse dans le public de +1,7 point.

ST2S sont les plus féminisés et comptent 83,7% de filles dans l'académie, cette tendance s'observe aussi au niveau national.

Enfin, les bacheliers de ST2S choisissent des études autour de la santé (notamment en licence sciences pour la santé et en licence STAPS) ou du social (en licence psychologie, ou encore BTS économie sociale familiale).

En Haute-Savoie<sup>1</sup>, La MFR à la Balme Sillingy, le Lycée professionnel privé les Bressis, le Lycée les 3 vallées à Thonon les Bains, le Lycée Jeanne Antide à Reignier, le Greta Bonneville, Annecy proposent un CAP Accompagnant Educatif Petite Enfance (AEPE). Aucune formation est mise en place dans notre territoire.

En 2023, 741<sup>2</sup> candidats admis pour le diplôme CAP AEPE de l'Académie de Grenoble, contre 70 candidats admis en 2024. La baisse est considérable.

**En quelques mots :**

Le taux de scolarisation au sein de la communauté de communes est relativement important, soit 97,1% des enfants âgés de 6 à 18 ans.

Toutefois, il n'est que de 36% pour la tranche 18-24 ans.

82% des actifs âgés de 15 ans et plus sont diplômés.

---

<sup>2</sup> <https://www.admis-examen.fr/resultats/resultat-officiel-cap-2024/academie-grenoble/accompagnant-educatif-petite-enfance-33205.html>  
CTG 2024-2028 – CC4R

## 3 - SERVICES A LA POPULATION

### 3.1 Mode de garde : Equipements existants

12 structures financées au titre de la prestation de service (PS)

- Fillinges : 1 multi-accueil, 1 ALSH périscolaire, 1 ALSH extrascolaire
  - Onnion : 1 multi-accueil
  - Peillonex : 1 ALSH périscolaire
  - Saint-Jeoire : 1 multi-accueil, 1 ALSH périscolaire
  - Viuz en Sallaz : 2 multi-accueils, 2 ALSH périscolaire, 1 ALSH extrascolaire
  - Faucigny : 1 micro-crèche PSU
- 1 CEJ existant sur le territoire (2016 – 2019)
- 1 ALSH périscolaire (Peillonex), 1 ALSH périscolaire et 1 ALSH extrascolaire pris en charge (MJCI)
  - 5 multi-accueils
  - 1 poste de coordination des 6 sites (crèches de Viuz, crèche d’Onnion, crèche de Saint Jeoire, crèche de Fillinges et MIC de Faucigny)
  - 1 poste de coordination Petite Enfance
  - 1 poste d’animation Relais Petite Enfance
  - 1 poste d’animation Sociale

Les services de la CC4R mettent les moyens pour favoriser un accueil de qualité des jeunes enfants :

- Suivi du contrat de concession avec La Maison Bleue dont le projet éducatif est conforme aux valeurs liées à la Petite Enfance.
- Suivi des travaux d’amélioration des locaux des 5 structures du territoire dont certains bénéficient des aides de la CAF.
- Une construction terminée en 2024 et une en cours de construction pour une ouverture possible en 2025.
- Un projet de mini crèche à la Tour et soutien technique pour la commune d’Onnion (mise à disposition de locaux à rafraîchir) pour la mise en place d’une MAM.
- Un diagnostic d’accessibilité des 5 multi-accueils réalisé en 2020, pour préconiser des améliorations à tous types de handicap.

### 3.2 Taux de couverture sur le territoire

Depuis 2016, la CC4R répond à la demande croissante de garde des jeunes enfants : suite à un diagnostic petite enfance et une étude prospective menée en 2019 par la CC4R, une réflexion globale a été menée pour impulser une politique « Petite Enfance ».

- Accompagner techniquement les gestionnaires privés dans le montage des dossiers (4 micro-crèches privées sur le territoire (déjà installées), 1 en projet, la MAM en projet).

- Recenser les besoins en locaux et les mettre en lien avec l'existant ou la création.
- Accompagner les communes dans leur questionnement sur la politique « Petite Enfance ».

### ÉVOLUTION DES NAISSANCES



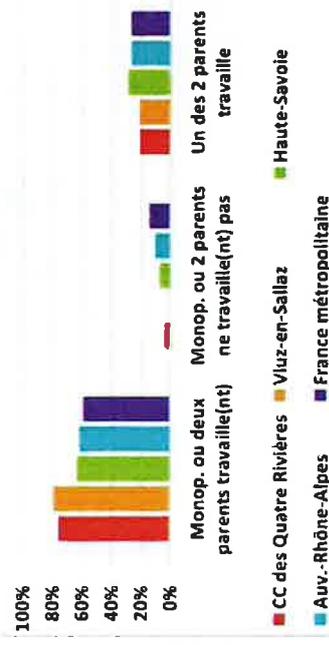
2008 2009 2010 2011 2012 2013 2014 2015 2016 2017 2018 2019 2020 2021 2022

Source : Insee État Civil, 2008-2022

En moyenne sur les 15 dernières années, les naissances sont en hausse sur l'EPCI.

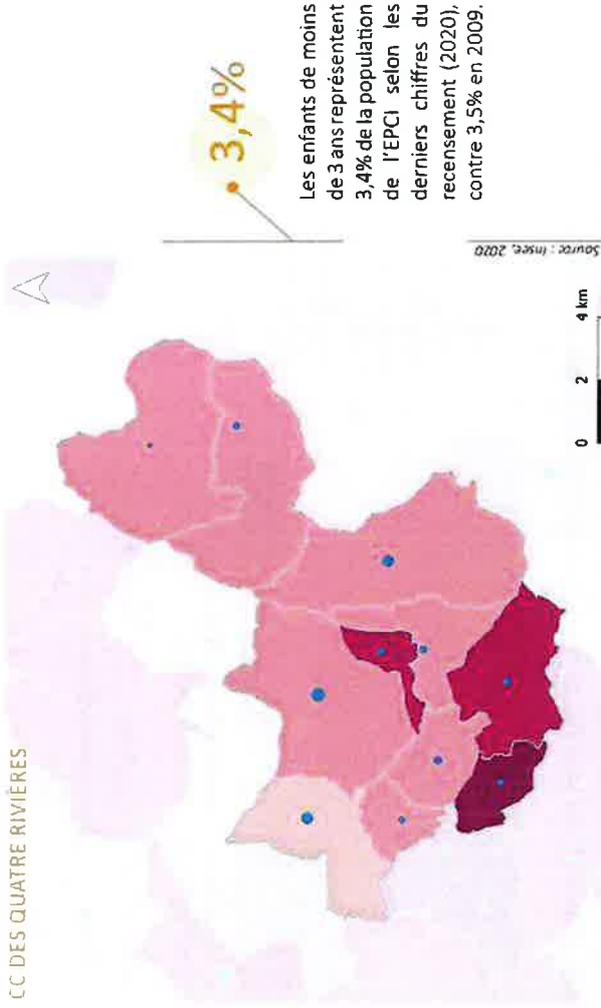
Selon les dernières données diffusées sur CAFDATA.com de 2021, on compte 47 places d'accueil pour 100 enfants sur la communauté de communes des 4 Rivières, c'est moins élevé qu'à l'échelle départementale 55 et bien moins qu'à l'échelle régionale 70.

### TAUX D'ACTIVITE DES PARENTS AYANT UN ENFANT DE MOINS DE 3 ANS



Source : Insee, 2020

76% des familles ayant un enfant de moins de 3 ans sont en bi-activité avec un emploi si la famille est un couple avec enfant ou en activité avec un emploi si la famille est monoparentale. C'est plus qu'à l'échelle nationale. Plus le taux d'emploi des parents est élevé, plus les besoins en mode de garde réguliers et sur des temps complets sont forts. Au sein des familles où seul l'un des 2 parents occupe un emploi, ce sont majoritairement (75%) des hommes qui travaillent.



Les enfants de moins de 3 ans représentent 3,4% de la population de l'EPCI selon les derniers chiffres du recensement (2020), contre 3,5% en 2009.

Part des enfants de moins de 3 ans au sein de la population

- Moins de 3%
- De 3% à 3,6%
- De 3,6% à 4,3%
- Plus de 4,3%

	2024	2023	2022-2020	2019-2017	2018-2016	2017-2015	2016-2014
Nombre de naissances			685	675	661	631	642
Total enfants issus du solde migratoire			54	54	54	54	54
<b>TOTAL enfants 0-3 ans</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>739</b>	<b>729</b>	<b>715</b>	<b>685</b>	<b>696</b>

Nombre de places en MIC privées	48	36	24	10	10	10	0
Nombre de place en MAM	12	12					
Nombre de places en AM	<b>189</b>	<b>192</b>	252	276	302	382	407
Nombre de places en Crèches publiques	156	144	144	144	144	144	144
<b>Total nombre de places potentielles</b>	<b>405</b>	<b>384</b>	<b>420</b>	<b>430</b>	<b>456</b>	<b>536</b>	<b>551</b>
<b>Taux de couverture</b>			<b>56,83</b>	<b>58,98</b>	<b>63,78</b>	<b>78,25</b>	<b>79,17</b>

<b>Taux de couverture CAF</b>					<b>61,2</b>	<b>60,97</b>	<b>65,8</b>
-------------------------------	--	--	--	--	-------------	--------------	-------------

En 2024, nous comptabilisons 63 assistants maternels sur le territoire ;

La garde d'enfants repose sur l'offre d'accueil individuel à 46,67%, contre 38,52% en accueil collectif public et 14,81% en accueil collectif privé.

Le nombre d'assistants maternels baisse chaque année, 25% les 3 dernières années. 12,70% des assistants maternels ont 55 ans et plus. Les personnes ont décidé de terminer les contrats en cours pour rendre service aux familles mais ne souhaitent pas reprendre des enfants à la fin de leurs contrats.

Les départs en retraite ne sont pas compensés par de nouveaux agréments.

Il semblerait que les assistants maternels du territoire soient peu flexibles quant aux choix des horaires ou des jours de garde.

Depuis la proposition du double accueil en crèche les mercredis, les assistants maternels qui ne travaillent pas le mercredi contractualisent avec les familles 4 jours par semaine pour les plus gros de leurs contrats.

Les accueils sont complémentaires et les familles ravies d'avoir deux modes d'accueils différents pour leur(s) enfant(s).

### 3.3 Aide à domicile

## ACTIVITÉ SAD 2023 - CHIFFRES CLÉS

74311 ADMR LE MOLE

#### Répartition activité par commune, par service opérationnel

Nb clients et Qté Heures par SO et par commune

Commune	AF		AM		AV		CG		GP		Total Nb client	Total Qté ITV
	Nb client	Qté ITV	Nb client	Qté ITV	Nb client	Qté ITV	Nb client	Qté ITV	Nb client	Qté ITV		
74122 FAUCIGNY												72
74128 FILLINGES	2	37	6	363			15	2 684	1	72	24	3 155
74162 MARCELLAZ			2	49	1	100		158			4	307
74174 MEGEVETTE	1	26					6	652			7	677
74183 MIEUSSY									1	40	1	40
74205 ONNION			8	135	1	132	9	662			18	929
74209 PEILLONNEX			3	87	1	6	3	421			7	513
74240 ST JEAN DE THOLOME			2	25			12	1 324			14	1 349
74241 ST JEOIRE			8	208	8	2 149	28	3 465	1	0	45	5 822
74284 LA TOUR	1	46	3	72			7	682			11	800
74304 VILLE EN SALLAZ			2	19			10	1 221			12	1 240
74311 VIUZ EN SALLAZ			14	303	2	277	43	5 446	1	96	60	6 123
<b>Total général</b>	<b>4</b>	<b>108</b>	<b>48</b>	<b>1 261</b>	<b>13</b>	<b>2 664</b>	<b>135</b>	<b>16 785</b>	<b>4</b>	<b>207</b>	<b>204</b>	<b>21 026</b>

Attention : certaines communes ont connu une fusion ou un regroupement

**Légende :**

TF = Dossiers famille suivis par TISF (Technicienne intervention service familles) financés par la CAF  
AF = Dossiers famille pris en charge /CAF / Événement familial, grossesse patho, naissance, maladie d'un parent, d'un enfant... / soutien familial /Entretien lieu de vie ou aides /enfants/ Bénéficiaires < 40 ans  
CG = Dossiers Conseil Départemental pour personnes âgées bénéficiant de l'APA (Aide pour l'Autonomie) /personnes > 65 ans,  
AM= Dossiers financés par les Caisses de retraite/ CARSAT/MGEN/MSA..... / Personnes âgées < 65 ans ou >60 ans  
AV = Dossiers MDPH financés par le CD / personnes bénéficiant de l'AVPH / public < 65 ans  
GP = Grand Public/dossiers sans prise en charge par aucun organisme/ Public < 50 ans

Source : Bilan activité 2023 ADMR Le Môle

### 3.4 Scolarité

**Marcellaz** : une école maternelle et élémentaire, un service périscolaire municipal, un restaurant scolaire.

**Ville en Sallaz** : une école maternelle et élémentaire, une garderie périscolaire associative, un restaurant scolaire.

**Saint Jean de Tholome** : une école maternelle et élémentaire, une garderie périscolaire associative, un restaurant scolaire.

**Onnion** : une école maternelle et élémentaire, une garderie périscolaire associative, un restaurant scolaire.

**Mégevette** : une école maternelle et élémentaire, une garderie périscolaire municipale, un restaurant scolaire.

**La Tour** : une école maternelle et élémentaire, une garderie périscolaire municipale, un restaurant scolaire.

**Peillonex** : une école maternelle et élémentaire, un accueil périscolaire municipal, un restaurant scolaire.

**Saint-Jeoire** : une école maternelle publique et privée, une école élémentaire publique et privée, un collège, un lycée professionnel privé CECAM, un accueil périscolaire associatif, un service animation jeunesse, un centre de vacances, un restaurant scolaire.

**Viuz en Sallaz** : une école maternelle publique et privée, 3 pôles écoles élémentaires publiques, une école privée, une école catholique d'apprentissage par l'automobile (ECAUT), un restaurant scolaire.

**Fillinges** : une école maternelle et élémentaire, un service péri et extrascolaire, un restaurant scolaire.

**Faucigny** : une école maternelle de Peillonex, une école élémentaire, une garderie périscolaire, un restaurant scolaire

### 3.5 Bilan Enfance-Jeunesse MJCI

	Nbre d'enfants accueillis à l'ALI 3-17 ans			
	2020	2021	2022	2023
FAUCIGNY	24	28	35	28
FILLINGES	38	42	42	34
LA TOUR	28	35	43	44
MARCELLAZ	18	18	27	28
MEGEVETTE	7	8	8	11
ONNION	28	32	28	26
PEILLONNEX	41	48	52	60
SAINT JEOIRE	52	71	66	75
SAINT-JEAN-DE-THOLOME	34	49	51	59
VILLE EN SALLAZ	17	26	30	32
VIUZ EN SALLAZ	176	215	206	205
<b>TOTAL CC4R</b>	<b>463</b>	<b>572</b>	<b>588</b>	<b>602</b>
BOGEVE	15	22	30	25
EXTERIEUR	10	9	26	23
<b>TOTAL</b>	<b>488</b>	<b>603</b>	<b>644</b>	<b>650</b>

	Nbre d'heures d'accueil des enfants 3-5 ans à l'ALI			
	2020	2021	2022	2023
FAUCIGNY	158	594	1800	2236
FILLINGES	162	1998	391	630
LA TOUR	193	2450	2942	3647
MARCELLAZ	108	1629	2070	2011
MEGEVETTE	79	184	471	1240
ONNION	218	2807	3243	1170
PEILLONNEX	172	2259	4407	4161
SAINT JEOIRE	175	3123	5399	6083
SAINT-JEAN-DE-THOLOME	192	2609	4002	3459
VILLE EN SALLAZ	90	1475	2352	2713
VIUZ EN SALLAZ	940	10379	13548	15307
<b>TOTAL</b>	<b>2486</b>	<b>29507</b>	<b>40625</b>	<b>42657</b>
BOGEVE	38	1231	2131	2308
EXTERIEUR	64	0	189	531
<b>TOTAL</b>	<b>2588</b>	<b>30738</b>	<b>42945</b>	<b>45496</b>

	Nbre d'heures d'accueil des enfants 3-5 ans à l'ALI			
	2020	2021	2022	2023
Été	1007	12348	14580	15201
mercredis	841	11541	15693	17488
petites vacances	739	6849	12672	12807
<b>TOTAL</b>	<b>2587</b>	<b>30738</b>	<b>42945</b>	<b>45496</b>

2020							
	Nombre d'enfant		Nombre d'heures d'accueil à l'ALI			Nombre d'heures d'accueil à la Passerelle/SJ	
	2020	Été	mercredis	petites vacances	Été	petites vacances	
FAUCIGNY	24	172	94	81	10	8	
FILLINGES	38	296	8	54	20	22	
LA TOUR	28	188	151	118	4	15	
MARCELLAZ	18	112	36	58	8	15	
MEGEVETTE	7	71	30	43	13	8	
ONNION	28	113	164	111	12	11	
PEILLONNEX	41	174	172	98	13	20	
SAINT-JEOIRE	52	316	149	127	66	40	
SAINT-JEAN-DE-THOLOME	34	188	200	162	7	6	
VILLE EN SALLAZ	17	39	113	70	4	10	
VIUZ EN SALLAZ	176	771	737	504	108	67	
<b>TOTAL</b>	<b>463</b>	<b>2440</b>	<b>1854</b>	<b>1426</b>	<b>265</b>	<b>222</b>	

2021							
	Nombre d'enfant		Nombre d'heures d'accueil à l'ALI			Nombre d'heures d'accueil à la Passerelle/SJ	
	2021	Été	mercredis	petites vacances	Été	petites vacances	
FAUCIGNY	28	1620	351	891	171	144	
FILLINGES	42	3924	180	117	54	36	
LA TOUR	35	2682	1316	873	99	86	
MARCELLAZ	18	702	1089	648	72	117	
MEGEVETTE	8	243	413	261	180	0	
ONNION	32	1422	1994	1179	558	0	
PEILLONNEX	48	2286	2325	1134	303	218	
SAINT-JEOIRE	71	4446	2727	1800	1398	787	
SAINT-JEAN-DE-THOLOME	49	2070	3130	1521	267	148	
VILLE EN SALLAZ	26	1062	1744	990	105	35	
VIUZ EN SALLAZ	215	8631	10368	4464	1839	1004	
<b>TOTAL</b>	<b>572</b>	<b>29088</b>	<b>25637</b>	<b>13878</b>	<b>5046</b>	<b>2575</b>	

2022							
	Nombre d'enfant		Nombre d'heures d'accueil à l'ALI			Nombre d'heures d'accueil à la Passerelle/SJ	
	2022	Été	mercredis	petites vacances	Été	petites vacances	
FAUCIGNY	35	1170	783	1098	144	349	
FILLINGES	42	2178	29	279	890	423	
LA TOUR	43	3177	1302	1818	351	406	
MARCELLAZ	27	648	1881	873	18	63	
MEGEVETTE	8	243	533	432	0	72	
ONNION	28	1755	2051	1683	36	109	
PEILLONNEX	52	2655	3457	1602	540	567	
SAINT-JEOIRE	66	4770	3773	3474	708	881	
SAINT-JEAN-DE-THOLOME	51	2286	3812	2196	299	428	
VILLE EN SALLAZ	30	1566	1942	1503	10	132	
VIUZ EN SALLAZ	206	8478	10756	7065	1027	1134	
<b>TOTAL</b>	<b>588</b>	<b>28926</b>	<b>30319</b>	<b>22023</b>	<b>4023</b>	<b>4564</b>	

2023							
	Nombre d'enfant		Nombre d'heures d'accueil à l'ALI			Nombre d'heures d'accueil à la Passerelle/SJ	
	2023	Été	mercredis	petites vacances	Été	petites vacances	
FAUCIGNY	28	1557	1205	801	63	80	
FILLINGES	34	1656	252	648	701	410	
LA TOUR	44	3150	1946	2358	806	388	
MARCELLAZ	28	1143	1912	1026	0	141	
MEGEVETTE	11	801	815	729	63	208	
ONNION	26	1647	1506	882	572	90	
PEILLONNEX	60	2616	2660	1971	773	424	
SAINT-JEOIRE	75	3699	4670	2988	2493	708	
SAINT-JEAN-DE-THOLOME	59	3078	3726	2133	1069	275	
VILLE EN SALLAZ	32	1584	2225	1107	514	396	
VIUZ EN SALLAZ	205	10494	14656	7677	2113	1141	
<b>TOTAL</b>	<b>602</b>	<b>30825</b>	<b>35573</b>	<b>22320</b>	<b>9167</b>	<b>4261</b>	

### 3.5.1 Analyse des fréquentations

A la MJC intercommunale Les Clarines, les 4 dernières années ont vu globalement la fréquentation de l'accueil de loisirs progresser, et ce sur tous les temps d'accueil (mercredis, petites vacances et été). Seule l'année 2020 présente des résultats très dégradés du fait du COVID et des confinements qui ont fortement limité notre activité.

Nous constatons que cette forte progression se fait alors même que le nombre d'enfants accueillis est relativement stable depuis 2016. On peut donc en conclure que plutôt qu'un nombre d'enfants croissant sur le territoire, cette évolution est due au fait que les familles font de plus en plus appel à nos services en augmentant leur demande d'heures d'accueil. Cela peut s'expliquer aussi bien par un besoin croissant des parents de modes de garde que par la qualité des nouveautés proposées par les équipes pédagogiques (sorties, séjours, festival, stages et autres formules développées) en lien notamment avec le nouveau projet associatif de la MJCi.

### 3.5.2 Evolution des propositions aux familles

En effet, depuis plusieurs années maintenant, la MJCI a eu à cœur de faire évoluer ses propositions aux familles et ont ainsi été mis en place :

- Des nouveaux séjours (hiver, été) pour les enfants et préados en plus de ceux déjà proposés aux ados.
- Des journées en partenariat avec d'autres accueils de loisirs du territoire, pour se connaître, se rencontrer mais aussi faire passer des messages comme l'inter centre initié par St Jeoire lors de la semaine de lutte contre les discriminations.
- Des nouveaux concepts comme les veillées à la mjci en été, les journées et stages inter secteurs, fête et semaine de Noël etc.
- Des temps forts dédiés aux familles : spectacles à chaque fin de vacances, festival de l'été et temps de clôture en juin de la saison des mercredis avec une journée familiale et festive.
- Des projets en partenariat sur le territoire : carnaval intercommunal avec des communes et associations du territoire, projets avec Paysalp, Humatopie, le club d'échec, la bibliothèque de Viuz, mais aussi les écoles avec la mise en place d'un jardin partagé, sont également en cours des projets avec le RPE CC4R et avec Dufresne Sommelier à La Tour. L'inter générationnel est donc bien aussi présent avec ces partenariats.

**Ces nouveautés ont permis de fidéliser les familles, nous avons plus de temps dédiés avec elles et donc plus de lien, mais aussi car depuis 2021 les thématiques pédagogiques des mercredis et des vacances sont en lien par période, faisant ainsi plus de continuité entre ces accueils et permettant de retrouver les enfants sur ces différents temps.**

### 3.5.3 Evolution des capacités d'accueil du mercredi

En termes de demandes, nous avons considérablement augmenté la capacité d'accueil sur les mercredis (à son maximum à ce jour, en doublant les heures d'accueil entre 2018 et 2023), du fait de la demande croissante des parents, pour arriver à une liste d'attente qui reste à ce jour négligeable. A noter, rétablie depuis 22-23 à la demande des parents, la possibilité de demi-journée le mercredi a été supprimée depuis 2024. En effet, nous avons trop de demandes en journées complètes en liste d'attente pour accepter des demi-journées alors même que les animateurs eux sont employés pour la journée. A ce jour, nous attendons de voir les demandes pour 24-25 afin de savoir si cela va évoluer. La problématique rencontrée sur les mercredis est également la réservation en masse des familles de tous les mercredis de l'année dès septembre afin de se garantir une place puis l'annulation progressive de ces réservations au fil du temps. Nous sommes désormais prudents sur les recrutements ou les ouvertures de places complémentaires en début d'année pour ces raisons-là.

### 3.5.4 Accueil pendant les vacances scolaires

Concernant les vacances, l'accueil ne se fait qu'à la journée. Pour les petites vacances, nous avons rarement de liste d'attente, en 2024 la fréquentation a baissé sur ces périodes sans que la cause soit encore clairement identifiée. Ce peut être due aux autres propositions concurrentielles sur le territoire, notamment des stages sportifs.

En effet, les autres accueils de loisirs se développent sur le territoire majoritairement les mercredis, période pour laquelle nous n'avons pas constaté de baisse chez nous. C'est par contre différent en été et notamment en juillet et fin août où nous pouvons avoir sur certains jours plus de 10 enfants en liste d'attente et bien plus les journées de sortie où les places dans le bus sont limitées. De leurs côtés, les séjours, peu importe l'âge, font le plein !

### **3.5.5 L'accueil des moins de 6 ans**

Si nous avons une limite fixée par la PMI à 64 places d'enfants en maternelle, ces dernières sont ouvertes au maximum en juillet et fin août. En effet, le reste du temps nous limitons plutôt à 48/56 places afin de libérer plus d'espace pour les enfants en primaire (fréquentation en forte augmentation depuis 23-24) avec généralement 60 places ouvertes. Le taux d'occupation est globalement bon avec plus de 80% en moyenne sur l'année. Si nous pouvions ouvrir à 64 places maternelle et encore plus de places primaires (pas de limite PMI pour cet âge-là).

### **3.5.6 Les facteurs limitants**

1/ Les locaux : nous atteignons le maximum de places ouvertes au vu des locaux actuels de la MJCI. Afin d'assurer un confort et une qualité d'accueil, le nombre de salles d'activité ne nous permet pas d'augmenter encore plus les capacités, alors même que sur certaines périodes cela pourrait être nécessaire (juillet par exemple).

A noter, seuls les primaires en juillet ont la possibilité d'être accueillis sur un autre lieu (Onnion ou Faucigny) justement afin de pouvoir accueillir les enfants en grand nombre sur un espace plus nature et de laisser plus de places aux maternelle accueillis à Viuz pendant les 4 1ères semaines d'été.

2/ Le budget : en effet, pour répondre aux problèmes de locaux il serait plus simple de délocaliser l'accueil, néanmoins, nous l'avons constaté sur Onnion ou sur Faucigny, la majorité des parents souhaitent déposer leur enfant sur le site central de Viuz (les deux options étant proposées), ce qui implique la réservation de bus quotidien pour emmener les enfants vers le site délocalisé. Au vu des prix des bus à ce jour, ce serait un réel surcout impossible à supporter par la MJCI, et sûrement limitant également pour les familles.

De plus, si nous pouvions faire une demande à la PMI pour augmenter les 64 places maternelles en primaire en juillet, le nombre de places dans le bus limiterait fortement l'accueil pour les sorties. En effet, nous devons limiter les places ces journées-là afin que tous les animateurs et les enfants rentrent dans un bus, soit une ouverture maximale à 54 places. En effet, prendre un second bus serait trop onéreux, même pour 20 enfants en plus.

Les problématiques de recrutement d'animateurs, peuvent-elles aussi être un facteur limitant, mais variable selon les années, si 2021 a été une année très compliquée à ce niveau-là, depuis 2022 nous parvenons à pourvoir tous les postes ouverts en formant et fidélisant les salariés.

### **3.5.7 Le relais petite enfance**

Le Relais Petite Enfance joue un rôle essentiel dans l'accompagnement des familles, le soutien des professionnels de la petite enfance et la valorisation des métiers sur le territoire. C'est également un lieu d'éveil pour les enfants accueillis.

#### **a) Missions principales**

##### **➤ Accompagnement des familles et des professionnels :**

- Soutenir les familles dans leurs recherches de mode d'accueil et dans leur parentalité.
- Proposer des ateliers et des formations pour les assistantes maternelles.
- Faciliter l'information sur les droits et obligations liés à l'emploi d'une assistante maternelle.

##### **➤ Organisation d'événements et d'activités :**

- Activités régulières comme des ateliers de motricité, d'éveil musical, ou des thèmes éducatifs (émotions, jeux, etc.).
- Organisation de journées thématiques (Semaines de la science, de la petite enfance, etc.) et de sorties pédagogiques (visites, spectacles).

- **Valorisation des métiers de la petite enfance :**
  - Participation à des forums.
  - Création de supports de communication, comme l'exposition photo itinérante.
- **Collaboration avec les structures locales :**
  - Travail en lien avec les crèches, les bibliothèques, la MAM, ou encore le PMS, l'hôpital Dufresne Sommeiller, etc...

#### **b) Bilan du RPE - Saison 2023-2024**

##### Évolution des assistantes maternelles :

- Départs :  
4 assistantes maternelles ont quitté leur fonction (retraite, changement de métier, cessation d'activité).
- Adaptation des pratiques :
  - Modification des horaires et des contrats pour mieux répondre aux besoins des familles.
  - Difficultés persistantes liées à une baisse de la demande de garde.

##### Ateliers et animations proposées en 2024 avec taux de participation :

- Semaine nationale de la Petite Enfance (mars 2024) :
  - Espace immersif : 18 assistantes maternelles, 4 familles (4 enfants).
  - Participation de la crèche « La Vie-là » : 10 à 15 enfants.
  - Spectacle jeune public (22 mars) : 2 représentations complètes, 84 participants (parents, professionnelles, enfants).
- Spectacle de printemps "Amel la coccinelle" (8 avril 2024) :
  - 1ère représentation : 55 assistantes maternelles et enfants.
  - 2ème représentation : 3 parents (5 enfants), 3 assistantes maternelles (8 enfants), 3 professionnelles de crèche (6 enfants).
- Sortie de fin d'année au parc d'été d'Andilly (20 juin 2024) :
  - 15 assistantes maternelles et 45 enfants.
- Ateliers réguliers (thématiques variées) :
  - Motricité : Mardi et jeudi en septembre-octobre 2023, olympiades en juillet 2024.
  - Éveil musical : Interventions en novembre-décembre 2023.
  - Ateliers cuisine et émotions : Décembre 2023-janvier 2024.
  - Baby Gym et Carnaval des animaux : Janvier-février 2024.
  - Jeux et arts plastiques : Mai 2024.
  - Jeux de transvasement et rituels : Juin 2024.

**Taux de participation des assistantes maternelles sur l'année 2023-2024**

Total des assistantes maternelles sur la commune	Participation des assistantes maternelles	Taux de participation
4	4	100%

**Participations régulières d'une garde à domicile de Ville-en-Sallaz et d'une de Fillinges**

Communes	Nombre total d'assistantes maternelles	Nombre d'assistantes maternelles participant aux activités du Relais	Taux de participation par commune
Fillinges	11	7	64%
Morcellaz	0	0	0%
Faucigny	1	1	100%
Peillonnex	8	3	37,5%
Saint-Jean de Tholome	6	5	83%
La Tour	8	6	75%
Saint-Jeoire	14	5	36%
Viuz-en-Sallaz	10	4	40%
Ville-en-Sallaz	1	1	100%
Onnion	1	1	100%
Mégevette	1	0	0%
<b>TOTAL</b>	<b>61</b>	<b>33</b>	<b>54%</b>

Source : Bilan 2023-2024 service petite enfance de la CC4R

**c) Projets à venir**

Ateliers et animations :

- o Séances de lecture pour les tout-petits à la médiathèque de Fillinges (mensuellement).
- o Spectacles et ateliers variés (ex. : spectacle "Eau là là" et projet intergénérationnel en partenariat avec l'hôpital de La Tour).

Forum Petite Enfance (octobre 2024) :

- o Stand d'information et animations, incluant un espace ludothèque.

Collaboration avec des partenaires (ludothèque, MJCI, etc.) :

Semaine Petite Enfance 2025 :

- o Organisation d'un jeu de piste sur le territoire, à destination des familles, avec des défis quotidiens et des récompenses ludiques.

Nouvelles initiatives numériques :

- o Création d'un Padlet pour les assistantes maternelles (activités, idées, ressources, etc.).

Projets structurels :

- o Étude de besoin pour l'ouverture d'une MAM à Onnion et d'une petite crèche à La Tour.
- o Inauguration de nouvelles structures comme les Lutins du Château.

### **3.5.8 L'accueil des jeunes 10-13 ans et 14-17 ans**

Du côté des jeunes (10-13 et 14-17 ans) une belle progression est également constatée depuis que le **secteur Passerelle** (projet pour les 10 à 13 ans créé en 2016 avec un espace dédié et un fonctionnement en autonomie) a vu le jour.

Pour rappel, il avait pour objectif de faire le lien entre le passage du CM2 à la 6ème (moment clé, où nous « perdons » généralement le public qui n'a plus besoin de moyen de garde et donc fréquente moins la MJCI). Le pari est réussi car les adhérents de plus de 10 ans sont en progression, nous avons des collégiens présents les mercredis et les vacances, et les **12 places ouvertes du mercredi font le plein chaque année**. Le fonctionnement adapté à cette tranche d'âge de la Passerelle (espace géré en autonomie, choix et confection des repas, des activités etc.) a permis de fidéliser des jeunes et donne envie aux primaires de passer en CM2 !

Du côté **des ados** (14-17 ans), l'objectif d'aller vers eux afin d'adapter notre offre qui doit se différencier d'un accueil de loisirs classique à la journée, est également en bonne voie avec des projets innovants comme les « chantiers mobilité jeunes » mis en place sur plusieurs communes de la CC4R depuis 2022. Ils permettent à la fois de développer la citoyenneté, la connaissance du territoire et la mobilité des jeunes.

En effet, les quelques projets montés en partenariat n'ont à ce jour pas été concluant. Les tentatives de délocalisation de l'accueil jeunes à trois reprises sur des temps d'été dans des communes n'ont pas non plus été concluant.

De nombreuses actions innovantes et en partenariat ont également été développées ces dernières années avec les 10-17 ans : de nouveaux ateliers les samedis, des soirées, des projets en commun avec les bénévoles de paysalp, des interventions d'artistes en résidence avec la CC4R, un nouveau séjour sportif, des journées avec le Nid etc. Le tout très apprécié des jeunes ! Les soirées du vendredi ont notamment permis de fidéliser les jeunes, plus d'une vingtaine très régulièrement, mais aussi de faire venir de tout nouveaux adhérents venus du collège qui ne fréquentaient pas la MJCI avant et surtout de responsabiliser certains jeunes qui désormais gèrent l'organisation de ces soirées.

### **3.5.9 Développement et pérennisation**

Sur les préados et ados, le recrutement d'un 3ème animateur (et la subvention de la MSA pour un 2ème minibus) a permis d'ouvrir plus de places d'accueil (généralement limité à 12 pendant les vacances, voir 8 les jours de sortie en minibus) et de créer de nouveaux projets.

L'ensemble de ces dynamiques au secteur 10-17 ans a notamment été permis par une nouvelle aide de la CAF, la PS Jeunes qui aide considérablement au développement de nos idées en finançant une partie des charges de personnel des trois animateurs concernés. Cette aide a permis de développer une grande partie des nouvelles ambitions du projet pédagogique du secteur (développer l'autonomie, aller vers les jeunes, les sensibiliser à l'environnement etc). Les résultats sont là, ce sont les jeunes de la Passerelle qui ont réclamé la création d'un compost pour optimiser leurs déchets !

Les aides de la SDJES permettent aussi depuis 2024 d'assurer plus de mixité sociale dans les séjours avec une aide spécifique aux familles permettant de réduire considérablement le reste à charge des parents. Cette mixité a aussi été travaillée sur le volet sport et loisirs avec le passage à des tarifs modulés selon les QF depuis 2022.

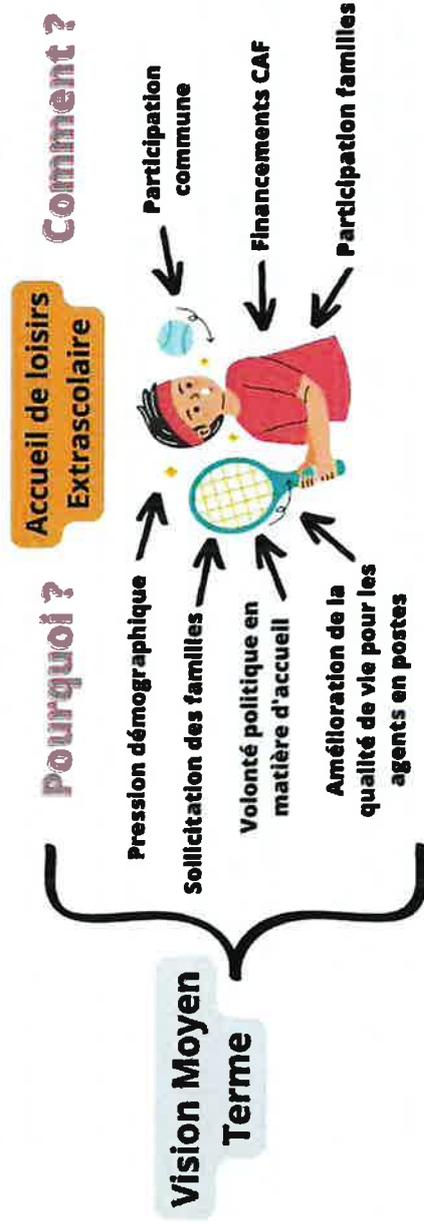
**Les séjours préados et ados sont aussi un très bon facteur de fidélisation des jeunes** qui préparent d'année en année leur futur séjour et ont hâte de repartir l'année suivante. On trouve beaucoup de régularité dans la fréquentation des jeunes sur ces projets. En complément des chantiers jeunes, des

principes autonomes de fonctionnement de la passerelle, des formations BAFA, ces séjours viennent compléter l'outillage de la MJCI pour développer l'autonomie et la citoyenneté des jeunes du territoire.

Cela se mesure par exemple avec le nombre de jeunes bénévoles sur nos événements (festival du jeu, fêtes MJCI etc) qui proviennent de ces actions proposées par la MJCI.

Enfin, la MJCI a à cœur depuis quelques années de progresser dans le domaine du handicap. Ainsi les animateurs ont été formés, des protocoles d'accueil personnalisés sont mis en place avec l'aide de bénévoles et nous travaillons actuellement sur les locaux pour permettre qu'ils soient plus adaptés. Déjà les actions portent leurs fruits car nous avons une dizaine d'enfants en situation de handicap accueillis à la MJCI qui bénéficient d'un accueil de qualité, adapté et au sein d'un accueil collectif dans un cadre général.

### 3.6 Bilan Périscolaire Peillonnex



## Statistiques service enfance Peillonex

**Nombre d'heures "enfants"      Charges personnel      Participation CAF      Projet pédagogique**

<b>2020</b>	32642	62822	11287	EEDD
<b>2021</b>	27690	59222	20110	Animation sportive
<b>2022</b>	30119	64495	18781	Les jeux de société
<b>2023</b> (prévisionnel)	33000	65000	22144	La cuisine

### FORCES

SOUTIEN POLITIQUE FORT  
 LOCAUX RÉCENTS - AGRANDISSEMENT DU SITE 2020  
 NIVEAU ET QUALITÉ DE VIE  
 SITE COMMUN ÉCOLE ET SERVICE ENFANCE  
 CADRE NATUREL ET PRÉSERVE - ENVIRONNEMENT  
 EXCELLENTE RELATION DIR. ÉCOLE / DIR. ENFANCE  
 BUDGET IMPORTANT  
 FAMILLES AÏSÉES - ACCÈS SANS PARTICIPATION AUX ACTIVITÉS  
 PROJETS PARTAGÉS ÉCOLE / SERVICE ENFANCE  
 COMMUNICATION CLAIRE ET TRANSPARENTE  
 ÉQUIPE NOUVELLE, JEUNE ET MOTIVÉE  
 FORMATION DIRECTION ACTÉE

**S**

### FAIBLESSES

MAUVAISE INSONORISATION DES SALLES - QVT IMPACTÉE  
 ESPACES ET ORGANISATION VIEILLISSANTE DE LA RESTAURATION  
 RECRUTEMENT BIAISÉ PAR LA PROXIMITÉ FRONTALIÈRE  
 SALAIRE DES AGENTS AU REGARD DU CONTEXTE DÉMOGRAPHIQUE  
 MANQUE DE FORMATION DES AGENTS  
 TURN OVER DES AGENTS  
 INSTABILITÉ DE L'ÉQUIPE (CONTRACTUELS / VOL. HORAIRE ...)  
 DIFFICULTÉ SUR LA PRISE EN CHARGE DES ENFANTS EN SIT. DE HAND.  
 MANQUE DE VISIBILITÉ - COMMUNICATION SUR L'OFFRE PROPOSÉE  
 POSITION DES AISEM ET DU SYND. INTER. DES CRY'S  
 (PAS DE CONVENTION DE MISE À DISPO)  
 PAS D'ÉQUIPE DE DIRECTION  
 STRUCTURE DU SERVICE À RENFORCER

**W**

**T**

DYNAMISME DÉMOGRAPHIQUE IMPORTANT  
 (AUGMENTATION DU NOMBRE D'HABITANTS, PRESSION EXISTANTE)  
 CONSTRUCTION D'UNE MAM  
 COLLABORATION ET PARTENARIAT ACTIF AVEC LA CC4R  
 RELATION MJCI  
 TISSU ASSOCIATIF DENSE

### OPPORTUNITÉS

**O**

AU REGARD DU DÉVELOPPEMENT DÉMOGRAPHIQUE, L'ACCUEIL  
 DES ENFANTS EST ORCHÊSTRÉ PAR LE SYND. INTER. DES CRY'S  
 (3 COMMUNES), À TERME LES COLLECTIVITÉS POURRAIENT FAIRE LE  
 CHOIX DE RÉCUPÉRER L'ACCUEIL DES ENFANTS SUR LEURS  
 COMMUNES  
 NOMBREUSES ACTIVITÉS NON REPRÉSENTÉES

### MENACES

- ✓ 75% des familles participent mettent les enfants à garder dans les structures communales d'accueil (périscolaire et extrascolaire)
- ✓ Moyenne de 150 enfants sur le temps méridien
- ✓ Moyenne de 25 enfants accueil matin
- ✓ Moyenne de 70 enfants accueil soir
- ✓ Moyenne de 50-55% du coût engagé par les familles. Le reste est couvert par la collectivité 35-40% et CAF 7-8%.

En périscolaire l'encadrement est de 1 animateur pour 14 enfants de moins de 6ans et 1 animateur pour 18 enfants de plus de 6ans.

Les parents interrogés lors des transmissions sont très satisfaits des services et de l'accueil.

Lors des évaluations collectives avec les enfants, ceux-ci montrent un intérêt particulier pour les activités.

Les actions proposées au regard des projets pédagogique annuels se déroulent 2 fois par semaine, lorsque cela est possible, sinon de tous temps les activités sont variées.

Les heures passées en collectivité en moyenne : 15 % des enfants sont présents 2h30 à 3 h (10h30 à 11h dans l'établissement) en plus du rythme de l'école et 15 % des enfants 1h à 2h30 en plus (9h à 10h30 dans l'établissement). Les animateurs constatent :

- Une fatigue prononcée des enfants qui arrivent tôt et partent tard
- Des rythmes très variables : repas, repos, actions, début et fin de semaine. Alternance des temps calmes et d'activités

Les équipes ont connaissance de ce qui se fait sur l'école. Les objectifs sont communs entre l'école et le service enfance.

Les animateurs réalisent un travail sur les compétences transversales, tel que de l'aide aux devoirs pour ceux qui le souhaitent. Ils respectent les propositions de l'enfant et établissent des règles de fonctionnement

65% des actions mises en place ont répondu aux différents projets pédagogiques annuels

### **1 – OBJECTIFS**

#### **1.1 Les objectifs poursuivis, pour la petite enfance :**

1. Accompagner les familles en recherche d'un mode de garde sur le territoire
  - Connaître et caractériser l'offre globale existante des modes de garde du territoire
  - Informer et orienter les familles en fonction de leurs demandes à travers des outils adaptés.
2. Développer et diversifier l'offre de modes de garde sur le territoire.
  - Accompagner tout porteur de projet privé et/ou public pour favoriser le développement (extension) ou l'implantation de nouveaux modes d'accueil dans les communes
  - Accompagner les communes dans leur questionnement Petite Enfance.
  - Recenser les besoins en locaux et les mettre en lien avec l'existant ou la création.
  - Maintenir la qualité d'accueil dans les structures existantes pour harmoniser le niveau de qualité.
  - Développer l'offre d'accueil sur le territoire.
3. Poursuivre la qualité de l'accueil dans les EAJE.
  - Renouveler le contrat de concession en 2027, avec comme objectifs la qualité de service et le bien-être des enfants.
4. Valoriser et promouvoir les métiers de la Petite Enfance sur le territoire.
  - S'appuyer sur le service Petite Enfance de la CC4R, ainsi que le RPE, pour promouvoir le métier d'assistants maternels.
  - Valoriser le double accueil pour les familles.
5. Développement de nouvelles actions en partenariat avec des acteurs locaux.
  - Favoriser les actions avec Idéire (bibliothèques du territoire), la ludothèque et tous les partenaires de la petite enfance (associations, écoles, crèches, micro-crèches, MAM, etc.)
6. Assurer un partenariat réactif entre Caf / Pmi / Intercommunalité / Porteur de projet.
  - Tisser des liens pour assurer le rôle d'intermédiaires local auprès de toutes les instances.

## **1.2 Les objectifs poursuivis, pour l'enfance :**

1. Répondre à la croissance de la population et à l'augmentation des besoins (quantitatifs/qualitatifs).
  - Soutenir et développer les services d'accueils périscolaires et extrascolaires sur le territoire
  - Harmoniser la qualité de services de périscolaires et d'extrascolaires sur le territoire, par le rassemblement des communes autour de la CTG

## **1.3 Les objectifs poursuivis, pour la jeunesse :**

1. Favoriser l'autonomie des jeunes du territoire
  - Permettre au jeune d'acquérir l'autonomie nécessaire pour s'inscrire dans un statut de citoyen
2. Soutenir et valoriser les projets portés par les jeunes
  - Favoriser la mixité sociale et culturelle et faciliter la participation des jeunes aux activités
  - Accompagner et favoriser les animations intergénérationnelles via les structures et les associations extra-scolaires
  - Animer et organiser des temps d'échanges permettant de construire des projets collectifs

## **1.4 Les objectifs poursuivis, pour la parentalité :**

1. Etablir une connexion et une cohérence entre les temps scolaires-éducatifs et familiaux
  - Accompagner et impliquer les structures existantes dans le parcours socio-éducatif
2. Accompagnement à la fonction parentale
  - Accompagner et soutenir des actions relais à la parentalité
  - Soutenir la création et le développement de Lieux d'Accueils Enfants-Parents LAEP - Lieux d'Accueils Adolescents-Parents
  - Travailler sur différentes thématiques qui questionnent parents et/ou adolescents

## **1.5 Les objectifs poursuivis, pour la formation :**

1. Accompagner, soutenir, organiser, accueillir des temps de formations pour les professionnels des métiers de l'accueil et du social
  - Favoriser l'émergence des vocations professionnelles dans ces métiers
  - Faciliter la professionnalisation des salariés dans ces métiers
  - Développer la mutualisation entre les différents employeurs pour utiliser les compétences professionnelles analogues et/ou transférables
2. Conforter la vie associative
  - Identifier les besoins de formation des bénévoles au sein des différentes associations du territoire
  - Proposer aux bénévoles des formations adaptées à leurs fonctions associatives et dans leurs missions au quotidien

## **1.6 Les objectifs poursuivis, pour l'accès au droit :**

1. Favoriser l'accompagnement des plus vulnérables
  - Partager une connaissance complète des services du territoire pour mieux orienter et accompagner les publics fragiles.
2. Garantir l'accessibilité des services publics
  - Développer et faire rayonner la structure France Services sur le territoire intercommunal
  - Développer des services de mobilité facilitant l'accès aux différents services publics
  - Maintenir un niveau de qualité du réseau médico-social déjà en place.

## **1.7 Les objectifs poursuivis, pour l'inclusion numérique :**

1. Lutter contre la fracture numérique
  - Proposer et développer des lieux d'accès au numérique de proximité
  - Développer les partenariats pour renforcer les actions de médiation et d'inclusion numérique

## **1.8 Les objectifs poursuivis, pour l'animation de la vie sociale :**

1. Créer des partenariats de solidarité intergénérationnelle
  - Développer des structures d'accueil de personnes âgées et isolées
  - Soutenir les services de maintien et d'autonomie à domicile
2. Créer du lien entre les habitants
  - Renforcer le maillage et le tissu des structures d'Animation de Vie Sociale (AVS)
3. Conforter la vie associative
  - Repérer et soutenir les associations sociales et culturelles intercommunales
  - Définir un projet culturel de territoire partagé avec tous les acteurs

### **Ces thématiques sont détaillées ci-après et se composent :**

- D'engagements relatifs au maintien des équipements et services existants d'une part ;
- De priorités de développements ou d'ajustement de services d'autre part.

Ce sont ces objectifs et priorités qui seront évalués en cours de période contractuelle et en fin de contrat et qui permettent à la Caf de projeter les moyens financiers et supports à mettre à disposition de la CC4R sur la période considérée.

---

### **PARTIE 3 : SYNTHÈSE : LES ACTIONS A MENER**

---

**Cf annexe 1 : Tableau des objectifs CTG 2024-2028**

**Annexe 1 : Objectifs partagés CC4R - CTG 2024-2028**

Priorité	Enjeux Objectifs généraux	Objectifs stratégiques Objectifs opérationnels	Moyens Plan d'actions	Indicateur Evaluation
Petite enfance	Accompagner les familles en recherche d'un mode de garde sur le territoire.	Connaître et caractériser l'offre globale existante des modes de garde du territoire	Recensement des offres existantes et maintien de l'information à jour	Offre globale cohérente avec le projet politique de la Communauté de communes, les besoins des familles et l'intérêt des communes
		Informier et orienter les familles en fonction de leurs demandes à travers des outils adaptés	Pérensation du Guichet unique et des réunions d'information sur les modes d'accueil Mise en place d'un PDF interactif pour l'accès aux familles et aux professionnels Diffusion sur les réseaux (site des communes, Facebook, Instagram, monenfant.fr, etc.) Mise à jour des disponibilités des Assistantes Maternelles et gardes à domicile. Actualisation des informations sur le portail Petite Enfance de la Communauté de Communes Mise à jour des actualités petite enfance sur les sites des communes - lien avec les secrétariats des communes	Les outils mis en place donnent aux familles les réponses adaptées à leurs besoins Les canaux d'information différents répondent aux habitudes de communication des familles Le nombre de famille qui contacte le service petite enfance
	Développer et diversifier l'offre de modes de garde sur le territoire	Accompagner tout porteur de projet privé et/ou public pour favoriser le développement (extension) ou l'implantation de nouveaux modes d'accueil dans les communes.	Réalisation d'un recueil des normes bâlimentaires Informations statistiques et études des besoins Informations sur les aides possibles.	Le nombre de porteur de projet qui contacte le service petite enfance
		Accompagner les communes dans leur questionnement Petite Enfance. Recenser les besoins en locaux et les mettre en lien avec l'existant ou la création  Maintenir la qualité d'accueil dans les structures existantes pour harmoniser le niveau de qualité  Développer l'offre d'accueil sur le territoire	Aménagement de rencontres politiques et techniques. Visite et conseils  Aménagements divers et suivi bâlimentaire par le service petite enfance de la Communauté de communes  Projet d'un EAJE en partenariat avec l'hôpital Dufresne Sommeiller Projet d'une MAM sur Onnon Projet de mise en lien des familles avec de jeunes retraités, pour la garde des enfants. Maintenir et développer l'offre individuelle	Le nombre de place d'accueil soit en cohérence avec l'existant et les besoins  Les professionnelles aient des retours positifs dans leur environnement de travail Les familles remplissent le questionnaire de satisfaction du délégataire  Retour des communes sur la qualité du soutien réalisé auprès d'elles pour les projets (étude des besoins, réglementation Petite Enfance, etc.) Nombre de jeunes retraités recensés pour accueillir les enfants
	Poursuivre la qualité de l'accueil dans les EAJE	Renouveler le contrat de concession en 2027, avec comme objectifs la qualité de service et le bien-être des enfants.	Mise en place du nouveau cahier des charges en 2026 pour le contrat de concession	Les familles réalisent de bons retours sur la garde de leurs enfants Nombre de familles satisfaites
	Valoriser et promouvoir les métiers de la Petite Enfance sur le territoire.	S'appuyer sur le service Petite Enfance de la CC4R, ainsi que le RPE, pour promouvoir le métier d'assistantes maternelles	Développement et pérensation d'actions qui permettent la vulgarisation des métiers Petite Enfance (exposition photos itinérante, FORUM Petite Enfance, Etc.) Maintenir l'analyse de la Pratique Maintenir la journée nationale des Assistantes Maternelles Maintenir les formations et les ateliers pédagogiques mis en place sur notre territoire Mise en place de rencontres inter-professionnelles Travail avec les centres de formation	Le nombre de professionnelles reste stable voire augmente Les professionnelles des crèches soient fidélisées Les métiers de la petite enfance soient connus et soutenus
		Valoriser le double accueil pour les familles  Accompagner les structures et les Assistantes Maternelles dans la recherche de solutions adaptées à leurs difficultés (juridiques, par exemple).	Information, explications Echanges avec les Assistantes Maternelles et les crèches  Mise en place de rencontres avec des juristes, la DREETS, veille juridique Pérensation de l'envoi de la "feuille de chou"	Les familles ayant recours à cette méthode d'accueil soit satisfaites Les professionnelles travaillent pour une vision commune du bien être des enfants et rassurant pour les familles.  Les outils mis en place permettent aux Assistantes Maternelles, garde à domicile et familles de trouver facilement les réseaux d'information indispensables à leur relation contractuelle
Développement de nouvelles actions en partenariat avec des acteurs locaux.	Favoriser les actions avec Idéire (bibliothèques du territoire), la ludothèque et tous les partenaires de la petite enfance (associations, écoles, crèches, micro-crèches, MAM, etc.)	Maintenir la mise à disposition d'ouvrages pour les professionnels et les familles Pérensation des actions de la semaine de la petite enfance sur l'ensemble du territoire Mise en place de conférences à thèmes	Nombre d'ouvrages mis à disposition Nombre de familles et de professionnelles qui empruntent les ouvrages Nombre de participants à la semaine petite enfance Lieux créés, visibles sur le territoire Nombre de familles et professionnelles présentes dans les manifestations proposées par la Communauté de communes Les professionnelles se sentent moins isolées	
Assurer un partenariat réactif entre Caf / Pmi / Intercommunalité / Porteur de projet.	Tisser des liens pour assurer le rôle d'intermédiaires local auprès de toutes les instances	Mise en place de rencontres, de réunions de travail, de conférences	La communication soit plus fluide entre les institutions Le nombre de réunions mises en place et/ou de rencontres dans une année Qualité des relations entre les institutions (nombre de projets communs)	

Priorité	Enjeux Objectifs généraux	Objectifs stratégiques Objectifs opérationnels	Moyens Plan d'actions	Indicateur Evaluation
<p align="center"><b>Enfance (3-12 ans)</b></p>	<p align="center">Répondre à la croissance de la population et à l'augmentation des besoins (quantitatifs/qualitatifs)</p>	<p>Soutenir et développer les services d'accueils périscolaires et extrascolaires sur le territoire</p> <p>Harmoniser la qualité de services de périscolaires et d'extrascolaires sur le territoire, par le rassemblement des communes autour de la CTG</p>	<p>Accompagnement des acteurs périscolaires dans le développement de leur service Harmonisation de l'offre périscolaire sur le territoire (horaires, tarification PSO, qualité éducative, etc.) Complémentarité des temps de l'enfant et passerelles possibles entre les compétences intercommunales et communales (petite enfance - enfance / jeunesse - intergénérationnel)</p> <p>Inclusion et accessibilité à tous Mise en valeur des richesses du territoire Développement d'activités éducatives de qualité Signature de la CTG par les 11 communes</p>	<p>Repérage des actions susceptibles de fonctionner au développement des services Nombre de temps prévus à la discussion pour harmoniser les offres Temps organisés à la demande pour accompagner les acteurs</p> <p>Recensement des valeurs du territoire mis à la disposition des acteurs de l'enfance Recensement des actions transversales pour servir à l'harmonisation des services Bilans qualitatifs et quantitatifs des services Vérification réglementaire pour l'accessibilité à tous</p>

Priorité	Enjeux Objectifs généraux	Objectifs stratégiques Objectifs opérationnels	Moyens Plan d'actions	Indicateur Evaluation
Jeunesse (12-18 ans)	Favoriser l'autonomie des jeunes du territoire	Permettre au jeune d'acquérir l'autonomie nécessaire pour s'inscrire dans un statut de citoyen	Actions jeunes (projets, sorties, goûters, animations, arts, concerts, etc.), camps Création de liens des différents secteurs jeunes du territoire	Nombre d'actions proposées par les jeunes et soutenues par secteurs jeunes et le référent jeunesse Fréquence des contacts entre les acteurs Taux de fréquentation des jeunes
	Soutenir et valoriser les projets portés par les jeunes	Favoriser la mixité sociale et culturelle et faciliter la participation des jeunes aux activités	Murs d'expression, projets culturels, Programmation jeune, Soutien et développement de Festivals inter-communes (jeu, concerts ...)	Nombre d'activités et projets mis en place pour faciliter la participation des jeunes Taux de fréquentation des publics jeunes Diversification des actions selon la typologie des publics (inclusion)
		Accompagner et favoriser les animations intergénérationnelles via les structures et les associations extra-scolaires	Rencontres diverses dont celles qui permettent la parole des jeunes (rencontres jeunes / jeunes / adultes / élus / personnes âgées / personnes en situation de handicap, etc.	Nombre de rencontres mises en place Rendus et mise en valeur des animations intergénérationnelles Impact qualitatif sur les publics concernés
		Animer et organiser des temps d'échanges permettant de construire des projets collectifs	Référent jeunesse qui soutient les initiatives jeunes Ressources numériques (jeux et ateliers en ligne, etc.) Mise en place de formations BAFA / BAFD avec des organismes de formation	Recensement des ressources accessibles et ou acquises Nombre et qualité des initiatives Nombre de formations proposées sur le territoire

Priorité	Enjeux Objectifs généraux	Objectifs stratégiques Objectifs opérationnels	Moyens Plan d'actions	Indicateur Evaluation
	Etablir une connexion et une cohérence entre les temps scolaires éducatifs et familiaux	Accompagner et impliquer les structures existantes dans le parcours socio-éducatif	Accompagnement des parents dans le parcours de l'enfant crèche / scolaire / extrascolaire, etc.	Nombre de familles accompagnées dans la parcours de leur enfant Qualité des relations entre les différents acteurs Nombre d'échanges organisés pour valoriser cet accompagnement
<b>Parentalité</b>	Accompagnement à la fonction parentale	Accompagner et soutenir des actions relais à la parentalité  Soutenir la création et le développement de Lieux d'Accueils Enfants-Parents LAEP - Lieux d'Accueils Adolescents-Parents	<p>Mise en place de projets, Accompagnement et soutien des actions relais à la scolarité (Visite d'entreprise, forum, etc.) Orientation des parents vers les structures compétentes</p> <p>Mise en place d'actions avec des institutions comme l'Ecole des Parents Proposition de mise en place d'un LAEP itinérant</p> <p>Conférences, ateliers, etc.</p>	<p>Nombre d'actions mises en place Qualité des relations entretenues avec les réseaux des professionnels</p> <p>Nombre d'actions mises en place Qualité des relations entre les acteurs concernés par la parentalité Nombre de rencontres mises en place pour la création d'un espace dédié aux parents</p> <p>Nombre d'actions mises en place pour répondre aux questions des familles et leurs jeunes Qualité des actions mises en place</p>

Priorité	Enjeux Objectifs généraux	Objectifs stratégiques Objectifs opérationnels	Moyens Plan d'actions	Indicateur Evaluation
<b>Formation</b>	Accompagner, soutenir, organiser, accueillir des temps de formations pour les professionnels des métiers de l'accueil et du social	Favoriser l'émergence des vocations professionnelles dans ces métiers	Campagne de sensibilisation et d'information (forums...) Promotion via les réseaux sociaux	Nombre d'événements organisés sur le territoire Taux de participation
		Faciliter la professionnalisation des salariés dans ces métiers	Information et soutien à l'organisation de formations au niveau local	Nombre de formations proposées sur le territoire Nombre d'apprenants "d'ici et d'ailleurs" intégrés aux structures locales existantes
		Développer la mutualisation entre les différents employeurs pour utiliser les compétences professionnelles analogues et/ou transférables	Développement de conventions de partage de salariés <i>Formaliser des accords entre les communes pour que certains salariés puissent travailler sur des projets communs ou au sein de plusieurs structures.</i>	Nombre de salariés mutualisés Durée moyenne des missions partagées
	Conforter la vie associative	Identifier les besoins de formation des bénévoles au sein des différentes associations du territoire  Proposer aux bénévoles des formations adaptées à leurs fonctions associatives et dans leurs missions au quotidien	Enquête intercommunale, diagnostic des besoins de compétences Organisation de réunion de concertation  Programmation de formations mutualisées des plateformes de formation en ligne	Taux de réponse à l'enquête Nombre de besoins identifiés  Nombre de formations proposées Taux de participation des différents acteurs Satisfaction des utilisateurs

Priorité	Enjeux Objectifs généraux	Objectifs stratégiques Objectifs opérationnels	Moyens Plan d'actions	Indicateur Evaluation
<b>Accès au droit</b>	Favoriser l'accompagnement des plus vulnérables	Partager une connaissance complète des services du territoire pour mieux orienter et accompagner les publics fragiles.	Création d'un répertoire des services locaux	Satisfaction des utilisateurs (Adequation avec les demandes des usagers et qualité des réponses apportées)
	Garantir l'accessibilité des services publics	Développer et faire rayonner la structure France Services sur le territoire intercommunal	Renforcement de la coordination inter-services	Nombre de réunions Satisfaction des intervenants (usagers bien aiguillés)
		Développer des services de mobilité facilitant l'accès aux différents services publics	Partenariat avec les collectivités locales (Mutualisation des services : Collaborer avec les services pour intégrer France Services dans des lieux publics déjà existants) Renforcer les partenariats sociaux existants (PMS...)	Nombre de services publics intégrés au dispositif France Services Rayonnement du dispositif hors les murs Taux de fréquentation du dispositif Nombre d'interventions coordonnées
		Maintenir un niveau de qualité du réseau médico-social déjà en place.	Identification des besoins de mobilité des publics les plus fragiles Soutien et développement d'initiatives locales	Impact sur la mobilité des usagers : (Évaluation de l'amélioration de l'accès aux services publics pour les populations cibles)
			Renforcement de la coordination entre services Échanges d'informations entre services	Quantité et qualité des informations échangées Fréquence des réunions de coordination

Priorité	Enjeux Objectifs généraux	Objectifs stratégiques Objectifs opérationnels	Moyens Plan d'actions	Indicateur Evaluation
Inclusion numérique	Lutter contre la fracture numérique	<p>Proposer et développer des lieux d'accès au numérique de proximité</p> <p>Développer les partenariats pour renforcer les actions de médiation et d'inclusion numérique</p>	<p>Accompagnement dans la digitalisation Accompagnement individuel et collectif</p> <p>Organisation d'ateliers collaboratifs Communication et promotion des ateliers</p>	<p>Nombre d'initiatives portées localement Satisfaction et fréquentation des usagers</p> <p>Nombre d'ateliers proposés Retour d'expérience des utilisateurs (enquêtes...) Satisfaction</p>

Priorité	Enjeux Objectifs généraux	Objectifs stratégiques Objectifs opérationnels	Moyens Plan d'actions	Indicateur Evaluation
<b>Animation de la vie sociale</b>	Créer des partenariats de solidarité intergénérationnelle	Développer des structures d'accueil de personnes âgées et isolées	Evaluation des besoins du territoire Collaboration avec les acteurs locaux Sensibilisation et communication Portage et soutien aux projets	Taux de couverture des besoins identifiés (nombre de structures par rapport au besoin) Nombre de partenariats Nombre de sensibilisations et communications
		Soutenir les services de maintien et d'autonomie à domicile	Accompagnement personnalisé Soutien aux acteurs du territoire	Nombre de dispositifs créés Proportion de personnes concernées
	Créer du lien entre les habitants	Renforcer le maillage et le tissu des structures d'Animation de Vie Sociale (AVS)	Soutien des structures d'AVS Communication sur les activités d'AVS développement des activités intergénérationnelles	Nombre de structures d'AVS créées Taux de fréquentation des activités organisées nombre d'activités intergénérationnelles organisées
	Conforter la vie associative	Repérer et soutenir les associations sociales et culturelles intercommunales	Cartographie des associations du territoire Organisation de rencontres	Nombre d'associations ressencées nombre de rencontres organisées
		Définir un projet culturel de territoire partagé avec tous les acteurs	Etude d'un PCT en 4 Rivières Signature d'une convention territoriale d'éducation artistique et culturelle	Nombre d'événements organisés Nombre d'acteurs locaux impliqués

## ANNEXE 2 – Liste des équipements et services soutenus par les collectivités locales

*(Une liste des équipements et services par signataire dans le respect des compétences détenues)*

NOM DES COLLECTIVITES LOCALES SIGNATAIRES	
TYPE DE STRUCTURE	NOM ET ADRESSE DE LA STRUCTURE
<b>EAJE</b>	
Crèche les Farfadets	En DSP avec La Maison Bleue jusqu'en 2027 852 route du Chef Lieu 74250 FILLINGES
Crèche Les Rissons	En DSP avec La Maison Bleue jusqu'en 2027 62 pré de la Cure, 74490 ONNION
Crèche La Vie Là	En DSP avec La Maison Bleue jusqu'en 2027 336 avenue Tremercier, 74490 SAINT-JEOIRE
Crèche les Fripouilles	En DSP avec La Maison Bleue jusqu'en 2027 111 sentes Le pré de la Cure 74250 VIUZ-EN-SALLAZ
Crèche Les Marmousets	En DSP avec La Maison Bleue jusqu'en 2027 956 avenue de Savoie Maison du Centre 74250 VIUZ-EN-SALLAZ
Micro-Crèche Les Lutins du Château	En DSP avec la Maison Bleue jusqu'en 2027 28 Montée du Château 74130 FAUCIGNY
<b>RPE CC4R</b>	28 Chemin de la Ferme Sallet 74250 FILINGES
<b>ALSH</b>	
Accueil de loisirs périscolaire et extrascolaire	858 route du Chef-lieu 74250 FILINGES
Accueil de loisirs périscolaire et extrascolaire	Clos Ruphy 36 rue des écoles 74490 SAINT-JEOIRE
Accueil de loisirs périscolaire et extrascolaire	111 Pré de la Cure 74 250 VIUZ-EN-SALLAZ
Accueil de loisirs périscolaire	Association Le Dahut 111 Pré de la Cure 74 250 VIUZ-EN-SALLAZ
Accueil de loisirs périscolaire	126 Chemin des Ecoles 74250 PEILLONNEX

## ANNEXE 3 – Modalités de pilotage stratégique et opérationnel et suivi de la Ctg

Cette convention fera l'objet d'un suivi et d'une évaluation tant stratégique qu'opérationnelle.

### **Les instances du suivi et du pilotage**

Ce pilotage sera assuré de deux manières différentes

**Un Comité de Pilotage (COPIL)** sera institué pour suivre cette convention. Ce comité rassemblera le Président de la CC4R, de 3 représentants de la commission Affaires sociales des 4 Rivières, de 3 représentants de la commission Petite enfance des 4 Rivières, d'un représentant de chaque commune et de représentants de la Caf 74. Selon les thématiques abordées, des personnes ressources peuvent être conviées au comité de pilotage.

Le COPIL se charge des missions suivantes :

- Assurer le suivi de la réalisation des objectifs et l'évaluation de la convention,
- Contribuer à renforcer la coordination entre les partenaires,
- Veiller à la cohérence des actions et des interventions sur le territoire,
- S'assurer du respect des compétences de chacun des partenaires.

Le COPIL se réunira au moins une fois par an. Les invitations au comité de pilotage sont assurées par la Communauté de Communes qui accueille et organise la rencontre, en concertation avec la Caf. Un compte rendu sera réalisé à l'issue du comité de pilotage, corédigé par la Communauté de communes et la Caf.

Le plan d'actions est retravaillé en fonction de l'avancement et de la réalisation des actions. Ces dernières sont présentées par les porteurs présents ou le Chargé de Coopération.

**Un comité technique (COTECH)** se réunira pour discuter du suivi régulier des projets et la mise en œuvre des actions. La composition de ce COTECH sera adaptée selon la thématique. Il rassemblera les chargés de coopérations de la CTG, des agents des collectivités signataires et de représentants de la CAF. Selon les thématiques abordées, des acteurs locaux concernés ou personnes ressources peuvent être invitées à participer à ce COTECH.

Le COTECH se réunit aussi souvent que nécessaire à la mise en œuvre des actions et à leur évaluation.

### **Les modalités d'évaluation de la CTG**

#### Tout au long de la mise en œuvre de la convention :

Chaque action fait l'objet d'une évaluation continue au regard des résultats attendus et des indicateurs définis lors de l'élaboration des fiches. Au fur et à mesure de la conduite de leur action, les référents sont chargés d'informer le Comité de pilotage de son avancement et des résultats obtenus. Le plan d'action est évalué annuellement, permettant une relance des actions non mise en œuvre ou une correction.

#### Avant la fin de la convention :

Une évaluation globale de la démarche est réalisée afin d'engager les réflexions en vue du renouvellement de la CTG. Un bilan global de la période est réalisé, il

intègre une évaluation des effets de la présente convention. L'évaluation détermine le service rendu aux familles à l'issu de la convention. Cette évaluation devra permettre d'adapter les objectifs en fonction des évolutions constatées. Elle permettra d'alimenter le diagnostic et les enjeux de la CTG suivante facilitant ainsi le renouvellement de la convention. Cette évaluation fera l'objet d'une discussion au sein du COPIL et sera présentée aux différentes instances signataires

**ANNEXE 4 – Décision du conseil communautaire de la Communauté de communes  
des Quatre Rivières en date du 21 octobre 2024 ainsi que des 11  
communes de la CC4R**

SLOW

République Française  
Département de la HAUTE – SAVOIE  
Arrondissement de Bonneville

N°20241021\_03

**COMMUNAUTE DE COMMUNES  
DES QUATRE RIVIERES  
EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS  
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE VALANT DELIBERATION  
Le 21 octobre 2024**

L'an deux mille vingt-quatre, le lundi vingt-et-un octobre à dix-neuf heures, le Conseil Communautaire s'est réuni en séance ordinaire et publique, à la salle polyvalente de Faucigny située 72, place du Village 74130 FAUCIGNY, sur convocation et sous la présidence de Monsieur Bruno FOREL, Président en exercice.

Date de convocation : 15 octobre 2024  
Nombre de délégués en exercice : 34  
Nombre de délégués présents : 28  
Nombre de délégués donnant pouvoir : 6  
Nombre de délégués votants : 34

Délégués présents :

Barthélémy GONZALEZ-RODRIGUEZ, Bruno FOREL, Isabelle ALIX, Daniel REVUZ, Danielle ANDREOLI, Mélanie LECOURT, Léon GAVILLET, Max MEYNET-CORDONNIER, André GERVAIS, Jocelyne VELAT, René CARME, Catherine BOSCH, Christian RAIMBAULT, Sabrina ANCEL, Gabriel MOSSUZ, Antoine VALENTIN, Marie-Liliane GRONDIN, Marie-Pierre BOZON, Yves PELISSON, Joël BUCHACA, Laurette CHENEVAL, Pascal POCHAT-BARON, Gérard MILESI, Martial MACHERAT, Maryse BOCHATON, Corinne GOY, Michel STAROPOLI, Isabelle CAMUS

Délégués excusés :

Guillaume HAASE donne pouvoir à Antoine VALENTIN  
Olivier WEBER donne pouvoir à Isabelle ALIX  
Marion MARQUET donne pouvoir à Bruno FOREL  
Paul CHENEVAL donne pouvoir à Barthélémy GONZALEZ-RODRIGUEZ  
Elisabeth BEAUPOIL donne pouvoir à Marie-Pierre BOZON  
Patrick BOIMOND donne pouvoir à Yves PELISSON

Délégué absent :

Aucun absent

Jocelyne VELAT est désignée secrétaire de séance.

**20241021-03 – Signature d'une nouvelle Convention Territoriale Globale avec la CAF de Haute-Savoie et les 11 communes pour la période 2024-2028**

Monsieur le président, Madame la Vice-présidente en charge de la petite enfance et Monsieur le Vice-président en charge des affaires sociales exposent que la Caisse d'Allocations Familiales CAF de la Haute-Savoie a signé le 23 décembre 2020 une première Convention Territoriale Globale CTG avec la commune de Peillonnet pour la période du 1<sup>er</sup> janvier 2020 au 31 décembre 2023.

Cette première convention a permis un soutien considérable de la CAF sur les actions portées par l'intercommunalité.

		SITUATION CTG Bonus territoire prévisionnel à compter de 2020 (droit versé en 2021 à partir des données réelles)					
NOM DE L'ÉQUIPEMENT	GESTIONNAIRE	NOMBRE D'UNITÉ (PLACE, ETP OU HEURE)	MONTANT DU BONUS TERRITOIRE PAR UNITÉ	MONTANT MAX DU BONUS TERRITOIRE	MONTANT DU FINANCEMENT RELATIF À UNE GSP	DESTINATAIRE DU VERSEMENT	
EAJE	MAC FRIPOUILLE - VIUZ-EN-SALLAZ	26	/	/	77177,65	CCAR	
	MAC LES RISSONS - ONNION	20	/	/	43100,00	CCAR	
	MAC LES MARMOUSETS - VIUZ-EN-SALLAZ	18	/	/	52115,02	CCAR	
	MAC LES FARFADETS - FILLINGS	40	/	/	66513,99	CCAR	
	MAC LA VIE LÀ - SAINT-JEOIRE	40	/	/	117902,10	CCAR	
ALSH	ALSH EXTRASCOLAIRE - VIUZ-EN-SALLAZ	44 753,94	0,04	1942,20	/	ASSOCIATION MJC LES CLARINES	
	ALSH PERISCOLAIRE - VIUZ-EN-SALLAZ	22 389,81	0,04	971,66	/	ASSOCIATION MJC LES CLARINES	
	ALSH PERISCOLAIRE - PEILLONNEX	32 863,00	0,01	469,13	/	COMMUNE DE PEILLONNEX	
AUTRE	POSTE DE COORDINATION ENFANCE N°1	1		29197,37	29197,37	/	CCAR
	POSTE DE COORDINATION ENFANCE N°2	0,8	/	/	23357,89	CCAR	

En application de la Circulaire 2020-01 de la Direction des Politiques Familiales et Sociales, relative au déploiement des CTG, de nouvelles modalités de financement en remplacement des Contrats Enfance Jeunesse (CEJ) sont déployées, et la CAF sollicite désormais les Établissements Publics de Coopération Intercommunale et élargit par conséquent son champ d'action dans le cadre de nouvelles CTG.

Les anciens CEJ signés entre la CAF et les collectivités locales partenaires ont évolué au profit d'un nouveau dispositif contractuel nommé "bonus territoire". La Prestation de Service Enfance-Jeunesse (PSEJ), versée dans le cadre des CEJ est remplacée par les "bonus territoires CTG", à condition que la collectivité intéressée soit signataire d'une CTG. Ces nouveaux dispositifs peuvent couvrir désormais les domaines d'interventions plus importants comme : Petite Enfance, Enfance, Jeunesse, Parentalité, Accès aux Droits et aux Services, Inclusion numérique, Animation de la Vie sociale, Logement, Handicap, Accompagnement social.

Sur cette base, la Communauté de Communes des 4 Rivières a conduit une démarche en plusieurs étapes, afin de :

- dans un premier temps, de dresser un diagnostic partagé prenant en compte une analyse circonstanciée de la réalité sociale et économique des 4 rivières. Cette démarche a permis de partager un diagnostic du territoire,
- dans un second temps, d'identifier le bilan des actions soutenues par les acteurs et les services existants, et d'identifier les besoins émergents et plus particulièrement des services aux familles. Lors de l'élaboration de ce bilan, il est apparu la nécessité d'élargir le champ de réflexion à l'ensemble des habitants des 11 communes et à l'ensemble des thématiques de l'Action sociale, de la petite enfance aux personnes âgées dans le cadre du lien intergénérationnel
- Enfin, dans un troisième temps, de formaliser des enjeux et un plan d'actions afin de faire bénéficier à toutes les collectivités des 4 rivières

Les deux commissions de travail ont proposé 8 enjeux thématiques avec plusieurs objectifs stratégiques :

#### 1 - Petite enfance :

- Accompagner les familles en recherche d'un mode de garde sur le territoire
- Développer et diversifier l'offre de modes de garde sur le territoire.

SLOW

- Poursuivre la qualité de l'accueil dans les Etablissement accueillant des jeunes enfants EAJE.
- Valoriser et promouvoir les métiers de la Petite Enfance sur le territoire.
- Développement de nouvelles actions en partenariat avec des acteurs locaux.
- Assurer un partenariat réactif entre la CAF, la PMI et les porteurs de projet.

## 2 - Enfance :

- Répondre à la croissance de la population et à l'augmentation des besoins territoriaux.

## 3 - Jeunesse :

- Favoriser l'autonomie des jeunes du territoire
- Soutenir et valoriser les projets portés par les jeunes

## 4 - Parentalité :

- Etablir une connexion et une cohérence entre les temps scolaires-éducatifs et familiaux
- Accompagnement à la fonction parentale

## 5 - Formation :

- Accompagner, soutenir, organiser, accueillir des temps de formations pour les professionnels des métiers de l'accueil et du social
- Conforter la vie associative

## 6 - Accès au droit :

- Favoriser l'accompagnement des plus vulnérables
- Garantir l'accessibilité des services publics

## 7 - Inclusion numérique :

- Lutter contre la fracture numérique

## 8 - Animation de la vie sociale :

- Créer des partenariats de solidarité intergénérationnelle
- Créer du lien entre les habitants
- Conforter la vie associative

Un programme d'actions mis en annexe permettra de :

- ♣ Définir les champs d'intervention à privilégier au regard de l'écart offre/besoin ;
- ♣ Pérenniser et d'optimiser l'offre de services existante, par une mobilisation des cofinancements;
- ♣ Développer une offre nouvelle permettant de répondre à des besoins non satisfaits par les services existants

La convention couvre la période du 1er janvier 2024 au 31 décembre 2028, soit 5 années.

La CAF peut apporter une aide pour une partie des actions de coordination de la CTG et d'ingénierie au titre "du pilotage du projet de Territoire" par le financement notamment, de 2 postes de chargé(e) de coopération CTG. Les modalités d'intervention et de versement sont définis et encadrés par la Convention d'Objectifs et de Financement (COF).

La CAF peut également apporter aux communes concernées par un périscolaire et/ou extrascolaire agréé, une aide au titre du "bonus Territoire" remplaçant la Prestation de Service Enfance Jeunesse (PSEJ) liée au CEJ. Pour bénéficier de ce financement, toutes les communes sont appelées à signer le document unique de CTG. Pour les Communes qui ne sont pas liées à la CAF par un CEJ, cette signature par anticipation permettra le cas échéant, de bénéficier du soutien de la CAF pour la transformation ou la mise en place d'un service éligible à son aide.

Vu le projet de diagnostic et de pré-configuration de CTG pour la période 2024-2028 ;

Où cet exposé, après avoir délibéré à l'unanimité des 34 votants, le conseil communautaire :

- VALIDE le projet de diagnostic territorial partagé support de la Convention territoriale globale 2024-2028 avec la CAF74 et les 11 communes du territoire
- AUTORISE Monsieur le Président à signer tout document contractuel et financier se rapportant à la CTG et la COF précitées, ainsi que tout autre document afférent nécessaire à l'exécution de la présente délibération
- DECIDE qu'un comité de pilotage soit créé pour suivre le contrat avec la CAF74, rassemblant 3 membres de la commission Petite Enfance, 3 membres de la commission Affaires Sociales et un membre de chaque commune signataire ;
- SOLLICITE l'ensemble des communes pour signer cette convention dans les meilleurs délais,

La secrétaire de séance  
Jocelyne VELAT



Le Président de la CC4R  
Bruno FOREL



**COMMUNE DE FAUCIGNY**  
**Extrait du Registre des Délibérations**  
**du Conseil Municipal**  
**Séance ordinaire du 17 décembre 2024**

Le dix-sept décembre deux mil vingt-quatre à vingt heures, le Conseil Municipal dûment convoqué, s'est réuni dans la salle consulaire de la Mairie, sous la Présidence de Monsieur Barthélémy GONZALEZ-RODRIGUEZ, Maire

**PRÉSENTS :** Barthélémy GONZALEZ-RODRIGUEZ, Alain PERNOLLET, Franck BOUZEREAU, Janine COSTA, Jean-François BIT, Pascal CARME, Patrick CARON, Christine COURTY, Fabrice GRISLAIN, Blandine JOLIVET, Sandra OBERSON

**ABSENTS EXCUSÉS :** Sonia FRAISSINOUS, Julien JOLIVET, Jérôme ZUNDEL

Mme Christine COURTY est désignée secrétaire de séance.

**Date de convocation :** 12 décembre 2024

**Nombre de conseillers municipaux :**

En exercice : 15  
 Présents : 12  
 Votants : 12

**Vote :**

Pour : 12  
 Contre : /  
 Abstention : /

**2024.08.03 – 5.7 Intercommunalité**

**Approbation de la convention Territoriale Globale avec la CAF de la Haute Savoie et la CC4R**

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L2121-29 ;

**Vu** la Circulaire 2020 – Déploiement des Conventions territoriales globales (Ctg) et des nouvelles modalités de financement en remplacement des Contrats enfance jeunesse (Cej).

Monsieur le Maire qu'il convient de l'autoriser à signer une Convention qui permettra à la Collectivité de prendre en compte les spécificités et besoins de la population de notre commune révélés dans le diagnostic partagé élaboré au cours de ces derniers mois par la CC4R.

Monsieur le Maire rappelle que cette démarche intercommunale et communale vise à prendre en compte l'ensemble des domaines d'intervention de la CAF et leur déploiement sur les 11 communes de l'intercommunalité. Celle-ci peut être progressive au cours de la CTG, dans un esprit de co-construction et co-portage. Les domaines d'intervention concernent principalement la parentalité, la petite enfance, l'enfance, la jeunesse, le logement, le handicap, l'animation de la vie sociale, l'accès aux droits et l'inclusion numérique. Contenu de la Convention Territoriale Globale / Projet Social du Territoire.

Au cours de l'année écoulée, le travail de diagnostic et la définition des axes prioritaires pour chacun des champs d'intervention de la CTG ont été menés à bien par l'intercommunalité. Le document final est transmis en pièce jointe.

En application de la Circulaire 2020-01 de la Direction des Politiques Familiales et Sociales, relative au déploiement des CTG, de nouvelles modalités de financement en remplacement des Contrats Enfance Jeunesse (CEJ) sont déployées, et la CAF sollicite désormais les Établissements Publics de Coopération Intercommunale et élargit par conséquent son champ d'action dans le cadre de nouvelles CTG.

Les anciens CEJ signés entre la CAF et les collectivités locales partenaires ont évolué au profit d'un nouveau dispositif contractuel nommé "bonus territoire". La Prestation de Service Enfance-Jeunesse (PSEJ), versée dans le cadre des CEJ est remplacée par les "bonus territoires CTG", à condition que la collectivité intéressée soit signataire d'une CTG. Ces nouveaux dispositifs peuvent couvrir désormais les domaines d'interventions plus importants comme : Petite Enfance, Enfance, Jeunesse,

Parentalité, Accès aux Droits et aux Services, Inclusion numérique, Animation de la Vie Sociale, Handicap, Accompagnement social.

Sur cette base, la Communauté de Communes des 4 Rivières a conduit une démarche en plusieurs étapes, afin de :

- dans un premier temps, de dresser un diagnostic partagé prenant en compte une analyse circonstanciée de la réalité sociale et économique des 4 rivières. Cette démarche a permis de partager un diagnostic du territoire,
- dans un second temps, d'identifier le bilan des actions soutenues par les acteurs et les services existants, et d'identifier les besoins émergents et plus particulièrement des services aux familles. Lors de l'élaboration de ce bilan, il est apparu la nécessité d'élargir le champ de réflexion à l'ensemble des habitants des 11 communes et à l'ensemble des thématiques de l'Action sociale, de la petite enfance aux personnes âgées dans le cadre du lien intergénérationnel
- Enfin, dans un troisième temps, de formaliser des enjeux et un plan d'actions afin de faire bénéficier à toutes les collectivités des 4 rivières

Les deux commissions de travail ont proposé 8 enjeux thématiques avec plusieurs objectifs stratégiques :

#### 1 - Petite enfance :

- Accompagner les familles en recherche d'un mode de garde sur le territoire
- Développer et diversifier l'offre de modes de garde sur le territoire.
- Poursuivre la qualité de l'accueil dans les Etablissement accueillant des jeunes enfants EAJE.
- Valoriser et promouvoir les métiers de la Petite Enfance sur le territoire.
- Développement de nouvelles actions en partenariat avec des acteurs locaux.
- Assurer un partenariat réactif entre la CAF, la PMI et les porteurs de projet.

#### 2 - Enfance :

- Répondre à la croissance de la population et à l'augmentation des besoins territoriaux.

#### 3 - Jeunesse :

- Favoriser l'autonomie des jeunes du territoire
- Soutenir et valoriser les projets portés par les jeunes

#### 4 - Parentalité :

- Etablir une connexion et une cohérence entre les temps scolaires-éducatifs et familiaux
- Accompagnement à la fonction parentale

#### 5 - Formation :

- Accompagner, soutenir, organiser, accueillir des temps de formations pour les professionnels des métiers de l'accueil et du social
- Conforter la vie associative

#### 6 - Accès au droit :

- Favoriser l'accompagnement des plus vulnérables
- Garantir l'accessibilité des services publics

#### 7 - Inclusion numérique :

- Lutter contre la fracture numérique

#### 8 - Animation de la vie sociale :

- Créer des partenariats de solidarité intergénérationnelle
- Créer du lien entre les habitants
- Conforter la vie associative

Un programme d'actions mis en annexe permettra de :

- ♣ Définir les champs d'intervention à privilégier au regard de l'éca
- ♣ Pérenniser et d'optimiser l'offre de services existante, par une mobilisation des cofinancements ;
- ♣ Développer une offre nouvelle permettant de répondre à des besoins non satisfaits par les services existants

La convention couvre la période du 1er janvier 2024 au 31 décembre 2028, soit 5 années.

La CAF peut apporter une aide pour une partie des actions de coordination de la CTG et d'ingénierie au titre "du pilotage du projet de Territoire" par le financement notamment, de 2 postes de chargé(e) de coopération CTG. Les modalités d'intervention et de versement sont définis et encadrés par la Convention d'Objectifs et de Financement (COF).

En conséquence, il est demandé au Conseil Municipal d'autoriser Monsieur le Maire, avant la fin de l'année 2024, à signer la Convention Territoriale Globale avec la Caf, pour une durée de cinq ans, à savoir du 1er janvier 2024 au 31 décembre 2028.

**Après exposé et en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité,**

**AUTORISE** Monsieur le Maire à signer, avant la fin de l'année 2024, la convention Territoriale Globale avec la CAF de la Haute Savoie et la CC4R, pour une durée de 5 ans, à savoir du 1er janvier 2024 au 31 décembre 2028.

**La secrétaire de séance,  
Christine COURTY**

**Le Maire,  
Barthélémy GONZALEZ-RODRIGUEZ**



**COMMUNE DE FILLINGES**

\*\*\*\*\*

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**  
**DU CONSEIL MUNICIPAL EN DATE DU 26 NOVEMBRE 2024**

\*\*\*\*\*

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt-six novembre à dix-neuf heures et trente minutes, le conseil municipal de la commune de Fillinges (Haute-Savoie), s'est réuni en séance publique, à la mairie, sous la présidence de Monsieur Bruno FOREL, Maire.

Date de la convocation : 21 novembre 2024

Nombre de conseillers municipaux : en exercice : 23

présents : 13 au point N° 01

14 du point N° 02 au point N° 08

13 au point N° 09

votants : 17 au point N° 01

18 du point N° 02 au point N° 08

17 au point N° 09

**PRESENTS** : Mesdames, Messieurs, **ABBÉ-DECARROUX** David, **ALIX** Isabelle, **BOUVET** Pascal, **CHENEVAL** Paul, **DEVILLE** Alexandra, **DUBOIS** Gaëlle, **FOREL** Bruno, **GUIARD** Jacqueline, **HAASE** Guillaume, **LAHOUAOUI** Abdellah, **LE TESTU** Jean-Jacques, **MARQUET** Marion, **SALOU** Muriel, **WEBER** Olivier.

**EXCUSES** : Mesdames, Messieurs, **BERTHET** Guersande qui donne procuration à Madame **DEVILLE** Alexandra, **CACHELEUX** Franck qui donne procuration à Monsieur **ABBÉ-DECARROUX** David, **CHENEVAL** Alexia qui donne procuration à Monsieur **FOREL** Bruno, **MANSAY** Laurent, **OURDOUILLIÉ** Christophe qui donne procuration à Madame **ALIX** Isabelle, **SERMONDADAZ** Nathalie.

**ABSENTS** : Madame, Messieurs, **BALFROID** Stéphanie, **BOURGEOIS** Lilian, **REIGNEAU** Christophe.

En application des dispositions de l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil Municipal nomme Madame **GUIARD** Jacqueline au poste de secrétaire de séance.

\*\*\*\*\*

N° 06 - 11 - 2024

Convention territoriale globale 2024-2028

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal qu'il convient de l'autoriser à signer une Convention qui permettra à la Collectivité de prendre en compte les spécificités et besoins de la population de notre commune révélée dans le diagnostic partagé élaboré au cours de ces derniers mois par la CC4R.

Monsieur le Maire rappelle que cette démarche intercommunale et communale vise à prendre en compte l'ensemble des domaines d'intervention de la CAF et leur déploiement sur les 11 communes de l'intercommunalité. Celle-ci peut être progressive au cours de la CTG, dans un esprit de co-construction et co-portage. Les domaines d'intervention concernent principalement la parentalité, la petite enfance, l'enfance, la jeunesse, le logement, le handicap, l'animation de la vie sociale, l'accès aux droits et l'inclusion numérique. Contenu de la Convention Territoriale Globale / Projet Social du Territoire.

Au cours de l'année écoulée, le travail de diagnostic et la définition des axes prioritaires pour chacun des champs d'intervention de la CTG ont été menés à bien par l'intercommunalité. Le document final est transmis en pièce jointe.

En application de la Circulaire 2020-01 de la Direction des Politiques Familiales et Sociales, relative au déploiement des CTG, de nouvelles modalités de financement en remplacement des Contrats Enfance Jeunesse (CEJ) sont déployées, et la CAF sollicite désormais les Établissements Publics de Coopération Intercommunale et élargit par conséquent son champ d'action dans le cadre de nouvelles CTG.

Les anciens CEJ signés entre la CAF et les collectivités locales partenaires ont évolué au profit d'un nouveau dispositif contractuel nommé "bonus territoire". La Prestation de Service Enfance-Jeunesse (PSEJ), versée dans le cadre des CEJ est remplacée par les "bonus territoires CTG", à condition que la collectivité intéressée soit signataire d'une CTG. Ces nouveaux dispositifs peuvent couvrir désormais les domaines d'interventions plus importants comme : Petite Enfance, Enfance, Jeunesse, Parentalité, Accès aux Droits et aux Services, Inclusion numérique, Animation de la Vie sociale, Handicap, Accompagnement social.

Sur cette base, la Communauté de Communes des 4 Rivières a conduit une démarche en plusieurs étapes, afin de :

- dans un premier temps, de dresser un diagnostic partagé prenant en compte une analyse circonstanciée de la réalité sociale et économique des 4 rivières. Cette démarche a permis de partager un diagnostic du territoire,
- dans un second temps, d'identifier le bilan des actions soutenues par les acteurs et les services existants, et d'identifier les besoins émergents et plus particulièrement des services aux familles. Lors de l'élaboration de ce bilan, il est apparu la nécessité d'élargir le champ de réflexion à l'ensemble des habitants des 11 communes et à l'ensemble des thématiques de l'Action sociale, de la petite enfance aux personnes âgées dans le cadre du lien intergénérationnel
- Enfin, dans un troisième temps, de formaliser des enjeux et un plan d'actions afin de faire bénéficier à toutes les collectivités des 4 rivières.

Les deux commissions de travail ont proposé 8 enjeux thématiques avec plusieurs objectifs stratégiques :

#### **1 - Petite enfance :**

- Accompagner les familles en recherche d'un mode de garde sur le territoire
- Développer et diversifier l'offre de modes de garde sur le territoire.
- Poursuivre la qualité de l'accueil dans les Etablissement accueillant des jeunes enfants EAJE.
- Valoriser et promouvoir les métiers de la Petite Enfance sur le territoire.

S'LO

- Développement de nouvelles actions en partenariat avec des acteurs locaux.
- Assurer un partenariat réactif entre la CAF, la PMI et les porteurs de projet.

## **2 - Enfance :**

- Répondre à la croissance de la population et à l'augmentation des besoins territoriaux.

## **3 - Jeunesse :**

- Favoriser l'autonomie des jeunes du territoire
- Soutenir et valoriser les projets portés par les jeunes

## **4 - Parentalité :**

- Etablir une connexion et une cohérence entre les temps scolaires-éducatifs et familiaux
- Accompagnement à la fonction parentale

## **5 - Formation :**

- Accompagner, soutenir, organiser, accueillir des temps de formations pour les professionnels des métiers de l'accueil et du social
- Conforter la vie associative

## **6 - Accès au droit :**

- Favoriser l'accompagnement des plus vulnérables
- Garantir l'accessibilité des services publics

## **7 - Inclusion numérique :**

- Lutter contre la fracture numérique

## **8 - Animation de la vie sociale :**

- Créer des partenariats de solidarité intergénérationnelle
- Créer du lien entre les habitants
- Conforter la vie associative

Un programme d'actions mis en annexe permettra de :

- ♣ Définir les champs d'intervention à privilégier au regard de l'écart offre/besoin ;
- ♣ Pérenniser et d'optimiser l'offre de services existante, par une mobilisation des cofinancements;
- ♣ Développer une offre nouvelle permettant de répondre à des besoins non satisfaits par les services existants

La convention couvre la période du 1er janvier 2024 au 31 décembre 2028, soit 5 années.

La CAF peut apporter une aide pour une partie des actions de coordination de la CTG et d'ingénierie au titre "du pilotage du projet de Territoire" par le financement notamment, de 2 postes de chargé(e) de coopération CTG. Les modalités d'intervention et de versement sont définis et encadrés par la Convention d'Objectifs et de Financement (COF).

En conséquence, il est demandé au Conseil Municipal d'autoriser Monsieur le Maire, avant la fin de l'année 2024, à signer la Convention Territoriale Globale avec la Caf, pour une durée de cinq ans, à savoir du 1er janvier 2024 au 31 décembre 2028.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L2121-29 ;

SLO

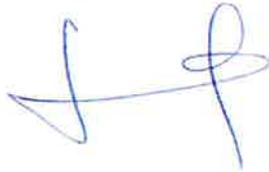
Vu la Circulaire 2020 - Déploiement des Conventions territoriales globales (Ctg) et des nouvelles modalités de financement en remplacement des Contrats enfance jeunesse (Cej).

Le Conseil Municipal, après délibéré, par 18 voix :

- AUTORISE Monsieur le Maire à signer, avant la fin de l'année 2024, la convention Territoriale Globale avec la CAF de la Haute Savoie et la CC4R, pour une durée de 5 ans, à savoir du 1er janvier 2024 au 31 décembre 2028.

Pour copie conforme, Fillinges le 28/11/2024  
Télétransmis en Préfecture de Haute-Savoie (74), le

La secrétaire de séance,  
Jacqueline GUIARD.



Le Maire,  
Bruno FOREL.



Délibération devenue exécutoire compte tenu de la réception par télétransmission en Préfecture de Haute-Savoie (74), le  
et de la publication le

Nombre de conseillers

- en exercice 15
- présents 10
- votants 14

Objet :

Convention Territoriale Globale

Etaient présents : M. Daniel REVUZ, Mme Danielle ANDREOLI-GRILLET, M. Bruno AUBARET, M. Laurent BEUGRAS Mme Marie-Luce CHAFFARD, M. Sylvain FOUQUET, Mme Lisa OBERRE, Mme Maria MEGEVET, Mme Catherine TALVARD, Mme Chantal TONETTO M. Mme Audrey WYNIGER-COUDURIER. Absents excusés : Mme Murielle MAURICE, (pouvoir à M. Daniel REVUZ), M. Marc CHARDON (pouvoir Mme Lisa OBERRE), Alexandre VIGNE, (pouvoir Mme Marie-Luce CHAFFARD. Absent : M. Julien CIANCIA  
Secrétaire de séance : Mme Maria MEGEVET.

Monsieur le Maire explique qu'il convient de l'autoriser à signer une Convention qui permettra à la Collectivité de prendre en compte les spécificités et besoins de la population de la commune révélée dans le diagnostic partagé élaboré au cours de ces derniers mois par la CC4R.

Monsieur le Maire rappelle que cette démarche intercommunale et communale vise à prendre en compte l'ensemble des domaines d'intervention de la CAF et leur déploiement sur les 11 communes de l'intercommunalité. Celle-ci peut être progressive au cours de la CTG, dans un esprit de co-construction et de co-portage. Les domaines d'intervention concernent principalement la parentalité, la petite enfance, l'enfance, la jeunesse, le logement, le handicap, l'animation de la vie sociale, l'accès aux droits et l'inclusion numérique. (contenus de la Convention Territoriale Globale / Projet Social du Territoire).

Au cours de l'année écoulée, le travail de diagnostic et la définition des axes prioritaires pour chacun des champs d'intervention de la CTG ont été menés à bien par l'intercommunalité. Le document final est transmis en pièce jointe.

En application de la Circulaire 2020-01 de la Direction des Politiques Familiales et Sociales, relative au déploiement des CTG, de nouvelles modalités de financement en remplacement des Contrats Enfance Jeunesse (CEJ) sont déployées, et la CAF sollicite désormais les Établissements Publics de Coopération Intercommunale et élargit par conséquent son champ d'action dans le cadre de nouvelles CTG.

Les anciens CEJ signés entre la CAF et les collectivités locales partenaires ont évolué au profit d'un nouveau dispositif contractuel nommé "bonus territoire". La Prestation de Service Enfance-Jeunesse (PSEJ), versée dans le cadre des CEJ est remplacée par les "bonus territoires CTG", à condition que la collectivité intéressée soit signataire d'une CTG. Ces nouveaux dispositifs peuvent couvrir désormais les domaines d'interventions plus importants comme : Petite Enfance, Enfance, Jeunesse, Parentalité, Accès aux Droits et aux Services, Inclusion numérique, Animation de la Vie sociale, Handicap, Accompagnement social.

Sur cette base, la Communauté de Communes des 4 Rivières a conduit une démarche en plusieurs étapes, afin de :

- dans un premier temps, de dresser un diagnostic partagé prenant en compte une analyse circonstanciée de la réalité sociale et économique des 4 rivières. Cette démarche a permis de partager un diagnostic du territoire,
- dans un second temps, d'identifier le bilan des actions soutenues par les acteurs et les services existants, et d'identifier les besoins émergents et plus particulièrement des services aux familles. Lors de l'élaboration de ce bilan, il est apparu la nécessité d'élargir le champ de réflexion à l'ensemble des habitants des 11 communes et à l'ensemble des thématiques de l'Action sociale, de la petite enfance aux personnes âgées dans le cadre du lien intergénérationnel
- Enfin, dans un troisième temps, de formaliser des enjeux et un plan d'actions afin de faire bénéficier toutes les collectivités des 4 rivières

Les deux commissions de travail ont proposé 8 enjeux thématiques avec plusieurs objectifs stratégiques :

**1 - Petite enfance :**

- Accompagner les familles en recherche d'un mode de garde sur le territoire
- Développer et diversifier l'offre de modes de garde sur le territoire.
- Poursuivre la qualité de l'accueil dans les Etablissement accueillant des jeunes enfants EAJE.
- Valoriser et promouvoir les métiers de la Petite Enfance sur le territoire.
- Développement de nouvelles actions en partenariat avec des acteurs locaux.
- Assurer un partenariat réactif entre la CAF, la PMI et les porteurs de projet.

**2 - Enfance :**

- Répondre à la croissance de la population et à l'augmentation des besoins

**3 - Jeunesse :**

- Favoriser l'autonomie des jeunes du territoire
- Soutenir et valoriser les projets portés par les jeunes

**4 - Parentalité :**

- Etablir une connexion et une cohérence entre les temps scolaires-éducatifs et familiaux
- Accompagnement à la fonction parentale

**5 - Formation :**

- Accompagner, soutenir, organiser, accueillir des temps de formations pour les professionnels des métiers de l'accueil et du social
- Conforter la vie associative

**6 - Accès au droit :**

- Favoriser l'accompagnement des plus vulnérables
- Garantir l'accessibilité des services publics

**7 - Inclusion numérique :**

- Lutter contre la fracture numérique

**8 - Animation de la vie sociale :**

- Créer des partenariats de solidarité intergénérationnelle
- Créer du lien entre les habitants
- Conforter la vie associative ;

Un programme d'actions mis en annexe permettra de :

- ♣ Définir les champs d'intervention à privilégier au regard de l'écart offre/besoin ;
- ♣ Pérenniser et d'optimiser l'offre de services existante, par une mobilisation des cofinancements;
- ♣ Développer une offre nouvelle permettant de répondre à des besoins non satisfaits par les services existants

La convention couvre la période du 1er janvier 2024 au 31 décembre 2028, soit 5 années.

La CAF peut apporter une aide pour une partie des actions de coordination de la CTG et d'ingénierie au titre "du pilotage du projet de Territoire" par le financement notamment, de 2 postes de chargé(e) de coopération CTG. Les modalités d'intervention et de versement sont définis et encadrés par la Convention d'Objectifs et de Financement (COF).

En conséquence, il est demandé au Conseil Municipal d'autoriser Monsieur le Maire, avant la fin de l'année 2024, à signer la Convention Territoriale Globale avec la Caf, pour une durée de cinq ans, à savoir du 1er janvier 2024 au 31 décembre 2028.

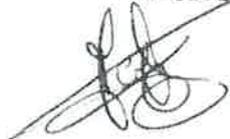
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L2121-29 ;

Vu la Circulaire 2020 – Déploiement des Conventions territoriales globales (Ctg) et des nouvelles modalités de financement en remplacement des Contrats enfance jeunesse (Cej). ;

**Le Conseil Municipal, après délibéré, à l'unanimité :**

**AUTORISE Monsieur le Maire à signer, avant la fin de l'année 2024, la convention Territoriale Globale avec la CAF de la Haute Savoie et la CC4R, pour une durée de 5 ans à savoir du 1er janvier 2024 au 31 décembre 2028.**

La secrétaire de séance,  
Maria MEGEVET



Copie certifiée conforme,  
Le Maire,  
Daniel REVUZ

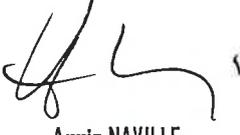


*Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus et ont signé au registre tous les membres présents. La présente délibération, à supposer que celle-ci fasse grief, peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication et/ou de son affichage, d'un recours contentieux auprès du tribunal administratif de Grenoble ou d'un recours gracieux auprès de la Commune de LA TOUR, étant précisé que celle-ci dispose d'un délai de deux mois pour répondre. Un silence de deux mois vaut alors décision implicite de rejet. La décision ainsi prise, qu'elle soit expresse ou implicite, pourra elle-même être déférée au tribunal administratif dans un délai de deux mois. Conformément aux termes de l'article R 421-7 du Code de justice administrative, les personnes résidant outre-mer et à l'étranger disposent d'un délai supplémentaire de distance respectivement un et deux mois pour saisir le tribunal. Télétransmis.*



# REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

## Extrait conforme

Session du	4 <sup>e</sup> TRIMESTRE 2024
Séance du	19 DECEMBRE 2024
1 <sup>er</sup> TOUR DE SCRUTIN	
Quorum :	8
<b>POUR :</b>	14
<b>CONTRE :</b>	0
<b>ABSTENTIONS :</b>	0
POUR EXTRAIT CONFORME	
Le Maire,	
	
Léon GAVILLET	
Le secrétaire de séance	
	
Annie NAVILLE	

L'an deux mille vingt-quatre le dix-neuf décembre à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de MARCELLAZ dûment convoqué le quinze mars deux mille vingt-quatre s'est réuni en session ordinaire, en mairie, sous la présidence de Monsieur Léon GAVILLET, Maire

Nombre de Conseillers en exercice : 15 *Au Registre suivent les signatures*

**PRÉSENTS :** M. Léon GAVILLET, Maire – Mme Carole GRILLET-AUBERT – M. Alain PERRET – Mme Mélanie LECOURT – M Daniel BENE – M. Gérard GALLAY – Mme Corinne HECKY – M. LAVERRIERE Anthony – Mme DUMONT Aurélie – M. Jacques PERILLAT – M. VALDEVIT Cédric - Mme Annie NAVILLE - Mme Valérie MILLERET - Mme Catherine PAJOT-MASSARD

**EXCUSÉ(E)S**

**OU AYANT DONNÉ POUVOIR :**

**ABSENT(E)S :** Mme PIQUEREZ Sandrine

**Secrétaire de séance :** Il a été désigné Mme Annie NAVILLE

Délibération n° D2024\_12\_16  
Nature de la décision

Convention Territorial Globale  
5.7

SUR le rapport du Maire,  
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,  
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L2121-29 ;  
Vu la Circulaire 2020 – Déploiement des Conventions territoriales globales (Ctg) et des nouvelles modalités de financement en remplacement des Contrats enfance jeunesse (Cej).

**LE CONSEIL MUNICIPAL**, après en avoir délibéré,

**APPROUVE**

**ART. 1 :** La convention Territoriale Globale avec la CAF.

**AUTORISE**

**ART. 2 :** Monsieur le Maire à signer, avant la fin de l'année 2024, la convention Territoriale Globale avec la CAF de la Haute Savoie et la CC4R, pour une durée de 5 an convention Territoriale Globale avec la CAF s , à savoir du 1er janvier 2024 au 31 décembre 2028.

**Délibéré en séance publique, à MARCELLAZ, les jour, mois et an susdits.**



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**  
**DU CONSEIL MUNICIPAL**

Nombre de  
conseillers :

En exercice : 14

Présents : 12

Votants : 13

L'an deux mille vingt-quatre, le 07 novembre, le conseil municipal de la commune de Mégevette, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur Max MEYNET-CORDONNIER, Maire.

Convocation en date du 31 octobre 2024.

PRESENTS : BEGAIN Nicolas, BEL Chantal, CONTAT Jean-Noël, CORNALI Iribert, DECROUX Rémy, FAVRE HUGUENOT Rachel, GRANGER COESNON Aurélie, LEJEUNE Magali, MEYNET-CORDONNIER Max, MOLLIAT Jean-Baptiste, PASQUIER Suzy, PERRET Josiane.

ABSENTS : GAMBARINI Julien ;

ABSENTS EXCUSES : MICHELENA Yves a donné pouvoir à BEGAIN Nicolas ;

SECRETAIRE DE SEANCE : Madame FAVRE HUGUENOT Rachel ;

**OBJET : SIGNATURE D'UNE NOUVELLE CONVENTION TERRITORIALE GLOBALE AVEC LA CAF DE HAUTE-SAVOIE ET LES 11 COMMUNES POUR LA PERIODE 2024-2028**

Monsieur le Maire informe qu'il convient de l'autoriser à signer une Convention qui permettra à la Collectivité de prendre en compte les spécificités et besoins de la population de notre commune, révélés dans le diagnostic partagé élaboré au cours de ces derniers mois par la CC4R.

Monsieur le Maire rappelle que cette démarche intercommunale et communale vise à prendre en compte l'ensemble des domaines d'intervention de la CAF et leur déploiement sur les 11 communes de l'intercommunalité. Celle-ci peut être progressive au cours de la CTG, dans un esprit de co-construction et co-portage. Les domaines d'intervention concernent principalement la parentalité, la petite enfance, l'enfance, la jeunesse, le logement, le handicap, l'animation de la vie sociale, l'accès aux droits et l'inclusion numérique. Contenu de la Convention Territoriale Globale / Projet Social du Territoire.

Au cours de l'année écoulée, le travail de diagnostic et la définition des axes prioritaires pour chacun des champs d'intervention de la CTG ont été menés à bien par l'intercommunalité. Le document final est transmis en pièce jointe.

En application de la Circulaire 2020-01 de la Direction des Politiques Familiales et Sociales, relative au déploiement des CTG, de nouvelles modalités de financement en remplacement des Contrats Enfance Jeunesse (CEJ) sont déployées, et la CAF sollicite désormais les Établissements Publics de Coopération Intercommunale et élargit par conséquent son champ d'action dans le cadre de nouvelles CTG.

Les anciens CEJ signés entre la CAF et les collectivités locales partenaires ont évolué au profit d'un nouveau dispositif contractuel nommé "bonus territoire". La Prestation de Service Enfance-Jeunesse (PSEJ), versée dans le cadre des CEJ est remplacée par les "bonus territoires CTG", à condition que la collectivité intéressée soit signataire d'une CTG. Ces nouveaux dispositifs peuvent couvrir désormais les domaines d'interventions plus importants comme : Petite Enfance, Enfance, Jeunesse, Parentalité, Accès aux Droits et aux Services, Inclusion numérique, Animation de la Vie sociale, Handicap, Accompagnement social.

Sur cette base, la Communauté de Communes des 4 Rivières a conduit une démarche en plusieurs étapes, afin de :

- dans un premier temps, de dresser un diagnostic partagé prenant en compte une analyse circonstanciée de la réalité sociale et économique des 4 rivières. Cette démarche a permis de partager un diagnostic du territoire,
- dans un second temps, d'identifier le bilan des actions soutenues par les acteurs et les services existants, et d'identifier les besoins émergents et plus particulièrement des services aux familles. Lors de l'élaboration de ce bilan, il est apparu la nécessité d'élargir le champ de réflexion à l'ensemble des habitants des 11 communes et à l'ensemble des thématiques de l'Action sociale, de la petite enfance aux personnes âgées dans le cadre du lien intergénérationnel
- Enfin, dans un troisième temps, de formaliser des enjeux et un plan d'actions afin de faire bénéficier à toutes les collectivités des 4 rivières

Les deux commissions de travail ont proposé 8 enjeux thématiques stratégiques :

1 - Petite enfance :

- Accompagner les familles en recherche d'un mode de garde sur le territoire
- Développer et diversifier l'offre de modes de garde sur le territoire.
- Poursuivre la qualité de l'accueil dans les Etablissement accueillant des jeunes enfants EAJE.
- Valoriser et promouvoir les métiers de la Petite Enfance sur le territoire.
- Développement de nouvelles actions en partenariat avec des acteurs locaux.
- Assurer un partenariat réactif entre la CAF, la PMI et les porteurs de projet.

2- Enfance :

- Répondre à la croissance de la population et à l'augmentation des besoins territoriaux.

3 - Jeunesse :

- Favoriser l'autonomie des jeunes du territoire
- Soutenir et valoriser les projets portés par les jeunes

4 - Parentalité :

- Etablir une connexion et une cohérence entre les temps scolaires-éducatifs et familiaux
- Accompagnement à la fonction parentale

5 - Formation :

- Accompagner, soutenir, organiser, accueillir des temps de formations pour les professionnels des métiers de l'accueil et du social
- Conforter la vie associative

6 - Accès au droit :

- Favoriser l'accompagnement des plus vulnérables
- Garantir l'accessibilité des services publics

7- Inclusion numérique :

- Lutter contre la fracture numérique

8 - Animation de la vie sociale :

- Créer des partenariats de solidarité intergénérationnelle
- Créer du lien entre les habitants
- Conforter la vie associative

Un programme d'actions mis en annexe permettra de :

- Définir les champs d'intervention à privilégier au regard de l'écart offre/besoin ;
- Pérenniser et d'optimiser l'offre de services existante, par une mobilisation des cofinancements ;
- Développer une offre nouvelle permettant de répondre à des besoins non satisfaits par les services existants

La convention couvre la période du 1er janvier 2024 au 31 décembre 2028, soit 5 années.

La CAF peut apporter une aide pour une partie des actions de coordination de la CTG et d'ingénierie au titre "du pilotage du projet de Territoire" par le financement notamment, de 2 postes de chargé(e) de coopération CTG. Les modalités d'intervention et de versement sont définis et encadrés par la Convention d'Objectifs et de Financement (COF).

En conséquence, il est demandé au Conseil Municipal d'autoriser Monsieur le Maire, avant la fin de l'année 2024, à signer la Convention Territoriale Globale avec la Caf, pour une durée de cinq ans, à savoir du 1er janvier 2024 au 31 décembre 2028.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L2121-29 ;

Vu la Circulaire 2020 - Déploiement des Conventions territoriales globales (Ctg) et des nouvelles modalités de financement en remplacement des Contrats enfance jeunesse (Cej).

*Le Conseil Municipal après en avoir délibéré,*

*Par 13 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention(s)*

AUTORISE Monsieur le Maire à signer, avant la fin de l'année 2024, la convention Territoriale Globale avec la CAF de la Haute Savoie et la CC4R, pour une durée de 5 ans, à savoir du 1er janvier 2024 au 31 décembre 2028.

Le Maire,  
Max MEYNET-CORDONNIER



Le secrétaire de Séance,  
Madame FAVRE HUGUENOT Rachel

A handwritten signature in blue ink, corresponding to the name of the secretary of the session, Madame Favre Huguenot Rachel.

D100-2024



DEPARTEMENT DE LA HAUTE-SAVOIE

COMMUNE DE ONNION

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
DU 29 OCTOBRE 2024**

NOMBRE DE CONSEILLERS EN EXERCICE : 15

L'an DEUX MILLE VINGT QUATRE, le 29 octobre 2024, le Conseil Municipal, convoqué en session ordinaire le 22 octobre 2024 par Monsieur le Maire André GERVAIS, et réuni en Mairie d'Onnion sous sa Présidence en présence de Mmes et MM :

GERVAIS André  
GERVAIS Jean-Claude  
CHARDON Brigitte  
PASSY Dominique  
MAURE Céline

PAPI Guillaume  
BASTARD-MAURE Nadine  
OBERSON Jean-François  
JACQUARD Thierry  
Mr HAY Matthieu

VELAT Jocelyne  
JADOT Jean-Noël  
MAURE Sigrid  
JEANTET Anne

Absent(s) représenté(s) : Mr WAILL Benoist donne pouvoir à Mr GERVAIS André.  
Secrétaire de séance : Mr PAPI Guillaume

**C.C.4.R. : CONVENTION TERRITORIALE GLOBALE (CTG) AVEC LA CAF ET LA C.C.4.R.  
2024/2028**

Monsieur le Maire explique à l'assemblée qu'il convient de l'autoriser à signer une Convention qui permettra à la Collectivité de prendre en compte les spécificités et besoins de la population de notre commune révélés dans le diagnostic partagé élaboré au cours de ces derniers mois par la CC4R.

Monsieur le Maire rappelle que cette démarche intercommunale et communale vise à prendre en compte l'ensemble des domaines d'intervention de la CAF et leur déploiement sur les 11 communes de l'intercommunalité. Celle-ci peut être progressive au cours de la CTG, dans un esprit de co-construction et co-portage. Les domaines d'intervention concernent principalement la parentalité, la petite enfance, l'enfance, la jeunesse, le logement, le handicap, l'animation de la vie sociale, l'accès aux droits et l'inclusion numérique. Contenu de la Convention Territoriale Globale / Projet Social du Territoire.

Au cours de l'année écoulée, le travail de diagnostic et la définition des axes prioritaires pour chacun des champs d'intervention de la CTG ont été menés à bien par l'intercommunalité. Le document final est transmis en pièce jointe.

En application de la Circulaire 2020-01 de la Direction des Politiques Familiales et Sociales, relative au déploiement des CTG, de nouvelles modalités de financement en remplacement des Contrats Enfance Jeunesse (CEJ) sont déployées, et la CAF sollicite désormais les Établissements Publics de Coopération Intercommunale et élargit par conséquent son champ d'action dans le cadre de nouvelles CTG.

Les anciens CEJ signés entre la CAF et les collectivités locales partenaires ont évolué au profit d'un nouveau dispositif contractuel nommé "bonus territoire". La Prestation de Service Enfance-Jeunesse (PSEJ), versée dans le cadre des CEJ est remplacée par les "bonus territoires CTG", à condition que la collectivité intéressée soit signataire d'une CTG. Ces nouveaux dispositifs peuvent couvrir désormais les domaines d'interventions plus importants comme : Petite Enfance, Enfance, Jeunesse, Parentalité,

Accès aux Droits et aux Services, Inclusion numérique, Animation de la Vie sociale, Handicap, Accompagnement social.

Sur cette base, la Communauté de Communes des 4 Rivières a conduit une démarche en plusieurs étapes, afin de :

- Dans un premier temps, de dresser un diagnostic partagé prenant en compte une analyse circonstanciée de la réalité sociale et économique des 4 rivières. Cette démarche a permis de partager un diagnostic du territoire,
- Dans un second temps, d'identifier le bilan des actions soutenues par les acteurs et les services existants, et d'identifier les besoins émergents et plus particulièrement des services aux familles. Lors de l'élaboration de ce bilan, il est apparu la nécessité d'élargir le champ de réflexion à l'ensemble des habitants des 11 communes et à l'ensemble des thématiques de l'Action sociale, de la petite enfance aux personnes âgées dans le cadre du lien intergénérationnel
- Enfin, dans un troisième temps, de formaliser des enjeux et un plan d'actions afin de faire bénéficier à toutes les collectivités des 4 rivières

Les deux commissions de travail ont proposé 8 enjeux thématiques avec plusieurs objectifs stratégiques :

#### **1 - Petite enfance :**

- Accompagner les familles en recherche d'un mode de garde sur le territoire
- Développer et diversifier l'offre de modes de garde sur le territoire.
- Poursuivre la qualité de l'accueil dans les Etablissement accueillant des jeunes enfants EAJE.
- Valoriser et promouvoir les métiers de la Petite Enfance sur le territoire.
- Développement de nouvelles actions en partenariat avec des acteurs locaux.
- Assurer un partenariat réactif entre la CAF, la PMI et les porteurs de projet.

#### **2 - Enfance :**

- Répondre à la croissance de la population et à l'augmentation des besoins territoriaux.

#### **3 - Jeunesse :**

- Favoriser l'autonomie des jeunes du territoire
- Soutenir et valoriser les projets portés par les jeunes

#### **4 - Parentalité :**

- Etablir une connexion et une cohérence entre les temps scolaires-éducatifs et familiaux
- Accompagnement à la fonction parentale

#### **5 - Formation :**

- Accompagner, soutenir, organiser, accueillir des temps de formations pour les professionnels des métiers de l'accueil et du social
- Conforter la vie associative

#### **6 - Accès au droit :**

- Favoriser l'accompagnement des plus vulnérables
- Garantir l'accessibilité des services publics

SLO

## 7 - Inclusion numérique :

- Lutter contre la fracture numérique

## 8 - Animation de la vie sociale :

- Créer des partenariats de solidarité intergénérationnelle
- Créer du lien entre les habitants
- Conforter la vie associative

Un programme d'actions mis en annexe permettra de :

- ♣ Définir les champs d'intervention à privilégier au regard de l'écart offre/besoin ;
- ♣ Pérenniser et d'optimiser l'offre de services existante, par une mobilisation des cofinancements ;
- ♣ Développer une offre nouvelle permettant de répondre à des besoins non satisfaits par les services existants

La convention couvre la période du 1er janvier 2024 au 31 décembre 2028, soit 5 années.

La CAF peut apporter une aide pour une partie des actions de coordination de la CTG et d'ingénierie au titre "du pilotage du projet de Territoire" par le financement notamment, de 2 postes de chargé(e) de coopération CTG. Les modalités d'intervention et de versement sont définis et encadrés par la Convention d'Objectifs et de Financement (COF).

En conséquence, il est demandé au Conseil Municipal d'autoriser Monsieur le Maire, avant la fin de l'année 2024, à signer la Convention Territoriale Globale avec la Caf, pour une durée de cinq ans, à savoir du 1er janvier 2024 au 31 décembre 2028.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L2121-29 ;

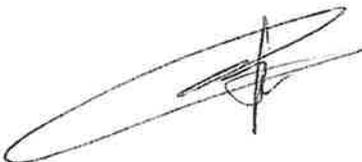
Vu la Circulaire 2020 – Déploiement des Conventions territoriales globales (Ctg) et des nouvelles modalités de financement en remplacement des Contrats enfance jeunesse (Cej).

**LE CONSEIL MUNICIPAL, Le Maire entendu et après en avoir délibéré,**

**AUTORISE** Monsieur le Maire à signer, avant la fin de l'année 2024, la convention Territoriale Globale avec la CAF de la Haute Savoie et la CC4R, pour une durée de 5 ans, à savoir du 1er janvier 2024 au 31 décembre 2028.

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus, Certifié exécutoire en application de la loi du 02.03.1982 et 22.07.1982

Le secrétaire de séance, PAPI Guillaume,



Le Maire, André GERVAIS,



Envoyé en préfecture le 12/11/2024

Reçu en préfecture le 12/11/2024

Publié le 12/11/2024

SLO

ID : 074-217402056-20241029-DEL\_100\_2024-DE

Le **26 novembre 2024**, le Conseil Municipal, dûment convoqué le 19 novembre 2024, s'est réuni en session ordinaire en Salle du Conseil de Peillonex, sous la présidence de Monsieur Christian RAIMBAULT, Maire.

Présents : Christian RAIMBAULT, Catherine BOSC, René CARME, Agnès GRIVAZ, Michel BERTHET, Josiane COUDURIER-BŒUF, Sébastien FROMENT, Vanessa SIROT, Laurent VON DACH, Céline GROS, Benoît JUNOD

Excusés ayant donné pouvoir : Emmanuelle DE FOURNAS à Catherine BOSC

Excusés : Patrick REY, Nathalie RUFFIN,

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

074-217402098-20241126-D058-2024-DE

Absents : Hervé BEL,

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 03/12/2024

Invité : Nathalie FRANTZ

Nombre de conseillers municipaux en exercice	15
Nombre de conseillers municipaux présents	11
Nombre de votant (procurations comprises)	12

Le(a) secrétaire de séance est assuré par : René CARME

### **DELIBERATION N° D058-2024 : APPROBATION SIGNATURE CONVENTION TERRITORIALE GLOBALE ENTRE LA CC4R ET LA CAF**

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales,

**Vu** la Circulaire 2020 – Déploiement des Conventions Territoriales Globales (CTG) et des nouvelles modalités

En application de la Circulaire 2020-01 de la Direction des Politiques Familiales et Sociales, relative au déploiement des CTG, de nouvelles modalités de financement en remplacement des Contrats Enfance Jeunesse (CEJ) sont déployées, et la CAF sollicite désormais les Établissements Publics de Coopération Intercommunale et élargit par conséquent son champ d'action dans le cadre de nouvelles CTG.

En conséquence, il est demandé au Conseil Municipal d'autoriser Monsieur le Maire, avant la fin de l'année 2024, à signer la Convention Territoriale Globale avec la Caf, pour une durée de cinq ans, à savoir du 1er janvier 2024 au 31 décembre 2028.

**Le Conseil Municipal  
A l'unanimité**

**APPROUVE** la signature de la Convention Territoriale Globale avec la CAF de la Haute Savoie et la CC4R, pour une durée de 5 ans, à savoir du 1er janvier 2024 au 31 décembre 2028 et nomme Mme Vanessa SIROT comme référente pour les COPIL

Ainsi fait et délibéré les jours mois et an que dessus  
Au registre sont les signatures  
Extrait certifié conforme

Le(a) secrétaire de séance  
René CARME

Le Maire;  
Christian RAIMBAULT



## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-quatre, le 04.12 2024,  
Le Conseil Municipal de la commune de **ST JEAN DE THOLOME**  
Dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la mairie,  
sous la présidence de Mme ANCEL Sabrina, Maire.  
Nombre de conseillers municipaux en exercice : 15  
Date de convocation du Conseil Municipal : le 23/11/2024

Elus présents : Mme Sabrina ANCEL, Mme Nadia CHATEL-LOUROZ, Mme Alexine GAY, M. Arnaud LAYAT, M. Philippe MAURICE-DEMOURIUX, M. Claude MARIOTTI, M. Gabriel MOSSUZ, M. Marc SINTES, M François GEVAUX, M Alain DOUCET, Mme Sandrine COLLAVET

Procurations :

- Mme Sandrine DELORENZI absente, a donnée procuration à M. Claude MARIOTTI
- Mme Pélagia CASASSUS absente, a donné procuration à M Gabriel MOSSUZ
- M David MOREL absent, a donné procuration à M. Alain DOUCET
- Mme Agnès CHATEL absente, a donné procuration à M LAYAT

Monsieur François GEVAUX est élu secrétaire de séance  
Monsieur Philippe MAURICE-DEMOURIUX, est relecteur

### Signature de la Convention Territoriale Globale (CTG) 2024-2028

Madame le Maire informe qu'il convient de l'autoriser à signer une convention qui permettra à la collectivité de prendre en compte les spécificités et besoins de la population de notre commune, révélés dans le diagnostic partagé élaboré au cours de ces derniers mois par la CC4R.

Madame le Maire rappelle que cette démarche intercommunale et communale vise à prendre en compte l'ensemble des domaines d'intervention de la C.A.F. et leur déploiement sur les 11 communes de l'intercommunalité. Celle-ci peut être progressive au cours de la Convention Territoriale Globale (CTG), dans un esprit de co-construction et co-portage. Les domaines d'intervention concernent principalement la parentalité, la petite enfance, l'enfance, la jeunesse, le logement, le handicap, l'animation de la vie sociale, l'accès aux droits et l'inclusion numérique. Contenu de la Convention Territoriale Globale / Projet Social du Territoire.

Au cours de l'année écoulée, le travail de diagnostic et la définition des axes prioritaires pour chacun des champs d'intervention de la CTG ont été menés à bien par l'intercommunalité. Le document final est transmis en pièce jointe.

En application de la Circulaire 2020-01 de la Direction des Politiques Familiales et Sociales, relative au déploiement des CTG, de nouvelles modalités de financement en remplacement des Contrats Enfance Jeunesse (CEJ) sont déployées, et la CAF sollicite désormais les Établissements Publics de Coopération Intercommunale et élargit par conséquent son champ d'action dans le cadre de nouvelles CTG.

Les anciens CEJ signés entre la C.A.F. et les collectivités locales partenaires ont évolué au profit d'un nouveau dispositif contractuel nommé "bonus territoire". La Prestation de Service Enfance-Jeunesse (PSEJ), versée dans le cadre des CEJ est remplacée par les "bonus territoires CTG", à condition que la collectivité intéressée soit signataire d'une CTG. Ces nouveaux dispositifs peuvent couvrir désormais les domaines d'interventions plus importants comme : Petite Enfance, Enfance, Jeunesse, Parentalité, Accès aux Droits et aux Services, Inclusion numérique, Animation de la Vie sociale, Handicap, Accompagnement social.

Sur cette base, la Communauté de Communes des 4 Rivières a conduit une démarche en plusieurs étapes, afin de :

- dans un premier temps, de dresser un diagnostic partagé prenant en compte une analyse circonstanciée de la réalité sociale et économique des 4 rivières. Cette démarche a permis de partager un diagnostic du territoire,
- dans un second temps, d'identifier le bilan des actions soutenues par les acteurs et les services existants, et d'identifier les besoins émergents et plus particulièrement des services aux familles. Lors de l'élaboration de ce bilan, il est apparu la nécessité d'élargir le champ de réflexion à l'ensemble des habitants des 11 communes et à l'ensemble des thématiques de l'Action sociale, de la petite enfance aux personnes âgées dans le cadre du lien intergénérationnel
- Enfin, dans un troisième temps, de formaliser des enjeux et un plan d'actions afin de faire bénéficier à toutes les collectivités des 4 rivières

Les deux commissions de travail ont proposé 8 enjeux thématiques avec plusieurs objectifs stratégiques :

**1 - Petite enfance :**

- Accompagner les familles en recherche d'un mode de garde sur le territoire
- Développer et diversifier l'offre de modes de garde sur le territoire.
- Poursuivre la qualité de l'accueil dans les Etablissement accueillant des jeunes enfants EAJE.
- Valoriser et promouvoir les métiers de la Petite Enfance sur le territoire.
- Développement de nouvelles actions en partenariat avec des acteurs locaux.
- Assurer un partenariat réactif entre la CAF, la PMI et les porteurs de projet.

**2 - Enfance :**

- Répondre à la croissance de la population et à l'augmentation des besoins territoriaux.

**3 - Jeunesse :**

- Favoriser l'autonomie des jeunes du territoire
- Soutenir et valoriser les projets portés par les jeunes

**4 - Parentalité :**

- Etablir une connexion et une cohérence entre les temps scolaires-éducatifs et familiaux
- Accompagnement à la fonction parentale

**5 - Formation :**

- Accompagner, soutenir, organiser, accueillir des temps de formations pour les professionnels des métiers de l'accueil et du social
- Conforter la vie associative

**6 - Accès au droit :**

- Favoriser l'accompagnement des plus vulnérables
- Garantir l'accessibilité des services publics

**7 - Inclusion numérique :**

- Lutter contre la fracture numérique

**8 - Animation de la vie sociale :**

- Créer des partenariats de solidarité intergénérationnelle
- Créer du lien entre les habitants
- Conforter la vie associative

Un programme d'actions mis en annexe permettra de :

- ♣ Définir les champs d'intervention à privilégier au regard de l'écart offre/besoin ;
- ♣ Pérenniser et d'optimiser l'offre de services existante, par une mobilisation des cofinancements ;
- ♣ Développer une offre nouvelle permettant de répondre à des besoins non satisfaits par les services existants

La convention couvre la période du 1er janvier 2024 au 31 décembre 2028, soit 5 années.

La CAF peut apporter une aide pour une partie des actions de coordination de la CTG et d'ingénierie au titre "du pilotage du projet de Territoire" par le financement notamment, de 2 postes de chargé(e) de coopération CTG. Les modalités d'intervention et de versement sont définis et encadrés par la Convention d'Objectifs et de Financement (COF).

En conséquence, il est demandé au Conseil Municipal d'autoriser Madame le Maire, avant la fin de l'année 2024, à signer la Convention Territoriale Globale avec la Caf, pour une durée de cinq ans, à savoir du 1er janvier 2024 au 31 décembre 2028.

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L2121-29 ;

**Vu** la Circulaire 2020 – Déploiement des Conventions territoriales globales (Ctg) et des nouvelles modalités de financement en remplacement des Contrats enfance jeunesse (Cej).

**LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES AVOIR DÉLIBÉRÉ, APPROUVE A L'UNANIMITÉ DES 15 ÉLUS, AUTORISE Madame le Maire à signer, avant la fin de l'année 2024, la convention Territoriale Globale avec la CAF de la Haute Savoie et la CC4R, pour une durée de 5 ans, à savoir du 1er janvier 2024 au 31 décembre 2028.**

Ainsi fait et délibéré à st Jean de Tholome le 4 décembre 2024.

Le Maire,  
ANCEL Sabrina



Délibération certifiée exécutoire par le Maire compte tenu  
De la transmission en sous-préfecture le : 17.01.25  
Et de la publication le : 17.01.25

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE  
ARRONDISSEMENT DE BONNEVILLE  
DÉPARTEMENT DE HAUTE-SAVOIE

---

**DELIBERATION n° 084-2024**

Séance du 19 décembre 2024

**Signature de la convention territoriale globale avec la CAF de la Haute-Savoie et de la CC4R**

---

L'an deux mille vingt-quatre, le dix-neuf du mois de décembre, à dix-neuf heures trente, le Conseil Municipal de la Commune de SAINT-JEOIRE, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie de SAINT-JEOIRE, sous la présidence de Monsieur Antoine VALENTIN, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 12 décembre 2024

Nombre de conseillers : • En exercice : 23 • Présents : 16 • Représentés : 3 • Votants : 19  
• Absents : 4

Quorum : 12

Secrétaire de séance : Monsieur François AMOUDRUZ

**Étaient présents avec voix délibératives :**

Monsieur Antoine VALENTIN, Monsieur Patrick BOIMOND, Madame Carole PETIT, Monsieur Franck ACCARDO, Madame Sonia GERVOIS, Madame Marie-Liliane GRONDIN, Monsieur François AMOUDRUZ, Madame Edith BASTARD, Monsieur Jacques BASTARD, Madame Elisabeth BEAUPOIL, Madame Nelly BOURREAU, Monsieur Didier BOUVET, Madame Marie-Pierre BOZON, Monsieur Stéphane GOUTELLE, Monsieur Yves PELISSON, Madame Giovanna PRANEUF,

**REPRESENTES :** Monsieur Valentin DUCRETTET donnant pouvoir à Madame Marie-Pierre BOZON, Madame Isabelle DE SCHEPPER donnant pouvoir à Monsieur Antoine VALENTIN, Monsieur Frédéric GIRARD donnant pouvoir à Monsieur Didier BOUVET.

**ABSENTS NON EXCUSES :** Madame Pauline EMERIT, Madame Sandrine NICLOUD, Monsieur David DESNOUS, Monsieur Lucien MEYNET.

*En présence de Monsieur Richard THOMASSIER, Directeur Général des Services*

**CONSEIL MUNICIPAL DU 19 DECEMBRE 2024**

Délibération n° 084-2024

**ADMINISTRATION GENERALE :****SIGNATURE DE LA CONVENTION TERRITORIALE GLOBALE AVEC LA CAF DE LA HAUTE-SAVOIE ET DE LA CC4R**

Monsieur le Maire informe le conseil municipal qu'il convient de l'autoriser à signer une Convention qui permettra à la Collectivité de prendre en compte les spécificités et besoins de la population de notre commune révélés dans le diagnostic partagé élaboré au cours de ces derniers mois par la CC4R.

Monsieur le Maire rappelle que cette démarche intercommunale et communale vise à prendre en compte l'ensemble des domaines d'intervention de la CAF et leur déploiement sur les 11 communes de l'intercommunalité. Celle-ci peut être progressive au cours de la CTG, dans un esprit de co-construction et co-portage. Les domaines d'intervention concernent principalement la parentalité, la petite enfance, l'enfance, la jeunesse, le logement, le handicap, l'animation de la vie sociale, l'accès aux droits et l'inclusion numérique. Contenu de la Convention Territoriale Globale / Projet Social du Territoire. Au cours de l'année écoulée, le travail de diagnostic et la définition des axes prioritaires pour chacun des champs d'intervention de la CTG ont été menés à bien par l'intercommunalité. Le document final est transmis en pièce jointe.

En application de la Circulaire 2020-01 de la Direction des Politiques Familiales et Sociales, relative au déploiement des CTG, de nouvelles modalités de financement en remplacement des Contrats Enfance Jeunesse (CEJ) sont déployées, et la CAF sollicite désormais les Établissements Publics de Coopération Intercommunale et élargit par conséquent son champ d'action dans le cadre de nouvelles CTG.

Les anciens CEJ signés entre la CAF et les collectivités locales partenaires ont évolué au profit d'un nouveau dispositif contractuel nommé "bonus territoire". La Prestation de Service Enfance-Jeunesse (PSEJ), versée dans le cadre des CEJ est remplacée par les "bonus territoires CTG", à condition que la collectivité intéressée soit signataire d'une CTG. Ces nouveaux dispositifs peuvent couvrir désormais les domaines d'interventions plus importants comme : Petite Enfance, Enfance, Jeunesse, Parentalité, Accès aux Droits et aux Services, Inclusion numérique, Animation de la Vie sociale, Handicap, Accompagnement social.

Sur cette base, la Communauté de Communes des 4 Rivières a conduit une démarche en plusieurs étapes, afin de :

- dans un premier temps, de dresser un diagnostic partagé prenant en compte une analyse circonstanciée de la réalité sociale et économique des 4 rivières. Cette démarche a permis de partager un diagnostic du territoire,
- dans un second temps, d'identifier le bilan des actions soutenues par les acteurs et les services existants, et d'identifier les besoins émergents et plus particulièrement des services aux familles. Lors de l'élaboration de ce bilan, il est apparu la nécessité d'élargir le champ de réflexion à l'ensemble des habitants des 11 communes et à l'ensemble des thématiques de l'Action sociale, de la petite enfance aux personnes âgées dans le cadre du lien intergénérationnel
- Enfin, dans un troisième temps, de formaliser des enjeux et un plan d'actions afin de faire bénéficier à toutes les collectivités des 4 rivières

Les deux commissions de travail ont proposé 8 enjeux thématiques avec plusieurs objectifs stratégiques :

**1 - Petite enfance :**

- Accompagner les familles en recherche d'un mode de garde sur le territoire
- Développer et diversifier l'offre de modes de garde sur le territoire.
- Poursuivre la qualité de l'accueil dans les Etablissement accueillant des jeunes enfants EAJE.
- Valoriser et promouvoir les métiers de la Petite Enfance sur le territoire.

SLOW

## LE CONSEIL MUNICIPAL ADOPTE LA DELIBERATION

Pour : 19  
Contre : 0  
Abstention : 0

Le secrétaire de séance,



**François AMOUDRUZ**

Le Maire,



Antoine VALENTIN

*La présente délibération, à supposer que celle-ci fasse grief, peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication et/ou de son affichage, d'un recours contentieux auprès du tribunal administratif de Grenoble ou d'un recours gracieux auprès de la Commune de Saint-Jeoire, étant précisé que celle-ci dispose d'un délai de deux mois pour répondre. Un silence de deux mois vaut alors décision implicite de rejet. La décision ainsi prise, qu'elle soit expresse ou implicite, pourra elle-même être déférée au tribunal administratif dans un délai de deux mois. Conformément aux termes de l'article R 421-7 du Code de justice administrative, les personnes résidant outre-mer et à l'étranger disposent d'un délai supplémentaire de distance respectivement un et deux mois pour saisir le tribunal.*

**AINSI FAIT ET DELIBERE LES JOUR, MOIS ET AN QUE DESSUS  
AU RESGISTRE SUIVENT LES SIGNATURES  
POUR COPIE CONFORME**

- Développement de nouvelles actions en partenariat avec des acteurs locaux.
- Assurer un partenariat réactif entre la CAF, la PMI et les porteurs de projet.

## **2 - Enfance :**

- Répondre à la croissance de la population et à l'augmentation des besoins territoriaux.

## **3 - Jeunesse :**

- Favoriser l'autonomie des jeunes du territoire
- Soutenir et valoriser les projets portés par les jeunes

## **4 - Parentalité :**

- Etablir une connexion et une cohérence entre les temps scolaires-éducatifs et familiaux
- Accompagnement à la fonction parentale

## **5 - Formation :**

- Accompagner, soutenir, organiser, accueillir des temps de formations pour les professionnels des métiers de l'accueil et du social
- Conforter la vie associative

## **6 - Accès au droit :**

- Favoriser l'accompagnement des plus vulnérables
- Garantir l'accessibilité des services publics

## **7 - Inclusion numérique :**

- Lutter contre la fracture numérique

## **8 - Animation de la vie sociale :**

- Créer des partenariats de solidarité intergénérationnelle
- Créer du lien entre les habitants
- Conforter la vie associative

Un programme d'actions mis en annexe permettra de :

- Définir les champs d'intervention à privilégier au regard de l'écart offre/besoin ;
- Pérenniser et d'optimiser l'offre de services existante, par une mobilisation des cofinancements;
- Développer une offre nouvelle permettant de répondre à des besoins non satisfaits par les services existants

La convention couvre la période du 1er janvier 2024 au 31 décembre 2028, soit 5 années.

La CAF peut apporter une aide pour une partie des actions de coordination de la CTG et d'ingénierie au titre "du pilotage du projet de Territoire" par le financement notamment, de 2 postes de chargé(e) de coopération CTG. Les modalités d'intervention et de versement sont définis et encadrés par la Convention d'Objectifs et de Financement (COF).

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, s'est prononcé sur :

→ L'autorisation donnée à Monsieur le Maire, avant la fin de l'année 2024, de signer la Convention Territoriale Globale avec la Caf, pour une durée de cinq ans, à savoir du 1er janvier 2024 au 31 décembre 2028.



DEL N°2024-35 (09.12.2024 - 06/07)

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE VILLE-EN-SALLAZ  
SEANCE PUBLIQUE DU 09 DECEMBRE 2024**

L'an deux mille vingt-quatre le neuf décembre à dix-neuf heures trente, le conseil municipal de la commune de VILLE-EN-SALLAZ, convoqué le trois décembre deux mille vingt-quatre s'est réuni en salle de conseil sous la présidence de Madame Laurette CHENEVAL, Maire.

**Nombre de Conseillers :**

En exercice : .....15

Présents : .....12

Votants : .....13

**Date de convocation :** 03/12/2024

**Présents :** CHENEVAL Laurette, BUCHACA Joël, SOLLIER Marie, PAUTLER Claude, DEMOULIN Jean-Philippe, BOTTOLIER-CURTET Christian, FILET François, GERMAIN Grégory, JOLY Philippe, LUCE Fabien, PERROUX Maxime, VERNANCHET Corinne.

**Absents représentés :** DE MARCO-PENLOU Marine représentée par BOTTOLIER-CURTET Christian

**Absents excusés :** BIDAUT Céline, MEURIER-TUPIN Christophe

Madame le Maire constate que le quorum est atteint, et il est passé à l'ordre du jour.

PERROUX Maxime a été élu secrétaire de séance.

**DÉLIBÉRATION N°2024-35 : INTERCOMMUNALITÉ - SIGNATURE DE LA CONVENTION TERRITORIALE GLOBALE**

**VU** le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L2121-29 ;

**VU** la Circulaire 2020 - Déploiement des Conventions territoriales globales (CTG) et des nouvelles modalités de financement en remplacement des Contrats enfance jeunesse (CEJ).

Madame le Maire expose à l'assemblée qu'il convient de l'autoriser à signer une Convention qui permettra à la Collectivité de prendre en compte les spécificités et besoins de la population de notre commune révélés dans le diagnostic partagé élaboré au cours de ces derniers mois par la CC4R.

Madame le Maire rappelle que cette démarche intercommunale et communale vise à prendre en compte l'ensemble des domaines d'intervention de la CAF et leur déploiement sur les 11 communes de l'intercommunalité.

Celle-ci peut être progressive au cours de la CTG, dans un esprit de co-construction et co-portage.

Au cours de l'année écoulée, le travail de diagnostic et la définition des axes prioritaires pour chacun des champs d'intervention de la CTG ont été menés à bien par l'intercommunalité.

En application de la Circulaire 2020-01 de la Direction des Politiques Familiales et Sociales, relative au déploiement des CTG, de nouvelles modalités de financement en remplacement des Contrats Enfance



DEL N°2024-35 (09.12.2024 - 06/07)

Jeunesse (CEJ) sont déployées, et la CAF sollicite désormais les Établissements Publics de Coopération Intercommunale et élargit par conséquent son champ d'action dans le cadre de nouvelles CTG.

Les anciens CEJ signés entre la CAF et les collectivités locales partenaires ont évolué au profit d'un nouveau dispositif contractuel nommé "bonus territoire".

La Prestation de Service Enfance-Jeunesse (PSEJ), versée dans le cadre des CEJ est remplacée par les "bonus territoires CTG", à condition que la collectivité intéressée soit signataire d'une CTG.

Ces nouveaux dispositifs peuvent couvrir désormais les domaines d'interventions plus importants comme : Petite Enfance, Enfance, Jeunesse, Parentalité, Accès aux Droits et aux Services, Inclusion numérique, Animation de la Vie sociale, Handicap, Accompagnement social.

Sur cette base, la Communauté de Communes des 4 Rivières a conduit une démarche en plusieurs étapes, afin de :

- Dans un premier temps, de dresser un diagnostic partagé prenant en compte une analyse circonstanciée de la réalité sociale et économique des 4 rivières. Cette démarche a permis de partager un diagnostic du territoire,
- Dans un second temps, d'identifier le bilan des actions soutenues par les acteurs et les services existants, et d'identifier les besoins émergents et plus particulièrement des services aux familles. Lors de l'élaboration de ce bilan, il est apparu la nécessité d'élargir le champ de réflexion à l'ensemble des habitants des 11 communes et à l'ensemble des thématiques de l'Action sociale, de la petite enfance aux personnes âgées dans le cadre du lien intergénérationnel
- Enfin, dans un troisième temps, de formaliser des enjeux et un plan d'actions afin de faire bénéficier à toutes les collectivités des 4 rivières

Les deux commissions de travail ont proposé 8 enjeux thématiques avec plusieurs objectifs stratégiques :

#### **1 - PETITE ENFANCE:**

- Accompagner les familles en recherche d'un mode de garde sur le territoire
- Développer et diversifier l'offre de modes de garde sur le territoire.
- Poursuivre la qualité de l'accueil dans les Etablissement accueillant des jeunes enfants EAJE.
- Valoriser et promouvoir les métiers de la Petite Enfance sur le territoire.
- Développement de nouvelles actions en partenariat avec des acteurs locaux.
- Assurer un partenariat réactif entre la CAF, la PMI et les porteurs de projet.

#### **2 - ENFANCE:**

- Répondre à la croissance de la population et à l'augmentation des besoins territoriaux.

#### **3 - JEUNESSE:**

- Favoriser l'autonomie des jeunes du territoire
- Soutenir et valoriser les projets portés par les jeunes

#### **4 - PARENTALITÉ:**

- Etablir une connexion et une cohérence entre les temps scolaires-éducatifs et familiaux



DEL N°2024-35 (09.12.2024 – 06/07)

- Accompagnement à la fonction parentale

#### **5 - FORMATION:**

- Accompagner, soutenir, organiser, accueillir des temps de formations pour les professionnels des métiers de l'accueil et du social
- Conforter la vie associative

#### **6 - ACCÈS AU DROIT:**

- Favoriser l'accompagnement des plus vulnérables
- Garantir l'accessibilité des services publics

#### **7 - INCLUSION NUMÉRIQUE:**

- Lutter contre la fracture numérique

#### **8 - ANIMATION DE LA VIE SOCIALE:**

- Créer des partenariats de solidarité intergénérationnelle
- Créer du lien entre les habitants
- Conforter la vie associative

Un programme d'actions mis en annexe permettra de :

- ♣ Définir les champs d'intervention à privilégier au regard de l'écart offre/besoin ;
- ♣ Pérenniser et d'optimiser l'offre de services existante, par une mobilisation des cofinancements ;
- ♣ Développer une offre nouvelle permettant de répondre à des besoins non satisfaits par les services existants

La convention couvre la période du 1er janvier 2024 au 31 décembre 2028, soit 5 années.

La CAF peut apporter une aide pour une partie des actions de coordination de la CTG et d'ingénierie au titre "du pilotage du projet de Territoire" par le financement notamment, de 2 postes de chargé(e) de coopération CTG. Les modalités d'intervention et de versement sont définis et encadrés par la Convention d'Objectifs et de Financement (COF).

En conséquence, il est demandé au Conseil Municipal d'autoriser Madame le Maire, avant la fin de l'année 2024, à signer la Convention Territoriale Globale avec la Caf, pour une durée de cinq ans, à savoir du 1er janvier 2024 au 31 décembre 2028.

#### **LE CONSEIL MUNICIPAL,**

- entendu l'exposé de Madame le Maire,
- après en avoir délibéré,
- à l'unanimité des votants,

DEL N°2024-35 (09.12.2024 - 06/07)

**AUTORISE** Madame le Maire à signer, avant la fin de l'année 2024, la convention Territoriale Globale avec la CAF de la Haute Savoie et la CC4R, pour une durée de 5 ans, à savoir du 1er janvier 2024 au 31 décembre 2028.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus  
Et ont signé au registre les membres présents.  
Pour extrait conforme.

Madame le Maire  
CHENEVAL Laurette



Le secrétaire de séance  
PERROUX Maxime

L'an deux mille vingt-quatre, le douze décembre, le Conseil Municipal de la Commune de Viuz-en-Sallaz, dûment convoqué le quatre décembre s'est réuni en Mairie sous la présidence de M. Pascal POCHAT-BARON, Maire.

**Présents :** POCHAT-BARON Pascal, *Maire* ;

**Adjoint au Maire :** BOCHATON Maryse, CHENEVAL Jean-Pierre, GOY Corinne, GOY Francis, SECCO Laëtitia, VALENTIN Pierre, VIGNY Gérald

**Conseillers municipaux :** CAMUS Isabelle, CENCI Antoine, CHARBONNIER Virginie, GERNAIS Benjamin, LABAYE Josette, LAOUFI Nadia, LAVERRIERE Magali, MACHERAT Martial, MILESI Gérard, MOENNE Monique, PELLET Sébastien, PILLET Isabelle, STAROPOLI Michel

**Absents représentés :** Pouvoir de CHEMINAL Joëlle à POCHAT-BARON Pascal ; de PAGNOD Pascale à PILLET Isabelle

**Absents excusés :** DEVESA Marie ; GAVARD-PERRET Alexandre, VAUR Florence

Le quorum étant atteint, l'assemblée peut valablement délibérer.  
Monsieur Gérard MILESI est élu secrétaire de séance.

<p>Nombre de membres en exercice : 26 Présents : 21 Représentés : 2 Votants : 23</p>
--

*Délibération n° D2024\_111 – INTERCOMMUNALITE*

**CC4R : Signature d'une Convention Territoriale Globale avec la Caisse d'Allocations Familiales de Haute-Savoie et les 11 communes membres pour la période 2024-2028**

Monsieur le Maire indique qu'il convient de l'autoriser à signer une Convention qui permettra à la Collectivité de prendre en compte les spécificités et besoins de la population de notre commune révélés dans le diagnostic partagé élaboré au cours de ces derniers mois par la CC4R.

Monsieur le Maire rappelle que cette démarche intercommunale et communale vise à prendre en compte l'ensemble des domaines d'intervention de la CAF et leur déploiement sur les 11 communes de l'intercommunalité. Celle-ci peut être progressive au cours de la CTG, dans un esprit de co-construction et co-portage. Les domaines d'intervention concernent principalement la parentalité, la petite enfance, l'enfance, la jeunesse, le logement, le handicap, l'animation de la vie sociale, l'accès aux droits et l'inclusion numérique. Contenu de la Convention Territoriale Globale / Projet Social du Territoire.

Au cours de l'année écoulée, le travail de diagnostic et la définition des axes prioritaires pour chacun des champs d'intervention de la CTG ont été menés à bien par l'intercommunalité. Le document final est transmis en pièce jointe.

En application de la Circulaire 2020-01 de la Direction des Politiques Familiales et Sociales, relative au déploiement des CTG, de nouvelles modalités de financement en remplacement des Contrats Enfance Jeunesse (CEJ) sont déployées, et la CAF sollicite désormais les Établissements Publics de Coopération Intercommunale et élargit par conséquent son champ d'action dans le cadre de nouvelles CTG.

Les anciens CEJ signés entre la CAF et les collectivités locales partenaires ont évolué au profit d'un nouveau dispositif contractuel nommé "bonus territoire". La Prestation de Service Enfance-Jeunesse (PSEJ), versée dans le cadre des CEJ est remplacée par les "bonus territoires CTG", à condition que la collectivité intéressée soit signataire d'une CTG. Ces nouveaux dispositifs peuvent couvrir désormais les domaines d'interventions plus importants comme : Petite Enfance, Enfance, Jeunesse, Parentalité, Accès aux Droits et aux Services, Inclusion numérique, Animation de la Vie sociale, Handicap, Accompagnement social.

Sur cette base, la Communauté de Communes des 4 Rivières a conduit une démarche en plusieurs étapes, afin de :

- dans un premier temps, de dresser un diagnostic partagé prenant en compte une analyse circonstanciée de la réalité sociale et économique des 4 rivières. Cette démarche a permis de partager un diagnostic du territoire,

- dans un second temps, d'identifier le bilan des actions soutenues par les acteurs et les services existants, et d'identifier les besoins émergents et plus particulièrement des services aux familles. Lors de l'élaboration de ce bilan, il est apparu la nécessité d'élargir le champ de réflexion à l'ensemble des habitants des 11 communes et à l'ensemble des thématiques de l'Action sociale, de la petite enfance aux personnes âgées dans le cadre du lien intergénérationnel
- Enfin, dans un troisième temps, de formaliser des enjeux et un plan d'actions afin de faire bénéficier à toutes les collectivités des 4 rivières

Les deux commissions de travail ont proposé 8 enjeux thématiques avec plusieurs objectifs stratégiques :

**1 - Petite enfance :**

- **Accompagner les familles en recherche d'un mode de garde sur le territoire**
- **Développer et diversifier l'offre de modes de garde sur le territoire.**
- **Poursuivre la qualité de l'accueil dans les Etablissement accueillant des jeunes enfants EAJE.**
- **Valoriser et promouvoir les métiers de la Petite Enfance sur le territoire.**
- **Développement de nouvelles actions en partenariat avec des acteurs locaux.**
- **Assurer un partenariat réactif entre la CAF, la PMI et les porteurs de projet.**

**2 - Enfance :**

- **Répondre à la croissance de la population et à l'augmentation des besoins territoriaux.**

**3 - Jeunesse :**

- **Favoriser l'autonomie des jeunes du territoire**
- **Soutenir et valoriser les projets portés par les jeunes**

**4 - Parentalité :**

- **Etablir une connexion et une cohérence entre les temps scolaires-éducatifs et familiaux**
- **Accompagnement à la fonction parentale**

**5 - Formation :**

- **Accompagner, soutenir, organiser, accueillir des temps de formations pour les professionnels des métiers de l'accueil et du social**
- **Conforter la vie associative**

**6 - Accès au droit :**

- **Favoriser l'accompagnement des plus vulnérables**
- **Garantir l'accessibilité des services publics**

**7 - Inclusion numérique :**

- **Lutter contre la fracture numérique**

**8 - Animation de la vie sociale :**

- **Créer des partenariats de solidarité intergénérationnelle**
- **Créer du lien entre les habitants**
- **Conforter la vie associative**

Un programme d'actions mis en annexe permettra de :

- ♣ Définir les champs d'intervention à privilégier au regard de l'écart offre/besoin ;
- ♣ Pérenniser et d'optimiser l'offre de services existante, par une mobilisation des cofinancements;
- ♣ Développer une offre nouvelle permettant de répondre à des besoins non satisfaits par les services existants

La convention couvre la période du 1er janvier 2024 au 31 décembre 2028, soit 5 années.

La CAF peut apporter une aide pour une partie des actions de coordination de la CTG et d'ingénierie au titre "du pilotage du projet de Territoire" par le financement notamment, de 2 postes de chargé(e) de coopération CTG. Les modalités d'intervention et de versement sont définis et encadrés par la Convention d'Objectifs et de Financement (COF).

En conséquence, il est demandé au Conseil Municipal d'autoriser Monsieur le Maire, avant la fin de l'année 2024, à signer la Convention Territoriale Globale avec la Caf, pour une durée de cinq ans, à savoir du 1er janvier 2024 au 31 décembre 2028.

**Après exposé et en avoir délibéré, le conseil municipal :**

*Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L2121-29 ;*

*Vu la Circulaire 2020 – Déploiement des Conventions territoriales globales (Ctg) et des nouvelles modalités de financement en remplacement des Contrats enfance jeunesse (Cej).*

**APPROUVE la convention Territoriale Globale avec la CAF de la Haute Savoie et la CC4R,**

- **AUTORISE M. le Maire en exercice ou son représentant légal à signer , avant la fin de l'année 2024, la convention Territoriale Globale avec la CAF de la Haute Savoie et la CC4R, pour une durée de 5 ans , à savoir du 1er janvier 2024 au 31 décembre 2028.**

VOTE	POUR	23
	CONTRE	0
	ABSTENTION	0
Adopté à l'unanimité		

**Ainsi fait été délibéré, les jour, mois et an que dessus**

**Au registre sont les signatures**

**Pour Extrait conforme**

**Le Maire,**

**Pascal POCHAT-BARON**



**Le secrétaire de séance**

**Gérard MILESI**

**Certifié exécutoire**

**Télétransmission sous-préfecture le 16/11/2024**

**Publication en ligne le 17/11/2024**

**Le Maire,**

**Pascal POCHAT-BARON**

